

RABAT

DESCRIPTION TOPOGRAPHIQUE

I. — LA VILLE.

Les deux villes de Rabat¹ (*Ribât El-Feth*) et Salé (*Slâ*) s'étendent vis-à-vis l'une de l'autre sur les deux rives de l'*Oued Bou Regrâq* à son embouchure, la première au sud, la seconde au nord; mais, tandis que les maisons de Rabat baignent leurs murs dans les eaux mêmes de l'Oued, à marée haute, celles de Salé en sont séparées par une bande de sable qui mesure de six à huit cents mètres dans sa plus grande largeur; Salé se dresse donc à environ mille mètres, à vol d'oiseau, de Rabat.

1. Dans le vol. V, n° I, des *Archives marocaines*, nous avons déjà fait paraître des *Notes sur Rabat et Chella*, simple traduction d'un mémoire rédigé par un *feqih* marocain. Les incorrections du texte et la prononciation locale de certains noms propres mal orthographiés sont cause que des erreurs se sont glissées dans notre traduction :

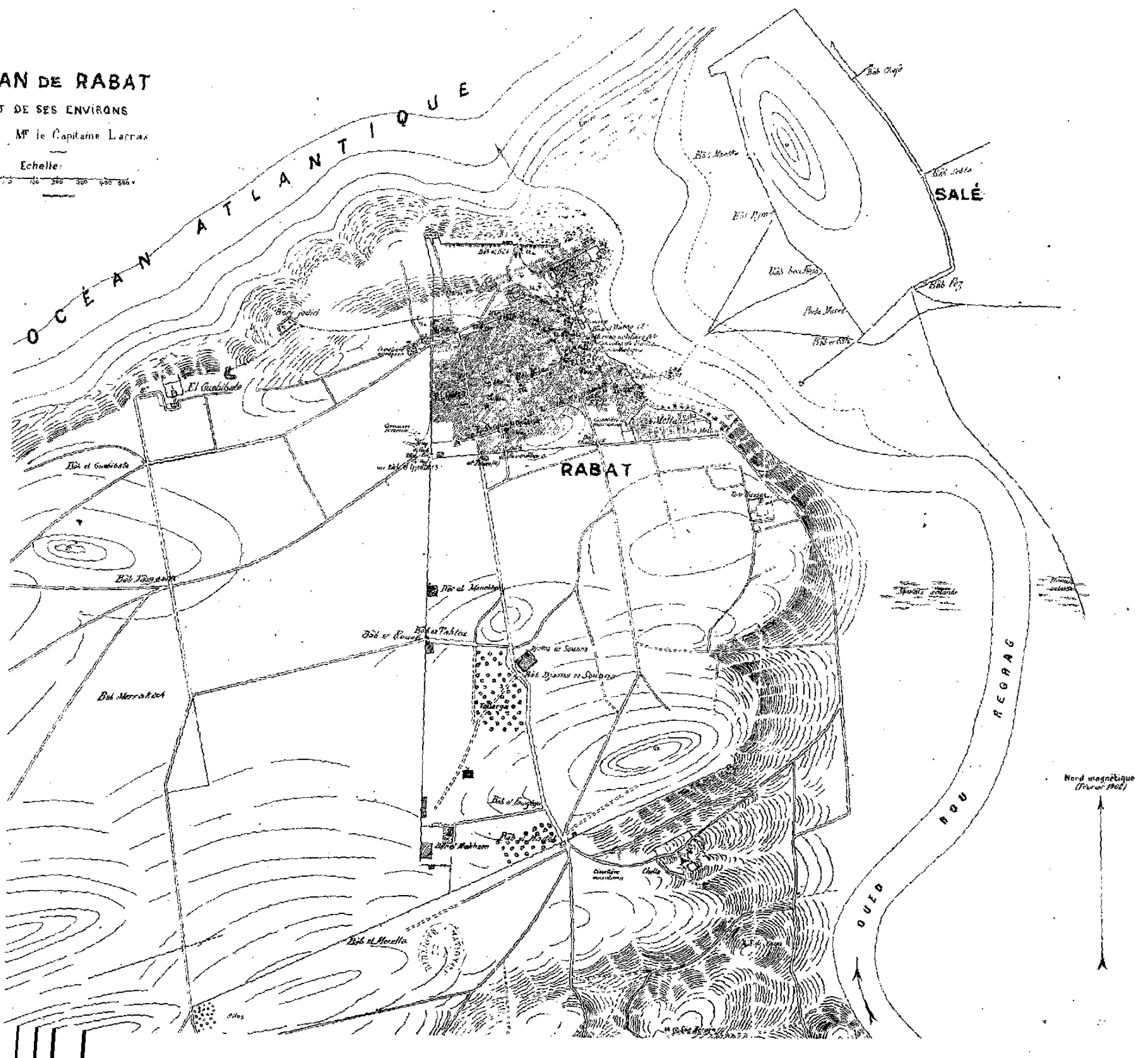
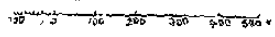
P. 151, l. 8 et 20, au lieu de	<i>El-Djezy</i> ,	lisez	<i>El-Gueza</i> ;
— l. 9	—		<i>Bou R'orda</i> , lisez <i>Bou Qroïn</i> ;
— l. 10	—		<i>El-R'abeïra</i> lisez <i>El-Oubira</i> ;
— l. 33	—		<i>En-Nahîry</i> , lisez <i>El-Qojeïry</i> ;
P. 153, l. 6	—		près <i>El-Amenou</i> , lisez <i>Palamino</i> ;
— l. 21	—		<i>El-Oubiga</i> , lisez <i>El-Bououïba</i> ;
P. 155, l. 34	—		<i>sort</i> , lisez <i>tire</i> .

PLAN DE RABAT

ET DE SES ENVIRONS

D'après M^r le Capitaine LAGRAS

Echelle:



Du large, la vue d'ensemble des deux cités voisines forme un magnifique tableau : Salé, très peu élevée au-dessus de la mer, offre aux regards ses remparts blancs, ses toits en terrasses, ses minarets, tandis que, de Rabat, on n'aperçoit que la *qaçba* des *Ouidàya*, la tour *Hasan*, la *qechla* (caserne), puis, en allant vers l'ouest, la batterie Rothemburg (*El-Bordj El-Djedid*) et les bâtiments d'*El-Guebibat* (les petits dômes), pied-à-terre du Sultan, le tout entouré par deux séries de murs d'enceinte, sauf sur une faible longueur, en suivant le rivage.

En avant de ce tableau, l'Océan déroule ses longues lames qui viennent se briser en écumant sur les innombrables rochers de la côte et se précipitent dans l'estuaire de l'Oued qu'elles semblent vouloir prendre d'assaut. C'est, dans toute la largeur de l'estuaire, une succession de « rouleaux » élevés, rapides, d'un beau vert émeraude : ils s'incurvent, se couronnent d'écume blanche et déferlent avec fracas, emplissant l'air de vapeur d'eau impalpable. Telle est la redoutable barre aux caprices de laquelle tout le commerce de Rabat est soumis, sans autre recours que la résignation et l'espoir.

On n'a une vue d'ensemble exacte de Rabat et de Salé qu'une fois la barre passée : on aperçoit alors ces deux villes construites le long des rives du fleuve, la première sur des berges à pic, avec des différences de niveau assez grandes ; la seconde, moins près des eaux fluviales, en terrain bas et plat, presque sans accidents, sauf une petite élévation en son milieu.

Comme forme générale, la ville de Rabat peut être inscrite dans un trapèze dont les faces nord et sud de l'enceinte intérieure formeraient les bases, la seconde étant près de deux fois aussi longue que la première. C'est donc une ville compacte, d'un seul tenant, à formes quasi géométriques, ne comportant ni faubourgs, ni dépendances lointaines.

§ 1. — LE PORT.

Premier itinéraire : du Port au Mellâh.

Le port, ou, pour mieux dire, les quais d'atterrissage sont dans le fleuve, faisant immédiatement suite aux murs élevés et quelque peu ruinés de la *qaçba* des *Ouidâya*.

Il y a là un petit môle¹ construit uniquement pour supporter une énorme grue métallique de quarante tonnes. Actuellement inutilisée, cette machine jette une note des plus discordantes dans le milieu entièrement arabe qui l'encadre et qui répond bien à la conception que nous nous faisons de l'Orient immuable, toujours ancien d'aspect, même dans ses manifestations récentes, toujours ennemi de l'innovation.

C'est sur ce môle que l'on atterrit et que l'on débarque les marchandises à marée basse. A marée haute, les mahonnes se déchargent plus loin, le long d'un autre quai partant du pied même de ce petit môle et longeant la douane.

Les magasins et bureaux de la douane, beaucoup mieux installés qu'à Tanger, occupent là un espace considérable, dans la partie la plus basse de la ville, limité d'un côté par l'Oued, d'un second côté par les remparts de la *qaçba*, puis, parallèlement à l'Oued, par la rue *El-Qenâni*, et, du quatrième côté, par un mur de clôture.

Il y a là d'immenses entrepôts fort bien construits, recouverts chacun par une énorme voûte ogivale en maçonnerie. Le mouvement à la douane est considérable lorsqu'il

1. Ce môle, de construction récente, ne figure pas sur la vue du port que nous donnons ci-contre,



DENOULIN Sc.

Photographie CAVILLA.

RABAÏ LA QAÇBA. LE PORT ET LA DOUANE

y a plusieurs bateaux en rade et, bien que toutes les manipulations de marchandises s'opèrent par les moyens les plus primitifs, il y a tant de place dans les entrepôts et les portefaix déploient une telle activité que les quais ne restent jamais bien longtemps encombrés.

Dans le mur qui limite la douane du côté sud-est, percée une porte qui donne accès à une ruelle en pente très rapide. Cette ruelle est fermée, à sa partie supérieure, par une nouvelle porte, *Bâb El-Marsa* (la porte du port), qui s'ouvre dans l'une des grandes artères de Rabat, parallèle à l'Oued.

Si l'on tourne immédiatement à droite, en sortant de *Bâb El-Marsa*, l'artère en question prend le nom de *El-Qenâni* et donne sur le marché de la laine filée (*Soûq El-R'ezel*), à travers la porte dite *Bâb Soûq El-R'ezel*.

Si, au contraire, on tourne immédiatement à gauche, l'artère prend les noms successifs suivants :

Es-Soûq Et-Tahty, ou marché inférieur, ainsi nommé parce qu'il est dans la partie la plus basse de la ville ; c'est une rue élargie plutôt qu'une place véritable ;

Es-Soûq El-Fouÿy, ou marché supérieur, ainsi nommé parce qu'il est dans une partie plus haute de la ville ; c'est une simple rue qui fait suite à la première et qui est beaucoup moins large que celle-ci. Presque toutes les boutiques de ces deux rucs ne sont occupées que par des *harrâra*

حرارة, ou fileurs de soie, des marchands de tissus et cotonnades, quelques bazars et quelques comptoirs de change et d'achats de papier, tenus les uns par des Juifs, les autres par des Maures. Enfin, c'est dans cette partie de la ville (dans l'artère principale ou dans les ruelles tributaires) que sont installés presque tous les commerçants européens et les consulats ;

Bâb Er-Rahba, ou porte du marché aux grains. On applique ce nom à toutes les rues et ruelles qui avoisinent

le marché aux grains proprement dit, d'une façon générale :

Ouqqâça وفّاصة, nom appliqué à tout un quartier qui est séparé de *Bâb Er-Rahba* par la porte dite *Bâb Ouqqâça*. C'est là un quartier d'habitations assez pauvres avec quelques échoppes de *khiyâtin* (tailleurs) et de *torrâfa* ou savetiers. On y voit aussi quelques industries : des ateliers de poterie et des tanneries, *diour*¹ *el-fekkkhâr* ديور البخّار et *diour ed-debbâr* ديور الدّبّاغ.

A l'extrémité d'*Ouqqâça*, la grande voie qui s'était poursuivie, jusque-là, presque en ligne droite, tourne brusquement à gauche et l'on se trouve au *Mellâh*, au quartier juif qui termine la ville au sud-est et dont l'entrée est fermée par *Bâb El-Mellâh*.

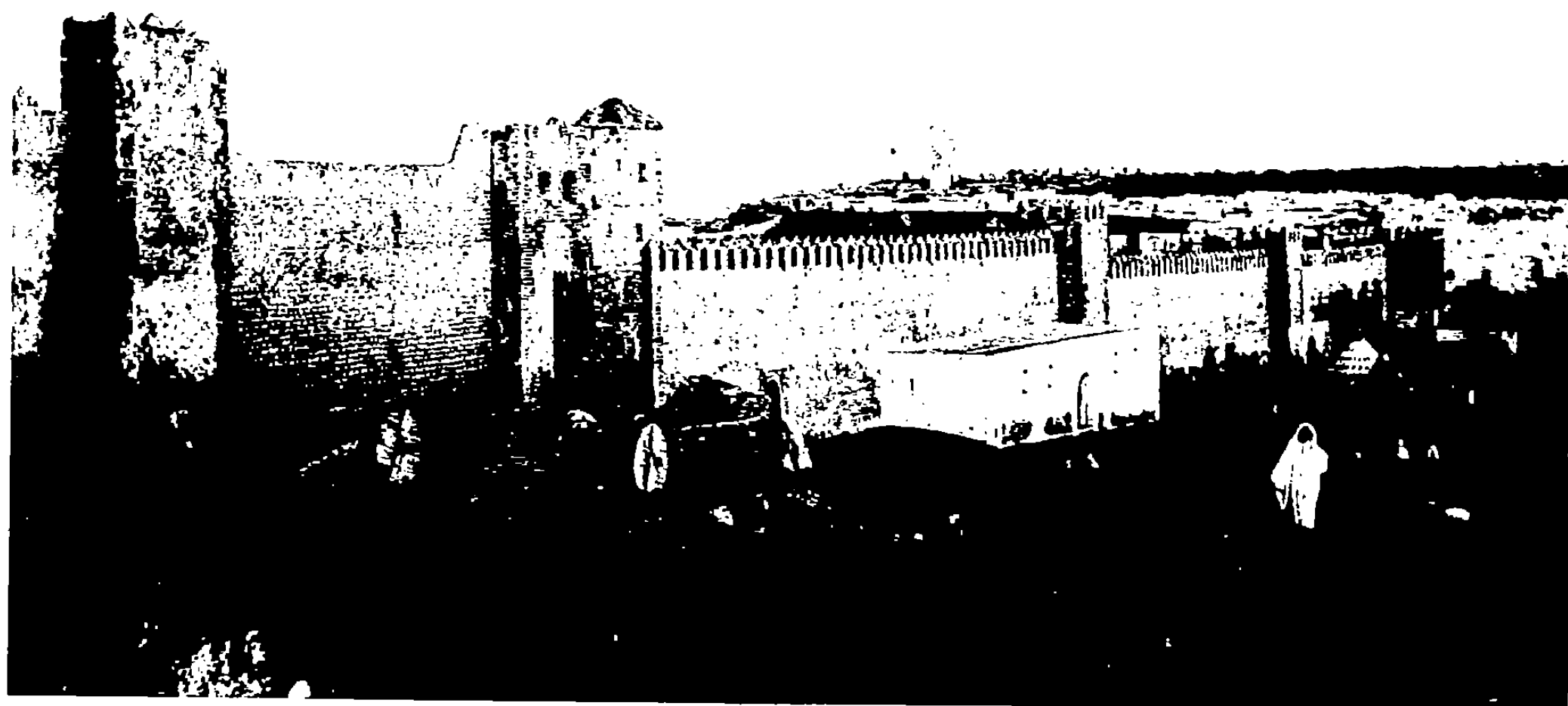
§ 2. — 2^e itinéraire.

De *Bâb El-Marsa* à *Bâb El-'Aloû*.

Nous avons dit plus haut qu'en venant du port et en tournant à droite dès qu'on a franchi *Bâb El-Marsa*, on se trouve dans la rue dite *El-Qenâni*.

Cette rue est très courte et ne comporte, du côté droit,

1. Cette forme de pluriel ديور est plus employée, au Maroc, que la forme ديار.



DENOU LIN Sc.

Photographie CAVILLA.

UN COIN D'EL-ALOU ET LA QAÇA

qu'une série de petites boutiques de '*aṭṭārīn*'¹, un ou deux cafés maures et un entrepôt de nattes; du côté gauche, des boutiques de *khaḍḍārīn* ou marchands de légumes, un vaste *herī* ou entrepôt, appartenant à un commerçant indigène, un atelier de tourneur sur cuivre tenu par des Juifs, puis une guinguette espagnole et de grands entrepôts occupés par des négociants européens. Telle est la courte rue d'*El-Qenâniṭ*.

Nous avons déjà dit qu'elle ouvre, par *Bâb Souq El-R'ezel*, sur le marché du même nom. C'est une place irrégulière longeant, d'un côté, le rempart de la *qaṣba* des *Ouidâya*. *Souq El-R'ezel* s'élève, par une pente rapide, jusqu'à une petite crête parallèle à la mer. C'est là ce que l'on nomme *El-'Aloû* العلو, la hauteur.

Ce nom s'étend à tout le vaste espace qui limite la face nord de la ville, descendant vers la mer par une pente rapide. Il est enserré, de deux côtés, au nord et à l'ouest, par les remparts de l'enceinte intérieure, du côté sud, par la ville proprement dite, et, du côté est, par la *qaṣba* des *Ouidâya*; on y jouit d'une vue splendide sur la ville de Rabat et sur ses environs immédiats du côté ouest, sur l'Océan, la barre et une partie de Salé. Aussi est-ce le but de promenade de tous les oisifs et de tous ceux qui aiment la rêverie, à quelque race qu'ils appartiennent.

Tout ce précieux espace reste dépourvu d'habitations, car il est couvert de tombes formant plusieurs cimetières, sanctifiés par de nombreuses *qoubba* de marabouts locaux.

On y voit, en outre, sur la crête, une petite batterie de vieux canons attenant à la *qaṣba*. Les trois ou quatre pièces de bronze, sur affûts de bois, qui s'y trouvent, sont dirigées

1. Le métier de '*aṭṭār*' ne correspond pas exactement, au Maroc du moins, à celui d'épicier. L'*aṭṭār* vend aussi bien de la quincaillerie que des pois chiches et de la semoule.

contre la ville et servent à tirer les salves lors des réjouissances publiques. Près de cette batterie se dresse la *qechla* ou caserne des réguliers, vaste bâtiment carré aux murs élevés, avec bastions aux extrémités et au milieu de chaque face.

Une voie ferrée, partant directement du môle de la douane, où elle commence près de la grue de quarante tonnes, traverse *Soûq El-R'ezel*, puis longe *El-'Aloû*, près de la crête, atteint la batterie Rothemburg, puis, de là, suit le rivage jusqu'à des carrières de pierre qui ont fourni les moellons nécessaires à la construction de la batterie. On a dû faire deux brèches, l'une dans la face est, l'autre dans la face ouest des remparts de l'enceinte intérieure pour permettre à cette voie de traverser *El-'Aloû* et de transporter, par ce moyen, les deux pièces de 24 qui arment la batterie, ainsi que leur approvisionnement en projectiles. Depuis, les deux brèches ont été rebouchées et la voie ferrée ne sert plus à rien qu'à intriguer le touriste auquel elle apparaît comme un inexplicable anachronisme.

Une rue, ou plutôt un très large chemin non pavé, part de *Soûq El-R'ezel* et suit la face nord des maisons de la ville, en ligne à peu près droite, jusqu'à une première porte ouverte dans la face ouest de l'enceinte intérieure et qui se nomme *Bâb El-'Aloû*.

En regardant cette porte, de l'intérieur, on a, à sa droite, un petit quartier désigné sous le nom d'*El-Oubîra*. Il n'offre rien de remarquable, si ce n'est qu'on y trouve un moulin à vapeur exploité par un Européen ; les Arabes le nomment *El-Makina* (la machine) et donnent le nom de *Zenqet El-Makina* à la rue qui y conduit. Depuis *Bâb Soûq El-R'ezel* jusqu'à *Bâb El-'Aloû*, on ne rencontre aucun magasin : il n'y a là que des maisons d'habitation et quelques entrepôts, à *El-Oubîra* principalement.

§ 3. — 3^e itinéraire.

D'El-Oubîra à El-Ousa'a.

D'El-'Alou partent un certain nombre de rues ou voies plus ou moins tortueuses suivant, à travers la ville, une direction générale nord-sud; deux de ces voies, seulement, sont assez droites pour offrir aux regards une jolie perspective; toutes deux sont dans le quartier dit *El-Guezâ'* الجزاء, qu'elles traversent dans toute sa longueur, soit sur un parcours de cinq cents mètres. La première limite, en quelque sorte, ce quartier vers l'est et vient aboutir à *Es-Souîqa*, en face de la mosquée de Moulay Slimân; on la nomme *Ridjâl Eç-Çoff* رجال الصّف, les saints de la phalange, parce qu'elle renferme un grand nombre de sanctuaires et de tombeaux vénérés; on l'appelle aussi *Zenqet Sîdî Fâteh*, du nom de l'un des saints qui s'y trouvent inhumés. C'est dans cette rue que se trouve la *maḥakma* ou prétoire du *qâid*; son caractère *ḥorm* fait que les Juifs ne peuvent s'y risquer que pieds nus: encore sont-ils fort malmenés en passant sous la belle treille qui vient du tombeau de *Moulay El-Mekky Ould Moulay Et-Tehamy*, et traverse la rue à peu près au milieu de sa longueur. Quant aux Chrétiens, il n'est pas rare qu'à cet endroit ils soient insultés, bousculés et invités à rebrousser chemin.

La seconde voie s'appelle *El-Guezâ'*, comme le quartier lui-même; elle va, en ligne absolument droite, depuis *El-Oubîra* jusqu'à *El Ousa'a*. Étant très large et très droite, cette voie paraît absolument déserte en temps ordinaire. Elle contient cependant un certain nombre de magasins de

LÉGENDE

- I. Es-Souq El-Fouqy ;
II. Es-Souq Et-Talhy.

PORTES DE L'ENCEINTE INTÉRIEURE.

1. Bâb El-Bahr (sur la mer) ;
2. Bâb El-'Aloû ;
3. Bâb El-Had ou Bâb El-Djedid ;
4. Bâb Et-Teben ;
5. El-Bouoniba ;
6. Bâb Chella ;
7. Bâb El-Bahr (sur l'Oued) ;
8. Bâb El-Marsa.

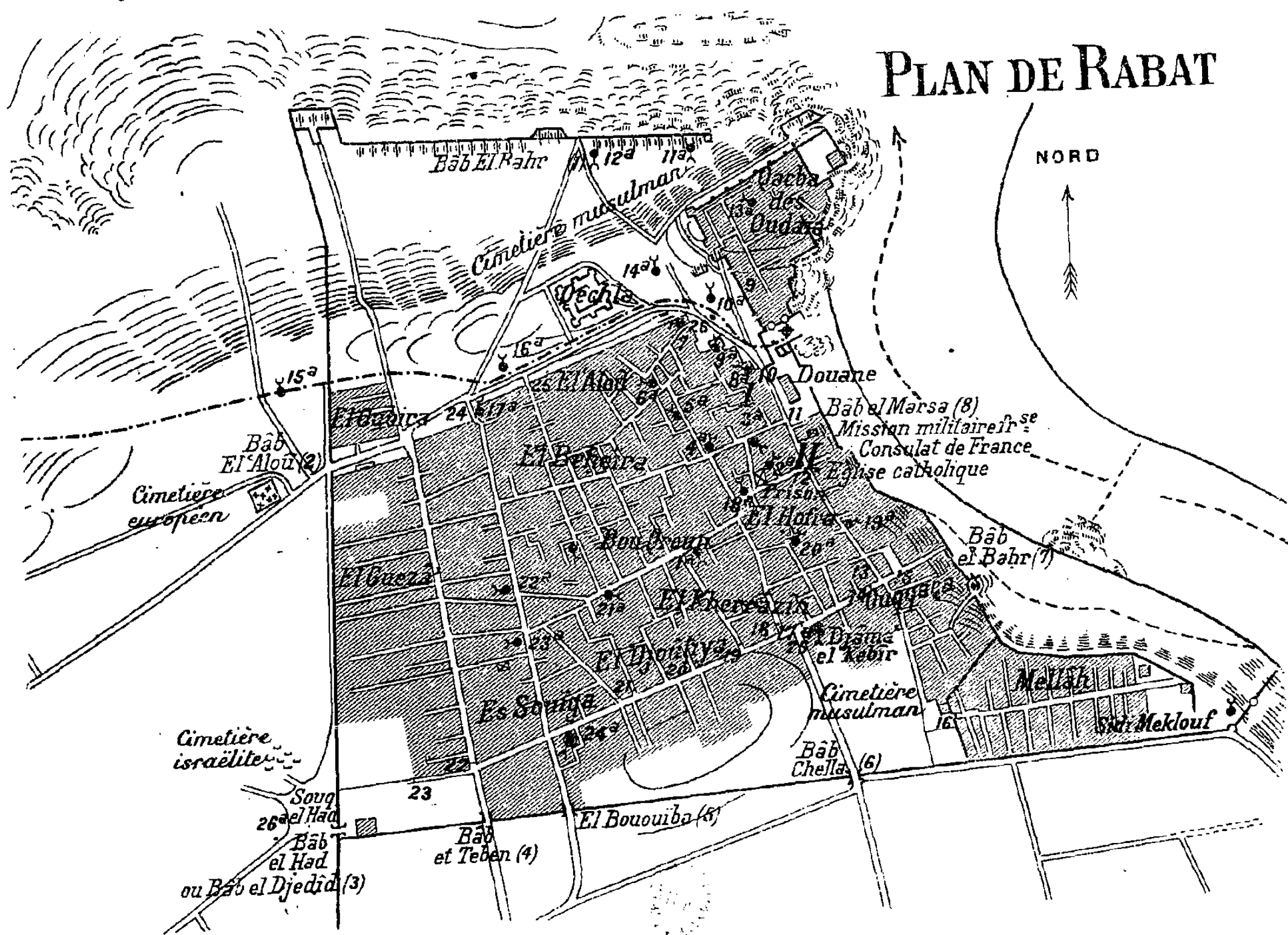
PORTES DES QUARTIERS.

9. Bâb El-Qaçba ;
10. Bâb Souq El-R'ezel ;
11. Bâb Derb El-Hout ;
12. Bâb Es-Souq ;
13. Bâb Er-Rahba ;
14. Bâb El-Kherrâzin ;
15. Bâb Ouqqâça ;
16. Bâb El-Mellâl ;
17. Bâb Eç-Çebîtriyîn ;
18. Bâb Derb El-Fâsy ;
19. Bâb El-Djoûfiya ;
20. Bâb Derb Sidi Bel 'Abbâs ;
21. Bâb Derb El-Ma'mouÿry ou El-Gue-zouly ;
22. Teqouïset d'Et-Torrâfa ;
23. Teqouïset Dâr Er-Râ'i ;
24. Bâb Sidi Fâteh ;
25. Bâb Derb Moulay 'Abd Allah ;
26. Bâb Sidi Mohammed Ed-Dâouy.

MOSQUÉES ET MAUSOLÉES.

- 1a. Djâma' En-Nakhela ;
- 2a. Djâma' En-Nejjâr ;
- 3a. Djâma' Derb El-Hout ;
- 4a. Djâma' Ez-Zenâqî ;
- 5a. Zaouyet Moulay 'Abd El-Qâder ;
- 6a. Sidi 'Abd El-Qâder ben Ahmed ;
- 7a. Sidi Mohammed Ed-Dâouy ;
- 8a. Sidi 'Aly ben Hamdoûch ;
- 9a. Sidi 'Abd Er-Rafi' ;
- 10a. Sidi Fredj ;
- 11a. Sidi El-Yaboûry ;
- 12a. Si Tourky ;
- 13a. Djâma' El-Qaçba ;
- 14a. Lella Aïcha El-Yaboûrya ;
- 15a. Sidi El-Khattâb ;
- 16a. Sidi Dris ;
- 17a. Sidi Fâteh ;
- 18a. Djâma' Et-Tidjâniyîn ;
- 19a. Djâma' El-Guezzârin ;
- 20a. Djâma' El-R'arby ;
- 21a. Djâma' Sidi Qâsem ;
- 22a. Moulay El-Mekky ;
- 23a. Zaouyet El-'Aïssâoua ;
- 24a. Djâma' Moulay Slimân ;
- 25a. El-Djâma' El-Kebîr ;
- 26a. Sidi 'Abd Er-Rahmân El-R'endoûr.

PLAN DE RABAT



tous genres et d'ateliers, ceux des *brâda'iyin* برادعيين, ou fabricants de bâts, entre autres.

Elle ouvre par une fausse porte, ou plutôt par un portique à deux arcs تقويسة, sur une vaste enceinte nommée *El-Ousa'a* الوسعة, qui sert de marché et forme l'angle sud-ouest de la ville.

D'*El-Ousa'a* on peut sortir de l'enceinte intérieure soit vers l'ouest, par *Bâb El-Had*, porte du (marché du) dimanche, soit vers le sud, par *Bâb El-Teben*, porte de la paille.

§ 4. — 4^e itinéraire.

De *Bâb El-Had* à *Bâb El-Beḥar*².

Plusieurs voies traversent la ville dans une direction sensiblement perpendiculaire à celle de l'*Oued Boû Reḡrâg*, c'est-à-dire du sud-ouest au nord-est ; mais une seule d'entre elles a une réelle importance, parce qu'elle centralise tout le mouvement commercial et industriel de Rabat, dont elle est le cœur par son rôle dans l'économie générale, sinon par sa position ; elle est, en outre, fort intéressante soit

1. Nous adoptons cette orthographe et non celle de الوسعة qui semblerait convenir, parce que la prononciation locale est bien telle. Ce nom signifierait ainsi l'espace ou l'étendue, ce qui n'a rien d'impossible.

2. Nous estimons que, dans les noms de lieu, il faut tenir le plus grand compte de la prononciation locale : c'est pourquoi nous écrivons *beḥar*, *maḥakma*, *medersa*, etc., etc. au lieu de *baḥr*, *maḥkama*, *medrasa* qui seraient plus réguliers.

pour le touriste, soit pour le simple flâneur, et les chercheurs de couleur locale y trouvent de quoi satisfaire leur curiosité.

Cette voie, très large, conduit, en ligne presque droite, de *Bâb El-Had* jusqu'au quartier de *Bâb Er-Rahba*, soit un parcours de plus de neuf cents mètres.

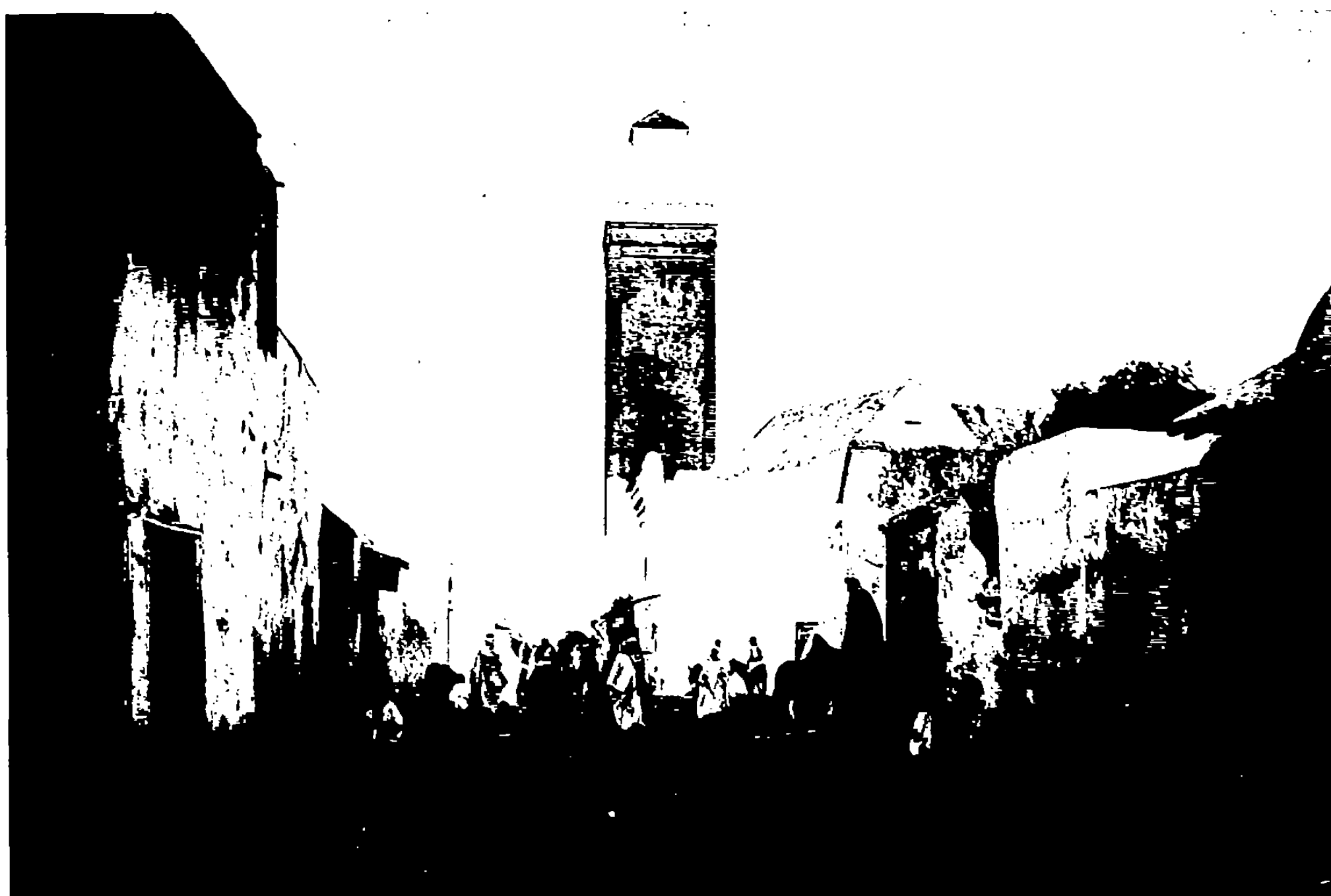
A *Bâb Er-Rahba*, elle correspond avec une petite rue, en pente très rapide, qui conduit à la deuxième des portes répondant au nom de *Bâb El-Belhar*¹, bien que, pour être exact, on devrait l'appeler *Bâb El-Oued*². Cette porte, en effet, n'ouvre pas sur la mer, mais bien sur le fleuve, au point même où se tiennent les passeurs qui font le transit entre Rabat et Salé.

Il en est des longues rues comme des longues rivières; les Arabes, au lieu de leur appliquer un seul nom, les divisent en un certain nombre de parties que l'on désigne chacune sous une dénomination distincte, celle de la localité traversée ou de la particularité frappante de l'endroit, en général: c'est pourquoi la grande voie de plus de neuf cents mètres est rarement désignée d'un seul nom s'appliquant à tout son parcours; néanmoins, on l'entend quelquefois appeler *Es-Soutqa*, le petit marché, nom qui s'applique, en réalité, à l'une de ses portions nettement définie. C'est ce vocable que nous adopterons, pour la commodité de la rédaction seulement.

Partant de *Bâb El-Had*, nous nous trouvons, en premier lieu, à *El-Ousa'a*. Ce marché communique avec *Es-Soutqa* par deux portiques: le plus rapproché de *Bâb El-Had* se

1. La première se trouve dans la face nord de l'enceinte intérieure, mettant en communication El-'Aloû avec l'Océan.

2. Beaucoup de citadins de Rabat appellent l'Oued « El Belhar » sur plusieurs kilomètres de longueur, à partir de son embouchure. Ce n'est que dans la partie moyenne de son cours qu'ils le nomment Oued Bou Regrâg. Tant que ses eaux sont salées et qu'il ressent l'influence de la marée, on le considère comme un bras de mer.



DEMOULIN Sc.

Photographie CAVILLAT.

ES-SOUÎQA ET DJÂMA MOULAY SLIMÂN

nomme *Tegouïset Dâr Er-Râ'î* تقويسة دار الراعي, ou portique de la bergerie; l'autre, sis à l'angle nord-est d'*El-Ousa'a*, se nomme *Tegouïset d'El-Torrâfa* تقويسة د الطرافة¹, c'est-à-dire le portique des savetiers; c'est ce dernier qui donne accès dans la grande rue d'*El-Guezâ'*.

Passé ce deuxième portique, en tournant immédiatement à droite, on se trouve dans cette portion de la voie qui porte seule, en réalité, le nom de *Es-Souïqa*.

Là se trouvent les boucheries et tous les magasins qui fournissent l'alimentation, ainsi que des entrepôts de paille et des ateliers de toute sorte. On a aussi, à sa droite, la grande et belle mosquée dite *Djâma' Moulay Slimân* et due au Sultan de ce nom.

Peu après cette mosquée, la voie prend le nom de *El-Djouûtiya* الجوطية, qui désigne le marché aux vieilleries, le bric-à-brac. C'est, de beaucoup, la portion la plus curieuse et la plus bigarrée du trajet : là sont des boutiques de toute sorte, ateliers d'armuriers, de tourneurs, échoppes de marchands de vieille ferraille et d'objets en cuivre, rôtisseries, magasins d'épices, de maraîchers, de bouchers, de fabricants d'arçons, de menuisiers, etc., etc.

Dans le prolongement d'*El-Djouûtiya*, la voie prend le nom de *Eç-Çebîlriyin*² الصبيطريين, les marchands de chaussures. Ce ne sont plus, alors, à droite et à gauche, que des boutiques de cordonniers qui se suivent sans interruption.

1. On sait que, dans le dialecte arabe marocain, la conjonction *de*, marquant rapport d'annexion entre deux substantifs, existe sous forme d'un *d'*. Voir à ce sujet *Archives marocaines*, vol. VI, n° III, p. 420.

2. Ce mot nous paraît être une altération du mot espagnol *zapatero*.

Parmi eux, on trouve quelques spécialistes, tels que les *chekäiriyn* شكايريين, fabricants de sacoches de cuir, et les *serrädjîn*, ou bourreliers.

Enfin, d'*Eç-Cebitriyn* on passe, sans s'en douter, dans la dernière portion de la voie, appelée *El-Kherrâzîn*, ou les cordonniers.

Rien ne change, comme aspect général, entre ces deux portions de la voie, si ce n'est que la dernière est abritée contre le soleil, sur une partie de sa longueur, par une couverture à claire-voie ; des branchages sont jetés, au-dessus de la rue, d'une boutique à l'autre. Les rayons solaires sont ainsi tamisés et adoucis. A droite, on rencontre la grande mosquée, *El-Djâma' El-Kebîr*, et, peu après, *Bâb El-Kherrâzîn* donne accès dans le quartier de *Bâb Er-Rahba*.

Sur toute sa longueur, *Es-Soutqa* est une des voies les mieux établies de la ville. Très large, elle comporte, le long des boutiques, à droite et à gauche, des trottoirs pavés à la mode arabe et surélevés, tandis qu'au milieu, la chaussée, non pavée, est creusée pour l'écoulement des eaux. La pente est, malheureusement, insuffisante et le terrain trop peu résistant, de sorte que, après les pluies, tout le milieu de la chaussée se transforme en un cloaque de boue où pataugent les bêtes de somme. Ce défaut n'est d'ailleurs pas spécial à Rabat, mais il est général au Maroc, du moins sur la côte, où toutes les chaussées sont établies de la même façon dans les villes.

Si, après avoir passé *Bâb El-Kherrâzîn*, on continue son chemin en ligne droite, on suit alors la rue très en pente dite *Zenqet El-Qilârnya*, rue des marchands de goudron, qui longe la place appelée *Er-Rahba*; ce vocable signifie, à proprement parler, cour ou place : il désigne généralement, ainsi que c'est le cas en l'espèce, le marché aux grains. De l'autre côté de la place, on tombe dans la rue des teinturiers ou *Zenqet Eç-Cebbâr'in*; droite pendant une cin-

quantaine de mètres, cette rue tourne brusquement à droite et descend, par une pente encore plus rapide, jusqu'à *Bâb El-Behar*, porte qui, nous l'avons déjà dit, ouvre sur la rivière au point même où l'on s'embarque pour Salé.

§ 5. — *Les différents quartiers.*

Nous avons suivi quatre itinéraires qui font le tour complet de la ville, *intra muros*, ou la traversent dans ses plus grandes dimensions. Mais, en dehors des voies importantes dont nous venons de parler, il y a tout un réseau de rues et ruelles secondaires, enchevêtrées, tortueuses, de largeur très variable, et dont nous ne pouvons entreprendre l'étude détaillée qui serait fastidieuse. Nous nous bornerons donc à indiquer la division en quartiers, en donnant quelques détails sur chacun d'eux.

Et d'abord, il est à remarquer que les citadins sont en désaccord complet sur le nombre même des quartiers et leur désignation : les uns ne reconnaissent que cinq quartiers, d'autres six, d'autres sept, huit, etc., etc.

Cela tient, d'une part, à ce que dans le langage local, le mot *houma*, quartier, est souvent confondu avec le mot *zenqa*, rue, et, d'autre part, à ce que les quartiers ne sont point nettement délimités : si bien que certaines rues sont rangées dans telle ou telle *houma*, suivant les informateurs à qui l'on s'adresse.

Tout bien pesé, il nous semble que l'on peut qualifier de *houma* onze régions de la ville nettement distinctes, bien que ce chiffre soit supérieur à tous ceux que nous avons entendu émettre. Encore ne pourrions-nous englober, sous ces onze rubriques, toutes les rues de la ville sans exception.

Les *houma* distinctes sont, d'après ce que nous avons pu conclure d'observations consciencieuses, les suivantes :

1° *El-'Aloû* العلو, la hauteur. Nous avons déjà vu que ce nom s'applique à tout l'espace vide compris entre la face nord du rempart intérieur et celle de la ville proprement dite. En tant que quartier, *El-'Aloû* désigne la portion de la ville comprise entre la *qoubba* de *Sidi Mohammed El-Dâouy*, qui se trouve face à la *qaçba*, à *Soûq El-R'ezel*, et la porte dite *Bâb Derb Moulay 'Abd Allah*, première rue à gauche une fois que l'on a dépassé la *gechla* en venant de *Soûq El-R'ezel*. Cette région ne comporte que des maisons d'habitation, des sanctuaires, des *qoubba*, des écoles qorâniques. On y trouve aussi des écuries, *fondaq*, et entrepôts, mais pas de magasins.

2° *El-Guezâ'* الجزء'. Nous avons déjà vu que ce quartier s'étend entre *Bâb El-'Aloû* et *Bâb El-Had*, soit le long de la face occidentale de la ville. Dans le sens de la largeur, il va de *Bâb Derb Moulay 'Abd Allah* jusqu'à *Bâb El-'Aloû*. C'est ce même quartier qui est traversé en longueur par les deux belles voies de *Ridjâl Eç-Çoff* et d'*El-Guezâ'*, dont nous avons déjà parlé dans nos itinéraires. Il y a peu de mouvement dans cette région de la ville et les maisons y sont très basses pour la plupart.

3° *El-Oubîra* الأييرة. C'est le groupe de maisons qui se trouve à droite de *Bâb El-'Aloû* quand on fait face à cette porte, de l'intérieur. Ce quartier, dont nous avons déjà parlé dans nos itinéraires, n'offre rien de particulièrement intéressant.

4° *Es-Souîqa* السويفة, le petit marché. C'est la portion de la ville comprise entre *Djâma' Moulay Slimân* et *Soûq Eç-*

1. Nous n'avons point l'explication de ce nom pour lequel nous avons adopté l'orthographe locale.

2. Le sens de ce nom nous échappe; on l'entend souvent sous la forme *El-Iboura*, par métathèse.

Çebîlriyân, déjà décrite dans nos itinéraires. Au point de vue de l'animation et du mouvement commercial, c'est, de beaucoup, le quartier le plus important de Rabat.

5° *El-Hofra* الحفرة, le fossé. Ce quartier comprend le *Soûq El-Kherrâzîn* jusqu'à *Bâb Er-Rahba* et la partie de la ville sise du côté nord de ce *soûq* jusqu'à une mosquée dite *Djâma' En-Nakhela*; c'est, à proprement parler, le quartier des cordonniers. On y remarque aussi la grande mosquée. Avec *Es-Souîqa*, *El-Hofra* est le siège de la plus grande activité commerciale.

6° *Boû Qroûn* أبو فرون, le cornu. On désigne sous ce nom le quartier central comme situation, sinon comme importance. Il va depuis la limite du précédent. *Djâma' En-Nakhela* jusque dans le voisinage de *Ridjâl Eç-Çoff*, au four dit *Ferrân Ez-Zilouna*. C'est principalement un quartier d'habitations avec un nombre assez restreint de boutiques de toute sorte et des ateliers de tisserands. Les rues sont très tortueuses et très pittoresques avec voûtes et arcs fréquents au-dessus de la voie; certaines d'entre elles sont à peine assez larges pour livrer passage à deux hommes de front. Un grand nombre d'enfants y prennent leurs ébats.

7° *El-Beheïra* البحيرة, le potager. C'est le quartier nord-est de la ville qui fait face à la *qaçba* et donne sur *Soûq El-R'ezel*. Il contient un certain nombre de mosquées, de mausolées et de sanctuaires consacrés au culte; aussi l'activité commerciale y est-elle peu importante. Les rues sont du même genre que celles de *Boû Qroûn*.

8° *Er-Rahba* الرحبة, le marché aux grains. Il fait suite à *El-Hofra*, s'étendant entre ce quartier et le fleuve. C'est une région essentiellement commerciale et industrielle, intéres-

sante à visiter. Sur la place, rectangulaire, sont installés, à même le sol, les marchands de grains. L'un des côtés de la place est occupé par des ateliers de forgerons : c'est celui qui est le plus rapproché de l'Oued; une autre face, perpendiculaire à celle-ci, comporte les ateliers de bijoutiers juifs; la troisième face, parallèle à la première, est formée par les échoppes des marchands de goudron et de sel qui occupent aussi une partie de la quatrième; l'autre partie en est constituée par des ateliers de forgerons. C'est au milieu de cette dernière face que se trouve l'entrée du marché au charbon, tandis qu'au milieu de la première on trouve l'entrée de la *qā'a*, dont nous reparlerons en traitant la question des marchés. En quittant *Er-Rahba* pour descendre vers la rivière, on rencontre les ateliers de teinturiers et des boutiques de forgerons.

9° *Ouqqāça* وقاصة. On désigne ainsi la région qui fait suite à *Er-Rahba* vers le sud-est. C'est un quartier de pauvre apparence où logent, dans des maisons basses, un grand nombre de gens du *Drā* et de nègres, ouvriers pour les travaux pénibles, porteurs d'eau, etc., etc. Il y a là des ateliers de tailleurs, de savetiers, de potiers et de tanneurs.

10° *El-Mellāh* الملح, le quartier juif. Il fait immédiatement suite à *Ouqqāça* et se compose d'une grande rue centrale dans laquelle donnent des impasses. A l'extrémité de cette voie principale, du côté de l'Oued, se trouve une grande place vide, assez considérable, contiguë aux faces sud et est des remparts de l'enceinte intérieure.

Là se dresse le grand tas d'ordures du quartier, toujours remarquable par sa saleté; là aussi s'exhalent les puanteurs

1. N'étant pas fixé sur la signification de ce mot, nous nous bornons à le transcrire tel que nous l'avons entendu.

de quelques industries locales : séchage des os de boucherie, des débris animaux et des peaux.

Une grande brèche, ouverte dans le rempart du côté est et tout près de l'angle sud-est, donne sur la rivière et sur Salé, offrant un tableau magnifique ; cette brèche n'a pas été rebouchée, sans doute par incurie du *Makhzen*, peut-être aussi parce que la berge, en cet endroit, constitue une défense naturelle suffisante, dominant les eaux de la rivière par une pente d'une quinzaine de mètres presque à pic.

A l'entrée du *Mellah* se trouvent les boucheries de viande *cacher* et les marchands de légumes et d'épices ; le long de la grande rue centrale sont installés les ateliers de tailleurs, cordonniers, ouvriers en soie, brodeurs sur cuir, ferblantiers, etc., etc.

11° *El-Qaçba* القصبَة, le réduit¹. Sise à l'angle nord-est de la ville, la *Qaçba* présente un assez grand intérêt, au moins à l'extérieur.

Elle est entourée d'un haut rempart crénelé fort bien construit en belle pierre de taille brune. Elle est bien bastionnée et présente des embrasures bien établies pour les pièces d'artillerie. Malgré l'incurie du gouvernement marocain qui n'y fait jamais faire de réparations, les remparts de la *Qaçba* commencent à peine à être éprouvés par le temps, du côté de la ville. Du côté de l'Oued, où ils ont à soutenir de plus rudes assauts, du fait de la barre et de la marée, leur situation est plus inquiétante : bien des pans de murs sont déjà rongés à leur base, à demi désagrégés, et l'on se demande comment ils n'ont pas encore croulé. Là, des plantes vivaces d'un beau vert foncé couronnent

1. Généralement les indigènes ne mentionnent ni la *Qaçba* ni le *Mellah* dans la liste des quartiers de la ville. N'en découvrant point de raison plausible, nous n'avons pas tenu compte de cet usage.

les crêtes des murs à demi ruinés, ajoutant leur charme à ce tableau imposant.

Mais, pour celui qui pénètre dans l'intérieur de la *Qaçba*, l'impression change vite ; ce ne sont que masures de pauvre apparence ou même simples *nouaïl* (huttes) qui abritent les contingents *Ouidiya* et leurs grouillantes familles. La mosquée édifiée sur le point culminant paraît splendide, par contraste ; mais le monument le plus important de la *Qaçba* est assurément l'antique medersa, déserte aujourd'hui et qui tombe en ruines.

Trois batteries défendent la *Qaçba* du côté de la mer ; ce sont :

1° *Bordj Ed-Dâr* برج الدار, qui est la plus rapprochée de la mer ;

2° *Bordj El-Khenzîra* الخنزيرة, batterie de la baie ;

3° Et *El-Herî* الهري, le magasin ;

ces deux dernières dominant la précédente.

Du point culminant, on découvre une vue admirable sur Rabat, l'Oued et Salé.

Nous signalerons aussi à l'attention des archéologues, l'immense porte, actuellement murée, qui ouvrait de la *Qaçba* sur *El-'Aloû*, du côté ouest du rempart. Sa face interne est intéressante aux points de vue architectural et ornemental.

Les remparts de la *Qaçba*, étant mieux construits que ceux des deux enceintes dont ils diffèrent sensiblement comme forme, sont attribués par le public aux Portugais. Mais aucun vestige ni inscription quelconque ne vient corroborer cette opinion, qui est également démentie par l'histoire. Il est possible, toute fois, que la construction ait été dirigée par un ingénieur européen renégat, aidé d'esclaves chrétiens ; mais c'est là une simple hypothèse que nous suggère, précisément, la tradition admise communément.



DEMOULIN Sc.

Photographie CAVILLA.

LA MEDERSA

Telle est, à notre sens, la division en quartiers qui répond le mieux à la disposition des lieux. Nous ne savons, toutefois, où rattacher les deux rues de *Es-Soûq El-Foûqy* et *Es-Soûq El-Tahty*, dont nous avons déjà parlé, et qui forment, en quelque sorte, des quartiers indépendants avec les ruelles et impasses qui en sont tributaires.

§ 6. — *La double enceinte.*

Rabat est défendue par un double système de fortifications, simples remparts de cinq à six mètres de haut, environ, dont l'un est circonscrit par l'autre; c'est pourquoi nous les qualifierons invariablement d'enceinte extérieure et d'enceinte intérieure. Ces expressions ont l'avantage de ne pas prêter à l'ambiguïté et, de plus, elles sont la traduction de celles qu'emploient les Arabes : *Es-Soûr El-Bar-râny* السور البراني, ou rempart extérieur, et *Es-Soûr Ed-Dâkhelâny* السور الداخلى, ou rempart intérieur.

a) *L'enceinte extérieure.*

Elle se compose essentiellement d'un rempart continu qui suit deux directions principales : l'une est sensiblement nord-sud, et l'autre, sud-ouest nord-est. Ce sont donc deux côtés adjacents d'un quadrilatère dont les deux autres côtés sont formés : l'un, qui suit une direction générale sud-est nord-ouest, par les berges rocheuses et souvent à pic de la rive gauche de l'*Oued Boû Regrâg*, l'autre, qui suit une direction générale nord-est sud-ouest, par le rivage non moins rocheux de l'Océan; de sorte que, sur deux faces, la défense naturelle a été jugée suffisante, une fois

renforcée par des hommes de garde (sur les berges de l'Oued) ou par des batteries (sur le rivage océanien).

La face ouest de l'enceinte extérieure commence au bord de l'Océan, à près de quinze cents mètres de distance de la face ouest de la ville même, et elle est longue d'environ trois mille mètres. Elle ne fait qu'un seul coude assez prononcé, à angle rentrant, au deuxième kilomètre en partant du rivage.

Trois portes sont percées dans sa paroi; ce sont, du nord au sud :

1° *Bâb El-Guebîlât* باب الغبيطات, porte des dômes. C'est la plus rapprochée de la mer. Son nom lui vient de ce qu'elle confine à l'installation d'*El-Guebîlât*, pied-à-terre du Sultan sur le rivage océanien.

On désigne aussi cette porte sous le nom de *Bâb Ed-Dâr El-Beïdâ'* باب الدار البيضاء, porte de Casablanca, parce qu'elle est sur la route qui mène à cette ville.

2° *Bâb Tâmesna* باب تامسنة, porte de Tâmesna, à six cents mètres de la précédente.

Tâmesna est l'ancien nom de la province qui s'étendait à l'ouest et au sud-ouest du Tadla, et, en bordure sur la mer, de Rabat à Casablanca.

3° *Bâb Merrâkech*, باب مرّاكش, porte de Merrâkech, à environ cinq cents mètres de la précédente. Cette porte est aussi désignée sous les noms de *Bâb El-'Adîr El-Barrâny* باب العدير البرّاني, porte du campement extérieur, ou *Bâb El-Megâz* باب المجاز, porte du passage. C'est par elle que le Sultan fait son entrée pour se rendre à *Dâr El-Makhzen*, quand il

vient à Rabat¹ ; elle reste fermée en dehors des séjours du Sultan dans cette ville.

La face sud de l'enceinte extérieure a une longueur d'environ deux mille cinq cents mètres en droite ligne. Elle est percée de deux portes, savoir :

1^o *Bâb El-Meçalla* باب المصلى, porte de l'oratoire, à sept cents mètres, environ, de l'angle sud-est de l'enceinte. C'est par cette porte que le Sultan sort de *Dâr El-Makhzen* pour se rendre à l'oratoire en plein air sis non loin de là et où il dirige la prière publique lors des grandes fêtes musulmanes, s'il se trouve à Rabat à ce moment-là. En cas contraire, il est remplacé par le *qaïd*.

2^o *Bâb El-Hadîd* باب الحديد, porte des armes², sise à onze cents mètres de la précédente. D'après une tradition locale qui nous a été rapportée, le nom de cette porte lui vient de ce que les *Za'er* y ont tué un grand nombre de gens de la ville dans des guet-apens continuels ; c'est donc la porte où il ne faut s'aventurer qu'en armes, chose qui a lieu effectivement dans la pratique. Nous donnons cette explication pour ce qu'elle vaut, sans lui attribuer plus d'importance qu'elle n'en mérite.

Au delà de cette porte, le rempart se poursuit, rectiligne, jusqu'à la berge de l'Oued, très élevée et très abrupte en ce point.

Les ruines de Chêlla se dressent face à cette portion de l'enceinte extérieure, dont elles ne sont séparées que par la largeur d'un petit ravin, deux cents mètres environ.

1. A ce sujet voir *Arch. mar.*, vol. VI, n^o III, p. 411 et seq.

2. Le mot حديد, qui signifie littéralement *fer*, a aussi le sens d'armes à feu, en général ; on dit : حطوا حديدكم déposez vos armes !

b) *L'enceinte intérieure.*

L'enceinte intérieure est formée essentiellement par trois murs : l'un qui est presque exactement dans une direction nord-sud, et deux autres, à peu près perpendiculaires au premier, dont l'un limite la ville au nord, l'autre, au sud.

Le premier de ces trois murs constitue la face ouest de l'enceinte intérieure ; il commence sur le rivage océanien et va rejoindre, presque en ligne droite, la face sud de l'enceinte extérieure, entre *Bâb El-Meçalla* et *Bâb El-Hadid*. Il a environ trois mille mètres de longueur et fait deux angles rentrants : l'un très obtus, insignifiant, non loin de l'Océan ; l'autre droit, un peu avant de rejoindre le rempart sud de l'enceinte extérieure. Ce dernier angle ne rentre pas de plus de cent cinquante mètres.

Sur toute sa longueur, la face ouest de l'enceinte intérieure est percée de quatre portes qui sont, en partant du rivage :

1° *Bâb El-'Aloû* باب العلو, ou porte de la hauteur. Nous en avons déjà parlé au cours de nos itinéraires ; elle est à environ cinq cents mètres de l'angle nord-ouest de l'enceinte.

Une grande voie relie *Bâb El-'Aloû* à *Bâb El-Guebibât* du *Soûr Barrâny*, et la distance entre ces deux portes est d'environ quinze cents mètres.

2° *Bâb El-Had* باب الأحد, porte du (marché du) dimanche. On l'appelle aussi *Bâb Ejjedid*¹ ou porte neuve ;

1. C'est à dessein que nous transcrivons la prononciation locale au lieu de suivre l'orthographe correcte : *El-Bâb El-Djedid*, الباب الجديد.



DEMOULIN Sc.

Photographie CAVILLA.

BÂB EL-HAD (face interne)

elle est à cinq cents mètres de la précédente et se trouve reliée à *Bâb Tâmesna* du *Sou'r Barrâny* par une large voie. La distance entre ces deux portes est d'environ treize cents mètres.

3° *Bâb Er-Rouâh* باب الرواح, porte du couchant (ou du vent?); à huit cents mètres de la précédente. Elle est reliée par un chemin à *Bâb Merrâkech*, de l'enceinte extérieure; la distance qui sépare ces deux portes est d'environ onze cents mètres.

4° Une petite porte dont nous n'avons point recueilli le nom et qui donne accès à *Dâr El-Makhzen* en venant du campement d'*El-'Adir El-Barrâny*; elle communique avec *Bâb El-Meçalla*, de l'enceinte extérieure.

La face nord de l'enceinte intérieure est constituée par un rempart long de cinq cent cinquante mètres, à très nombreuses embrasures. En face de chacune d'elles est placé un vieux canon de bronze monté sur affût entièrement en bois, y compris les roues, vastes disques pleins, cerclés de fer.

A peu près au milieu de cette face est pratiquée une porte, *Bâb El-Behar* باب البحر, porte de l'Océan, qui donne accès sur le rivage. A l'angle nord-ouest de l'enceinte se trouve un gros bastion armé de plusieurs pièces; une batterie basse est, en outre, établie contre le rempart nord, à l'extérieur, entre *Bâb El-Behar* et ce bastion; quant

Nous profitons de cette occasion pour faire deux remarques : 1° les indigènes font très souvent, surtout dans les noms propres, la faute qui consiste à omettre l'article devant un nom déterminé qui n'est point en rapport d'annexion, suivi d'un qualificatif; 2° ils prennent fréquemment le ج pour une lettre solaire, par assimilation avec le د, d'où la prononciation *Ejjedîl* pour *El-Djedîl*.

à l'angle nord-est, il est défendu par les batteries de la *Qaṣba*.

La face sud, séparée de la face nord par une distance approximative d'un kilomètre, est constituée par un rempart rectiligne qui confine à *Bāb El-Ḥad*, d'une part, au *Mellāh*, de l'autre; il est long de treize cents mètres, environ, et percé de trois portes qui sont, en partant de l'angle sud-ouest :

1° *Bāb El-Teben* باب التبن, porte de la paille, ainsi nommée parce que les entrepôts de paille se trouvent dans son voisinage. Sise à deux cents mètres de l'angle sud-ouest de l'enceinte, elle ouvre sur *El-Ousa'a* et se trouve dans le prolongement direct de la rue d'*El-Guezā'*. Une grande et large voie la relie à *Bāb El-Ḥadīd*, de l'enceinte extérieure, qui est séparée d'elle par un peu plus de dix-huit cents mètres.

2° *El-Bououiba* البوابة, la petite porte¹. C'est, en effet, une toute petite porte, dont la voûte est à peine plus haute que la taille d'un homme grand. Elle est presque dans le prolongement de la grande rue de *Ridjāl Eṣ-Ṣoff* et donne accès de la ville sur le bain maure dit *Ḥammām Aguedāl*, sis hors de l'enceinte. *El-Bououiba* est à un peu plus de cent mètres de *Bāb El-Teben*.

3° *Bāb Chella* باب شالة, porte de Chella. On l'appelle aussi *Bāb Sidi 'Aly Berrehy* باب سيدى علي بالرحي. Elle est distante de quatre cents mètres de la précédente et ouvre, à l'extérieur, sur une large voie qui aboutit à *Bāb El-Ḥadīd*, de l'enceinte extérieure.

1. On entend souvent prononcer ce nom *Lobbouiba*, par une sorte de métathèse.



DEMOULIN Sc.

Photographie CAVILLA.

BÂB ER-ROUÂH (face externe)

Le long des berges de l'Oued, il n'y a point de rempart continu, mais des murs sont édifiés partout où l'escarpement n'est pas suffisant pour constituer une défense naturelle.

Un mur de ce genre est édifié à quatre cents mètres, environ, de l'angle sud-est de l'enceinte, en suivant le cours du fleuve; là se trouve le point d'atterrissement pour les barques qui font le transit entre Rabat et Salé. Nous avons déjà dit qu'on y accède, en venant de la ville, par une porte qui perce ce rempart et qui est la seconde que l'on désigne sous le nom de *Bâb El-Bihar* باب البحر, ou porte de la mer. Elle est défendue par deux tours ou bastions qui la flanquent de part et d'autre à faible distance.

Trois cents mètres plus loin, la douane est établie au niveau de l'Oued, mais la défense est suffisamment assurée, de ce côté-là, par la *Qaçba* dont les créneaux et embrasures commandent toute la ville. La douane est, au surplus, entourée d'un mur qui l'isole de la ville, ne lui laissant, comme seule communication avec elle, que *Bâb El-Marsa*, déjà citée.

Quant à l'angle nord-est, les roches à pic, complétées par les fortifications de la *Qaçba*, en constituent la défense.

Les murs des deux enceintes sont flanqués de nombreux bastions à des distances à peu près régulières les uns des autres, mais leur développement est tel qu'il faudrait, pour les entretenir, des dépenses annuelles considérables; aussi le *Makhzen* laisse-t-il le temps accomplir son œuvre destructive sans s'inquiéter autrement: la bonne qualité des matériaux de construction employés et le peu d'ancienneté relative des remparts font qu'ils résistent encore avec succès au travail de désagrégation.

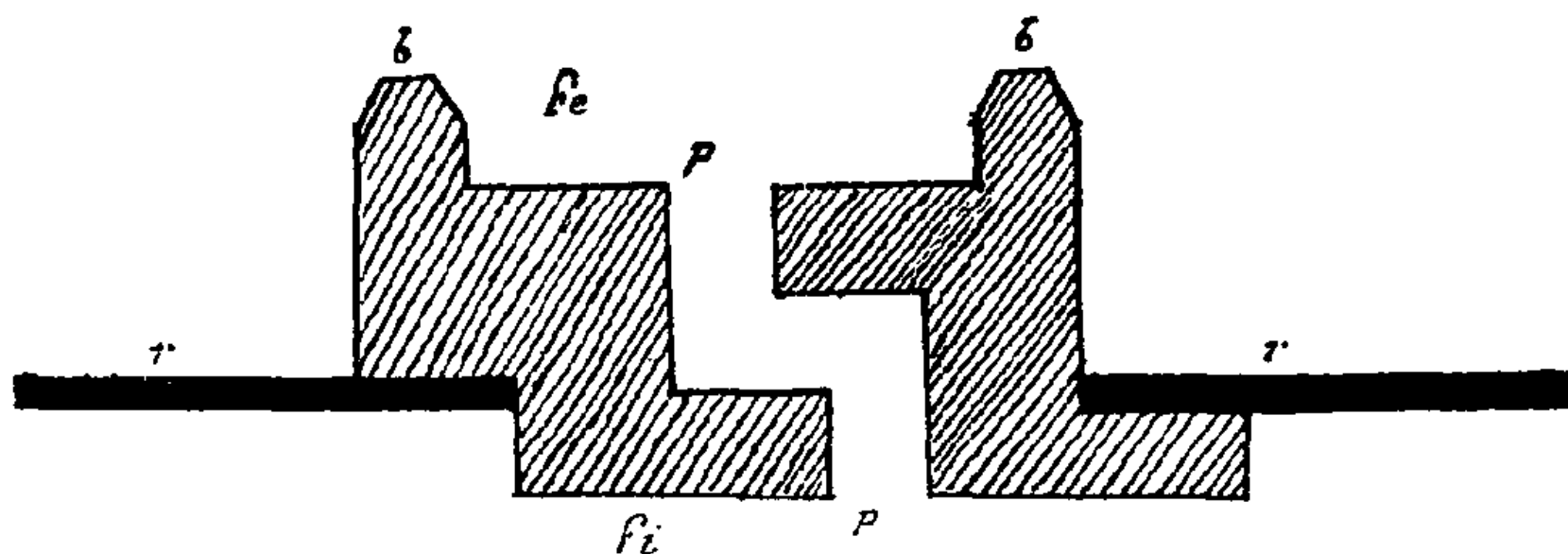
Les portes ne sont pas toutes établies d'après un plan

unique ; elles sont, principalement, de trois types : 1° porte ordinaire à une seule voûte, à un ou deux battants ; 2° portique à double voûte et double voie ; 3° porte à voie unique, mais qui oblige à se détourner de sa direction primitive et, par conséquent, à ralentir l'allure.

Dans la première catégorie, entrent toutes les portes des quartiers, dont nous parlerons plus loin, et quelques-unes des portes des deux enceintes, telles que *Bâb Chella*, *El-Bououïba*, etc., etc.

Dans la deuxième catégorie, figurent de simples portiques ou *teqouïsa* تقويسة, tels que ceux qui donnent sur *El-Ousa'a* en venant d'*Es-Souïqa*, et des portes d'enceinte telles que *Bâb El-Guebîâl*, par exemple.

Enfin, dans la troisième catégorie, nous rangerons les portes de la face ouest de l'enceinte intérieure et certaines portes de l'enceinte extérieure (*Bâb El-'Aloû*, *Bâb El-Had*, etc., etc.). Elles donneraient, en plan, une disposition du même genre que celle dont nous donnons un schéma ci-dessous.



fe. Face externe. — *fi*. Face interne. — *rr*. Rempart. — *pp*. Portes.
bb. Bastion.

Comme ornementation, ces portes sont tout à fait simples ; elles présentent deux murs de tête, lisses, parallèles et séparés l'un de l'autre par une distance de six à

sept mètres. Le mur de tête extérieur est flanqué, à droite et à gauche, de deux bastions dessinant, en plan, un carré ou un pentagone, avec embrasures ou meurtrières à leur partie supérieure; les arêtes sont soulignées par une rangée de briques peintes en vermillon.

Le mur porte un premier cadre rectangulaire, en dedans duquel la maçonnerie se trouve en retrait de quelques centimètres; dans ce cadre, une voûte en arc de cercle ou en ogive est dessinée en vermillon et, le long de son contour interne, la maçonnerie présente un deuxième retrait de quelques centimètres; puis, on voit une deuxième ogive, en relief, soulignée de vermillon, dont le sommet est tangent intérieurement à celui de la précédente et dont les extrémités inférieures viennent s'appuyer sur le bord supérieur d'une troisième voûte beaucoup plus petite, constituant la baie véritable.

Quelquefois, la deuxième ogive n'a de contact avec la première que par ses extrémités inférieures ou ses pieds-droits, leurs sommets étant séparés par une certaine distance; tel est le cas pour *Bâb El-'Aloû*.

La baie réelle reçoit une porte massive, en bois, à poterne ou à double battant.

Le mur de tête intérieur est beaucoup plus simple; il ne présente, en général, que le cadre rectangulaire obtenu par la disposition en retrait de la maçonnerie et, dans ce cadre, une très grande baie formée par une ogive élancée. On s'explique aisément que cette baie puisse être de dimensions beaucoup plus grandes et de forme beaucoup plus élégante que celle du mur de tête, par ce fait qu'elle n'est destinée à recevoir aucune porte ou battant.

Dans l'épaisseur de la maçonnerie, une ou plusieurs petites pièces sont ménagées pour le portier ou pour un poste de police, ou encore pour les percepteurs du droit des portes.

Nous devons signaler, comme plus particulièrement

intéressantes, *Bâb Er-Rouâh* et une ancienne porte de la *Qaçba*, aujourd'hui murée.

§ 7. — *Les portes des quartiers.*

Les quartiers sont isolés les uns des autres, ou divisés eux-mêmes, d'une façon assez arbitraire, par des portes. Il ne s'agit plus, bien entendu, de portes monumentales bastionnées et destinées à concourir à la défense de la place, mais de simples baies sans aucune prétention architecturale, établies perpendiculairement à la voie qu'elles peuvent fermer au moyen de deux solides battants. Aucun ornement, aucune inscription ne les caractérisent ; souvent même, la maçonnerie n'en est point cachée par un revêtement quelconque.

En parlant d'*El-'Alou* et en suivant l'itinéraire *El-Qenâni*, *Es-Souq Et-Taḥly*, *Es-Souq El-Fouqy*, etc., etc., on rencontre les portes suivantes :

1° *Bâb El-Qaçba* باب الفصبة, porte de la *Qaçba* (à main gauche). De construction récente, croyons-nous, elle a été établie dans la face ouest de la *Qaçba*, non loin de l'ancienne porte monumentale murée, dont nous avons déjà parlé. Celle-ci donnait accès direct, de l'ouest à l'est, dans l'intérieur du réduit, tandis que la nouvelle porte oblige à changer trois fois de direction par des tournants à angle droit ; elle ouvre du sud au nord.

2° *Bâb Sidi Mohammed Ed-Dâouy* باب سيدى محمد الضاوى (à main droite). Cette porte est située dans une rue latérale, à cent mètres de la précédente. Elle ouvre, au coin nord-est de la ville, sur *Souq El-R'ezel*.

3° *Bâb Souq El-R'ezel* باب سوق الغزل, porte du marché de



DEMOULIN Sc

Photographie CAVILLA.

UNE ANCIENNE PORTE DE LA QAÇA

la laine filée; appelée aussi *Bâb El-Qenânîl*. Elle limite au sud *Souq El-R'ezel* et ferme la voie d'*El-Qenânîl*, étant située sur cette voie même, à cent trente mètres, environ, de la précédente; nous en avons déjà parlé dans nos itinéraires.

4° *Bâb Derb El-Hoût* باب درب الحوت (à main droite).

Cette porte est située dans une rue latérale, à quatre-vingts mètres de la précédente. Son nom lui vient de ce que les marchands de poisson se tiennent ordinairement sur son seuil, d'où le nom de *Derb El-Hoût*, impasse des poissons, donné à la rue qu'elle ferme.

Bâb Sîdî Mohammed Ed-Dâouy et *Bâb Derb El-Hoût* ferment les deux issues orientales du quartier d'*El-Beheïra*.

5° *Bâb El-Marsa* باب المرسى, porte du port (à main gauche et à vingt-cinq mètres, environ, de la précédente). Nous l'avons déjà citée, en la considérant comme faisant partie de l'enceinte intérieure.

6° *Bâb Es-Souq* باب السوق, porte du marché (à main droite). Cette porte est située dans une rue latérale à cent mètres, à vol d'oiseau, de la précédente. Son nom lui vient de ce qu'elle met le *Souq El-Tahty* en communication avec les quartiers d'*El-Hofra* et de *Bou Qroun*.

7° *Bâb Er-Rahba* (à main droite). Cette porte se trouve dans une rue latérale, à quelque cent soixante-quinze mètres de la précédente, à vol d'oiseau. Elle tire son nom du fait qu'elle donne accès au marché aux grains, ou *Rahbet Ez-Zra'* رجة الزرع, qu'elle met en communication avec le quartier d'*El-Hofra*.

8° *Bâb El-Kherrâzîn* باب الخزازين, porte des cordonniers (à main droite). Cette porte se trouve dans le prolon-

gement de la grande voie d'*Es-Souîqa*, à cinquante mètres de la précédente, à vol d'oiseau. Ainsi que son nom l'indique, elle donne accès dans le quartier des cordonniers (*El-Hofra*).

9° *Bâb Ouqqâça* باب وقاصة. Elle est située sur la voie principale, à dix mètres de la précédente et dans une direction perpendiculaire la sienne. Elle commande les quartiers d'*Ouqqâça* et du *Mellâh*.

10° *Bâb El-Mellâh* باب الملاح, porte du quartier juif. Elle se trouve à environ à deux cents mètres de la précédente, à vol d'oiseau.

Nous rappelons ici ce que nous avons déjà signalé plus haut, à savoir que la face est du rempart, à l'extrémité du *Mellâh*, présente une brèche donnant sur la berge escarpée de l'Oued. La fermeture de ce quartier est donc assez illusoire.

Il nous faut, maintenant, revenir quelque peu sur nos pas pour franchir *Bâb Soûq El-Kherrâzîn* et nous diriger vers *El-Ousa'a*; nous trouvons alors successivement :

11° *Bâb Eç-Çebîtriyîn* باب الصييطرين. Sur la voie principale et à cent mètres, environ, de *Bâb El-Kherrâzîn*, elle met en communication les deux marchés des cordonniers.

12° *Bâb Derb El-Fâsy* (à main droite). Cette porte est dans une rue latérale et à peu de distance de la précédente. Elle donne accès vers le quartier central de *Boû Qroûn* et vers celui d'*El-Hofra*.

13° *Bâb El-Djouîtiya* باب الجوطية. Sur la voie principale et à cinquante mètres de la précédente. Comme son nom l'indique, cette porte donne accès au marché des vieilleries.

14° *Bâb Derb Sidî Bel 'Abbâs* باب درب سيدى بالعباس (à

main droite). Sise dans une rue latérale, à cent mètres de la précédente, elle donne accès par le *Derb* du même nom, au quartier de *Boû Qroûn*.

15° *Bâb Derb El-Ma'moûry* باب درب المعموري, ou encore

Bâb Derb El-Guezouly باب درب الجزولي (à main droite). Sise à environ cinquante mètres de la précédente, elle donne accès à une rue qui aboutit, à gauche, à un cul-de-sac et, à droite, au quartier de *Boû Qroûn*.

16° *Bâb Derb Sidi El-Kâmel* باب درب سيدى الكامل (à main droite). Elle ouvre sur la rue du même nom.

17° *Teqouïset d'El-Torrâfa* تقويسة دالطرافة, portique des savetiers (à main gauche). Il se compose de deux arcs qui ouvrent sur la belle perspective d'*El-Guezâ'*.

18° *Teqouïset Dâr Er-Râ'î* تقويسة دار الراعى, portique de la bergerie (à main gauche). Il est situé à cent mètres du précédent et son nom lui vient de ce qu'il ouvre en face de *Dâr Er-Râ'î*, petit bâtiment où l'on parque les moutons destinés à être abattus chaque jour.

Ces deux dernières baies ouvrent, ainsi que nous l'avons déjà dit, sur le vaste emplacement d'*El-Ousa'a*.

19° D'*El-Ousa'a*, qui marque l'extrémité sud-ouest de la ville, si nous cherchons à regagner *El-'Aloû* par la grande rue de *Ridjâl Eç-Çoff*, nous trouvons, à son extrémité, une porte qui ouvre de l'est à l'ouest et qui, étant placée en face du mausolée d'un saint, est désignée du nom de ce

personnage : c'est *Bâb Sidi Fâteḥ* باب سيدى فاتح

20° En sortant par cette porte, on se trouve à *El-'Aloû*, et,

si l'on se dirige vers la *Qaçba*, c'est-à-dire vers l'est, on rencontre à main droite la porte dite *Bâb Derb Moulay 'Abd-Allah* باب درب مولاي عبد الله, ainsi nommée parce qu'elle avoisine le mausolée de ce saint. Ouvrant du nord au sud, elle donne accès directement du plateau d'*El-'Aloû* dans le quartier du même nom, dans celui de *Boû Qroûn* et, indirectement, dans ceux d'*El-Beheïra* et *El-Guezâ'*, à l'est et à l'ouest.

Telle est la liste complète, croyons-nous, des portes des quartiers. Nous verrons plus loin leur rôle en étudiant le fonctionnement de la police locale.

§ 8. — *L'alimentation en eau.*

Pour achever de donner une idée exacte de la ville, il est utile de dire quelques mots de la façon dont elle est alimentée en eau.

Sous ce rapport spécial, Rabat est abondamment pourvue, et de gros sacrifices ont dû être faits pour l'adduction des eaux qui se déversent dans de nombreuses fontaines-abreuvoirs; elles proviennent de deux sources :

1^{re} *'Aïn 'Atîg* عين عتيق, qui se trouve au lieu dit *Blad Sîdî Yahya Moul Ed-Derdâra* بلد سيدى يحيى مولى الدردارة, au-dessus de la *Qaçba* de Temâra فصة تمارة. Il ne nous a pas été donné de voir sur place les travaux de captation, au sujet desquels aucun renseignement précis ne nous a été fourni; mais on voit aisément, dès qu'on sort de *Bâb El-*

1. A quelques kilomètres à l'ouest de Rabat, sur la route de Casablanca.

'Alou pour se diriger vers *Bâb El-Guebîbât*, l'aqueduc ou *mâdda* مَادَّة qui vient de *Qaçbet Temâra*, passe devant *El-Guebîbât* et devient souterrain peu avant d'arriver à l'enceinte intérieure.

Le long de cet aqueduc on voit, d'espace en espace, des *çahârîdj* صِهَارِيج, ou bassins d'aération.

En arrivant en ville, l'aqueduc se divise en un grand nombre de *mâddat* secondaires, qui passent sous le sol dans les rues principales pour alimenter les fontaines publiques. Un embranchement se rend à la maison du *qâïd*, un autre à *Dâr Moulay Rechîd*¹ et un troisième à *Dâr Ech-Chorfa*, maison des Chorfa d'Ouezzân. Ce sont les trois seules maisons de la ville qui soient alimentées en eau de source.

D'après les gens de Rabat, les premiers travaux entrepris pour capter 'Aïn 'Atig remonteraient aux princes de la dynastie Sa'adienne; mais il semblerait qu'on n'y ait pas apporté grande diligence jusqu'au règne de *Moulay 'Abd Er-Rahmân* qui fit amener les eaux à Rabat même.

2° 'Aïn R'eboulâ عَيْن رِبُولَة. Cette source vient de la région sud de Rabat, du pays des *Za'er*; elle alimente *Dâr El-Makhzen*, le quartier des *Touârga*, l'emplacement où campe habituellement la *meçalla* du Sultan, le bain maure dit *Hammâm Aguedâl*, etc., etc.

Les travaux d'adduction ont été prescrits, dit-on, par le sultan *Moulay El-Hasan*. Ils consistent en une *mâdda* couverte, à fleur de sol, avec, de temps en temps, des regards surmontés d'un bâti en maçonnerie; on en voit quelques-uns le long des murs des jardins qui se trouvent entre *Dâr El-Makhzen* et la ville.

Les gens de Rabat affirment que le projet primitif de

1. C'est la demeure de l'un des oncles du Sultan.

Moulay El-Hasan était d'amener les eaux d'*Aïn R'eboula* à Salé qui est moins favorisée que Rabat, sous ce rapport. A cet effet, l'aqueduc devait traverser l'Oued sur un pont de pierre. Les ruines que l'on remarque à l'extrémité sud-est de Rabat, dans le prolongement du rempart sud de l'enceinte intérieure vers l'Oued, ne seraient autre chose que les vestiges des travaux entrepris dans ce but (?).

Toutes les réparations à faire, tant aux aqueducs qu'aux fontaines publiques, sont exécutées sur l'ordre du *nâdher* qui en prélève les frais sur les fonds *habous*.

Les fontaines publiques sont désignées sous le nom de *seqqâia*, سَفَايَة, pluriel سَفَايَاتِ ; elles se présentent toutes sous la forme d'un bassin ou abreuvoir de pierre dont la longueur varie entre deux et dix mètres; ce bassin est adossé aux murs des maisons et se remplit par un ou plusieurs tuyaux métalliques sans robinet.

Quelques-unes d'entre elles sont abritées par un toit supporté, d'un côté, par le mur auquel est adossée la *seqqâia* considérée, de l'autre, par de légères colonnes réunies par des voûtes ogivales. L'ensemble ne manque pas de grâce et d'originalité. Voici la liste des fontaines de Rabat :

1° *Seqqâiet Djâma' El-Guezzârin* سَفَايَة جَامِعِ الْجَزَارِين, à *Es-Soûq El-Fôûqy*.

2° *Seqqâiet Derb El-Hoût*, près la porte de ce nom.

3° *Es-Seqqâia El-Touïla* السَفَايَة الطَوِيلَة, aux *Ouidiya*.

4° *Es-Seqqâia Eç-Car'tra* السَفَايَة الصَّغِيرَة, aux *Ouidiya*.

5° *Seqqâiet Derb Moulay 'Abd Allah*, à *El-'Aloû*.

6° *Seqqâiet Thelth Oûdjoûh* سَفَايَة ثَلَاثِ وُجُوْه.

7° *Es-Seqqâia El-Touïla*, près *Bâb El-'Aloû*.

- 8° *Seqqâiet El-Guezâ'*, dans le quartier de ce nom.
- 9° *Seqqâiet Er-Rahmany*.
- 10° *Seqqâiet Ben El-Mekky*, à *El-Guezâ'*.
- 11° *Seqqâiet Bâb-Ejjedid*, près la porte de ce nom.
- 12° *Seqqâiet Es-Souïqa*, quartier de ce nom.
- 13° *Seqqâiet Sîdî 'Amrân*, près la grande mosquée (?).
- 14° *Seqqâiet El-Kherrâzîn*, dans la rue de ce nom.
- 15° *Seqqâiet Boû Qroûn*.
- 16° *Seqqâiet Sîdî Lahsen* (El Ahsen) *ben Sa'id*.
- 17° *Seqqâiet Ferrân Ez-Zenâqî*, à *El-Beheïra*.
- 18° *Seqqâiet El-Habs*, à *El-Beheïra*.
- 19° *Seqqâiet Tiliou*.
- 20° *Seqqâiet Hammâm El-Qaçry*.

Ces deux dernières à *El-Beheïra* également (?).

C'est à ces fontaines que les marchands d'eau ou *guer-râba* viennent remplir leurs outres.

Ajoutons que, dans presque toutes les maisons, il existe un puits, mais cette eau de puits n'est pas fameuse. Les gens délicats et riches font venir, comme eau de boisson, celle de la source de Chêlla que des âniers vont chercher là-bas et qu'ils transportent dans de grandes jarres en terre cuite.

II. — LES ENVIRONS IMMÉDIATS.

Nous avons déjà dit que le site d'*El-'Aloû*, bien que dans l'enceinte intérieure, constitue l'une des promenades préférées des habitants de Rabat. C'est là qu'ils vont s'asseoir parmi les tombes, et, s'adossant à un *châhed* شاهد (témoin, ou grande pierre placée à la tête de la tombe; une pierre semblable se dresse aux pieds du mort), contempler

le magnifique tableau de la barre et de la grande houle océanienne qui vient se briser contre les récifs de la côte.

D'autres, parmi les citadins, se risquent aussi à franchir cette enceinte intérieure et à faire, entre les deux systèmes de fortifications, une excursion un peu plus longue; divers buts peuvent alors s'offrir à eux.

1° Vers *El-Guebîât*.

Le plus fréquemment, ils se dirigent vers *El-Guebîât*, en suivant, de plus ou moins près, le rivage océanien. Là ils sont à peu près sûrs de n'être point gênés par les entreprises audacieuses des *Za'er*; aussi désignent-ils cette région sous le nom de *Madreb El-Amân*, مضرب الامان, c'est-à-dire l'endroit de la sécurité.

Dans cette promenade, on peut suivre différents itinéraires :

a) En sortant par *Bâb El-'Alou*, on a immédiatement devant soi une large voie, en terrain plat et rougeâtre, qui se rend presque en ligne droite à *Bâb El-Guebîât*, à une distance approximative de quinze cents mètres dans la direction de l'Ouest.

Plusieurs chemins convergent vers la porte (*Bâb El-'Alou*) et viennent couper la voie principale : à gauche, un sentier suit les remparts et aboutit à *Souq El-Had*, la grande place qui se trouve devant *Bâb El-Had*; à droite, un premier sentier se rend presque directement au rivage en passant tout près de la *qoubba* de *Sidi El-Khattâb*,

سیدی الخطّاب, traverse un cimetière musulman qui entoure cette *qoubba*, passe ensuite entre des jardins potagers et aboutit, sur le rivage, à l'emplacement d'une *meçalla* où

l'on fait une prière publique lors des grandes fêtes musulmanes. C'est alors le *qâdi* qui prononce la *khoṭba*.

En cet endroit, le rivage se termine, sur l'Océan, par des falaises à pic de sept à huit mètres de haut. Le travail incessant des grandes lames désagrège patiemment ce rempart naturel, en détache d'énormes blocs, creuse les parois rocheuses, y pratique des excavations aux formes compliquées. Le flot semble s'acharner à ce travail, il se précipite avec fracas sur les roches dentelées où il se brise, remplissant l'air d'écume et de vapeur d'eau au parfum vivifiant.

b) Un autre sentier, variante du précédent, longe les remparts jusqu'au rivage; c'est le prolongement de celui qui se rend à *Soûq El-Had*.

c) En face même de la *qoubba* de *Sîdî El-Khaṭṭâb* se trouve une bifurcation : la voie ferrée, qui vient du quai de la douane et dont nous avons déjà parlé, passe là entre les jardins, suivant une direction ouest jusqu'à la batterie Rothemburg, soit à sept cents mètres de la porte *Bâb El-'Aloû*. Puis, de la batterie, la même voie se rend quatre cents mètres plus loin, tout au bord du rivage, à des carrières de pierre qui ont fourni la maçonnerie de cette construction.

La batterie représente un énorme bloc de maçonnerie, portant deux plates-formes armées chacune d'une pièce de 24 centimètres.

Des remparts, dont l'ensemble devait constituer tout un système de défenses accessoires, probablement, restent inachevés à l'est et à environ cent cinquante mètres de la batterie.

Là subsiste aussi un témoin des travaux qui ont été faits en cet endroit, indiquant le cubage de sable enlevé : c'est un petit monticule où l'on voit les tombes d'un très ancien cimetière, bouleversées par les travaux postérieurs.

Des Maures de la ville viennent fréquemment passer sur

son sommet les heures de *farniente* et de rêverie. Ils ne manquent pas, dans ce cas, d'apporter tout ce qu'il faut pour faire du thé, et l'un d'eux charme la société à l'aide

de son *guenîbrî* قنبري (petite guitare); aussi voit-on, en maints endroits, que la terre a été fraîchement remuée, et il suffit de gratter la surface du sol pour mettre à découvert les charbons que les habitués éteignent et mettent en réserve en prévision de la prochaine réunion.

Derrière la batterie, s'étendent de riches terres de labour jusqu'aux murs d'enceinte d' *El-Guebîbât*.

Sur le front est de cette enceinte, qui se dresse à quelques treize cents mètres de *Bâb El-'Aloû*, il y a trois portes : l'une, plus rapprochée de l'Océan, donne accès dans les bâtiments proprement dits; la seconde, simple petite poterne, ouvre sur les communs et les dépendances, constituant l'entrée de la domesticité; enfin, la troisième, presque contiguë à la précédente, avec laquelle elle fait un angle droit, donne accès à un vaste champ carré, entouré de murs, dont on devait primitivement faire un jardin. On voit, en effet, des travaux importants destinés à trouver et à emmagasiner l'eau dans de grands bassins de maçonnerie. On s'est malheureusement aperçu, une fois ces travaux faits, que le sol ne convient pas à l'horticulture et qu'il n'est bon que pour les céréales. Aussi tout ce terrain est-il abandonné à des cultivateurs qui le labourent. Quand le Sultan vient à *El-Guebîbât*, avant que la récolte ne soit effectuée, il indemnise ces cultivateurs qui renoncent à leur récolte.

Des agrandissements considérables à *El-Guebîbât* avaient été projetés; il y eut même commencement d'exécution. Aussi voit-on, sur la face est de l'enceinte de cette installation, les vestiges des travaux entrepris, solides murs en pierre de taille dessinant une future chapelle, une salle de bains, des chambres en quantité, etc., etc. Tout cela est

resté à demi construit et sera démoli par le temps avant que d'être achevé.

Sur *El-Guebîbat* même, nous ne pouvons donner aucun détail, n'ayant pu visiter l'intérieur de ces bâtiments. Ils ont, d'ailleurs, un caractère absolument privé, de sorte que personne n'est admis à y pénétrer.

Leur mur d'enceinte constitue le terme de la région qualifiée *Madreb El-Amân*. A son abri, les Maures viennent aussi s'étendre et boire du thé en devisant, quand il fait beau. On y a vue à la fois sur la ville, les jardins qui l'entourent et l'Océan.

d) Si, au lieu de suivre le dernier itinéraire que nous venons de tracer, on suit la grande voie qui relie *Bâb El-'Aloû* à *Bâb El-Guebîbat*, on trouve, à sa droite et à cent mètres de la première de ces portes, une vaste enceinte carrée dont les murs sont blanchis à la chaux : c'est le

cimetière européen ou *المقابر El-Meqâber*, limitrophe du cimetière musulman de *Sidi El-Khaṭṭâb*. Donnant, d'un côté, sur la grande voie, il est limité, de l'autre côté, par un chemin qui s'embranché sur elle et file dans la direction d'*El-Guebîbat*.

Un peu plus loin que le cimetière européen, à gauche, un sentier relie la voie principale à l'emplacement de *Soûq El-Had*. Ce sentier longe le cimetière juif que les Arabes nomment *El-Mi'âra* *المعارة*¹.

En continuant à suivre la voie principale, on a, à sa droite, les terres de labour qui s'étendent jusqu'à *El-Gue-*

1. Il y a donc trois façons de désigner un cimetière : *مقابر meqâber*, s'il s'agit de celui des Européens ; *روضة raouda*, s'il s'agit de celui des Arabes et *معارة mi'âra*, s'il s'agit de celui des Juifs. Cependant le mot *مقابر* est le seul employé par beaucoup de gens.

bîbât et, à sa gauche, des jardins entourés de murs, longés, sur leur face nord, par la *mâdda* ou aqueduc venant d' *Aïn 'Atig*, déjà décrit.

Enfin, sur les trois cents derniers mètres avant d'arriver à *Bâb El-Guebîbât*, la voie est longée, à gauche, par des terres de labour et par l'aqueduc, et, à droite, par l'enceinte d' *El-Guebîbât*.

C'est cette route que l'on suit pour se rendre à *Dâr El-Beïda* (Casablanca). A six kilomètres de Rabat, dans cette direction, on rencontre les campements de la tribu *guich* des *Ouidîya*, à *Temâra*.

2° Vers *Bâb El-Hadîd* et *Chélla*.

Entre les faces sud des deux enceintes, se trouvent un grand nombre de beaux jardins entourés de murs et des terrains de labour en quantité, limités par des haies de figuiers de Barbarie (cactus à raquettes) de vigoureuse venue; beaucoup d'arbres fruitiers de toute sorte se montrent au-dessus des haies; il y a quelques orangeries et quelques vignes, etc., etc.

On rencontre aussi, çà et là, les emplacements d'anciens cimetières musulmans avec de vieilles *qoubba* à demi ruinées.

Nombre de sentiers circulent à travers cette verdure, envahis eux-mêmes par l'herbe et constituant de jolies promenades. Mais bien peu de citadins se hasardent de ce côté, surtout dans le voisinage des berges de l'Oued, car ce n'est point *Madreb El-Amân*!

On ne rencontre là que les humbles cultivateurs appelés au dehors par leurs travaux, les gardiens *Djebala* ou les gens des *Za'er* qui rôdent, en quête de quelque proie.

On peut se rendre à *Bâb El-Hadîd* par diverses routes :

a) En sortant par *Bâb El-Teben*, on suit alors une belle

voie large et rectiligne, bordée des deux côtés par des jardins.

Tous ceux que l'on a à sa droite, ou peu s'en faut, appartiennent au Sultan, soit qu'il les ait régulièrement acquis, soit, et c'est le cas général, qu'il les ait confisqués à ceux de ses sujets dont la richesse excitait ses convoitises; dans ce nombre figure notamment l'immense propriété de l'ex-ministre de la guerre *El-Mehdi El-Menebbahi*, propriété que l'on continue à appeler *El-Menebbahya*, du nom de son ancien maître. Elle contient une maison de plaisance qui est, paraît-il, un véritable palais.

Tout le long des murs de clôture de ces jardins, à droite de la route, court une conduite maçonnée. C'est la *mâdda* qui amène les eaux d'*Aïn R'eboula*, dont nous avons déjà parlé.

Au bout de neuf cents mètres, environ, l'on arrive à une sorte de carrefour : à droite, une route, sensiblement perpendiculaire à la première, conduit à *Bâb Er-Rouâh*, de l'enceinte intérieure, et, de là, à *Bâb Merrâkech* ou *Bâb El-'Adir El-Barrâny*, de l'enceinte extérieure.

Avant d'arriver à *Bâb Er-Rouâh*, on a, à sa gauche, une petite porte ouvrant dans le mur d'enceinte de *Dâr El-Makhzen* et de ses dépendances qualifiées *El-Touârğa*, parce que les contingents *Touârğa* sont campés là. Cette petite porte est désignée sous le nom de *Bâb El-Tahtya*

باب التحتية, ou porte des inférieurs, parce qu'elle livre passage aux *Touârğa Tahtya* installés dans son voisinage.

Si nous franchissons *Bâb Er-Rouâh*, nous avons, à notre gauche, *El-'Adir El-Barrâny*, terrain de campement de la *meħalla*. Le camp s'y installe, en général, tout contre le rempart de l'enceinte intérieure et non loin de *Bâb Er-Rouâh*.

Mais revenons au carrefour que nous avons quitté un instant; à gauche, un sentier vient également couper la

voie principale et prend une direction nord-est entre les haies des jardins; il conduit vers *Bâb Chella*, de l'enceinte intérieure.

En continuant vers *Bâb El-Hadid*, nous voyons, à notre gauche, la grande mosquée qui a nom *Djâma' Es-Sounna* جامع السنة, mosquée de la loi traditionnelle, tandis qu'à notre droite se poursuit le mur d'enceinte de *El-Touârga*. En face de *Djâma' Es-Sounna*, il est percé d'une porte dite *Bâb Djâma' Es-Sounna* باب جامع السنة.

Deux cents mètres avant de rejoindre le rempart sud de l'enceinte extérieure, près de *Bâb El-Hadid*, le mur des *Touârga* est percé d'une troisième porte, dite *Bâb El-Fouqya* باب البوفية, la porte des supérieurs, parce qu'elle livre passage aux *Touârga* campés dans son voisinage et que l'on nomme *Touârga fouqya* التوارقة البوفية.

L'enceinte des *Touârga* a neuf cents mètres de longueur, environ; elle est constituée, à l'ouest et au sud, par les faces correspondantes des enceintes intérieure et extérieure de la ville, respectivement, et, à l'est et au nord, par un mur de quatre mètres de hauteur, environ, percé des trois portes que nous venons de mentionner.

Un peu avant d'arriver à *Bâb El-Hadid*, nouveau carrefour : deux routes viennent s'embrancher sur la voie principale, à gauche; l'une est parallèle au rempart qu'elle suit à peu de distance de sa face interne; l'autre prend une direction nord-est et va rejoindre *Bâb Chella*.

Sitôt franchie *Bâb El-Hadid*, nouveau carrefour plus important, avec des routes allant dans toutes les directions.

A huit cents mètres au sud de la porte et légèrement à l'ouest, on aperçoit la *meçalla* ou oratoire déjà mentionné;

plus loin apparaît une ferme, ou *sais* ساس, appartenant à un résident français de Rabat, M. Bigarré.

L'une des nombreuses routes qui convergent devant *Bâb El-Hadid* est celle de Chêlla ; à partir de la porte, l'on oblique à gauche et l'on se dirige droit à l'est en longeant la crête, opposée à la ville, du petit ravin qui sépare Chêlla de Rabat.

La porte monumentale de Chêlla n'est pas à plus de cinquante mètres, en droite ligne, de *Bâb El-Hadid*. Flanquée de deux bastions, elle est des plus intéressantes, comme tout Chêlla d'ailleurs, aux points de vue architectural et archéologique¹. L'angle nord-ouest de l'enceinte est celui qui a le plus souffert.

En outre des nombreux mausolées et sanctuaires qui s'y trouvent², Chêlla offre aux chercheurs les vestiges, fort remarquables, d'une très belle mosquée. Dans son voisinage immédiat, se montrent les travaux de captation et d'aménagement de la source qui fournit l'eau potable des riches citadins.

Malheureusement, le manque absolu de sécurité, dès que l'on franchit la première enceinte de Rabat, fait qu'on peut rarement se rendre à Chêlla et consacrer à son étude tout le temps qu'elle mériterait.

On peut sortir de Chêlla par une porte pratiquée dans la face est de son rempart et, de là, rejoindre l'Oued par le fond du petit ravin qui la sépare de Rabat.

b) En sortant de la ville par *El-Bououïba*, on fait environ

1. Le distingué vice-consul de France à Rabat, M. Leriche, a su rassembler tous les matériaux utiles pour faire une étude à ce double point de vue, tant sur Chêlla que sur Rabat. C'est pourquoi nous n'entrons pas dans de plus amples détails, sachant que le sujet sera traité un jour par lui avec beaucoup plus de compétence que par nous.

2. A ce sujet voir *Archives marocaines*, vol. V, n° I, *Notes sur Rabat et Chella*.

cent vingt mètres en ligne droite entre les murs ou les haies des jardins, puis on passe près des bains de *Ḥammām Aguedāl* que l'on rencontre à main droite.

Dès qu'on les a dépassés, on peut soit tourner à droite pour rejoindre la route de *Bāb El-Teben* à *Bāb El-Ḥadīd* et continuer en suivant l'itinéraire précédent, soit marcher toujours en ligne droite et s'enfoncer dans les jardins par un tout petit sentier, soit tourner à gauche pour suivre un chemin qui mène à *Bāb Chella* et prendre l'itinéraire que nous décrivons ci-après.

c) En sortant par *Bāb Chella*, on a, droit devant soi, une large voie entre les haies de figuiers de Barbarie des jardins. Cette voie est rectiligne et s'élève insensiblement sur une longueur de plus d'un kilomètre, avec des embranchements çà et là pour se rendre dans les jardins et, notamment, le sentier, déjà mentionné, qui rejoint la route de *Bāb El-Teben* à *Bāb El-Ḥadīd* avant d'arriver à *Djāma' Es-Sounna*.

Une fois parcourue cette distance d'un kilomètre, si l'on s'arrête pour regarder vers le nord, on découvre une vue d'ensemble magnifique sur Rabat, la barre, Salé et la campagne environnante.

A ce point, il y a bifurcation : l'un des sentiers continue presque en droite ligne, s'infléchissant quelque peu vers la gauche et donnant accès à des jardins, tandis que l'autre oblique vers la droite pour rejoindre notre itinéraire *Bāb El-Teben-Bāb El-Ḥadīd*, un peu avant d'arriver à cette dernière porte.

Trois cents mètres, environ, avant d'arriver au carrefour, on laisse à sa gauche des ruines en fort mauvais état, envahies par des figuiers et que les indigènes nomment *Kermet*

Sīdī Sa'īd ben Eṣ-Ṣālah كرمة سيدى سعيد بن الصالح.

Ces ruines ne semblent pas présenter grand intérêt ;



DEMOULIN Sc.

Photographie CATILLA.

LA TOUR HASAN

elles paraissent être celles d'une ferme ou d'une habitation récente n'offrant aucune particularité.

3^e Vers la tour *Hasan*.

Très peu de citadins osent s'aventurer du côté de la tour *Hasan*, car sa proximité de l'Oued, au bord duquel il n'y a point de rempart, fait qu'on peut y rencontrer des *Za'er* ou des *Zemmour* mal intentionnés. La tour est, au contraire, un but de promenade assez couru par les résidents européens. Il est vrai qu'ils s'y rendent le plus souvent en groupe, accompagnés de gardiens et bien armés.

On peut se rendre à la tour *Hasan* en sortant par l'une quelconque des portes de la face sud de l'enceinte intérieure et en suivant les sentiers qui relient, de l'ouest à l'est, les grandes voies que nous avons décrites ; mais il faut, pour cela, très bien connaître ces petits sentiers, sans quoi on risque d'aboutir à un cul-de-sac fermé par une haie infranchissable.

L'itinéraire le plus aisé est le suivant :

On sort de Rabat par *Bab Chella* et l'on tourne immédiatement à gauche. La route longe tout le rempart sud jusqu'à l'angle sud-est, qui est occupé par le *Mellah* (intérieurement). A ce point, on se trouve sur la berge de l'Oued, haute d'une quinzaine de mètres, presque à pic ; la route tourne alors à droite et continue à suivre les berges dans une direction nord-ouest sud-est.

Quand on a parcouru environ trois cents mètres dans cette direction, on trouve, à sa gauche, un sentier qui descend à la rivière par une pente rapide. Il faut passer outre et faire encore trois cents mètres, environ, le long des berges. On trouve alors, à droite, une trouée dans les haies de cactus, et un sentier, passant par cette trouée, vient aboutir au milieu des ruines.

Des vestiges de murs énormes, hauts d'une dizaine de mètres, circonscrivent un grand espace carré. Dans cet espace se dressent encore quelques colonnes de marbre composées de cylindres superposés d'environ soixante centimètres de longueur.

D'autres colonnes gisent à terre, mais le plus grand nombre ont été emportées pour servir dans d'autres constructions plus récentes; tout cela devait constituer une gigantesque mosquée dont la tour *Hasan* eût été le minaret.

Elle se dresse sur la face nord des ruines, à soixante-cinq mètres de hauteur. Elle est fort intéressante au point de vue architectural et fut édifiée, paraît-il, sur les mêmes plans que la *Giralda* de Séville et la *Koutoubya* de Merrâkech.

Les chasseurs l'apprécient à un autre point de vue; ils viennent y tirer les innombrables pigeons qui sont, maintenant, les seuls habitants de ce grandiose monument.

C'est ce cadre que les colonies européennes de Rabat ont choisi pour y installer un jeu de tennis, entre les colonnes encore debout et les vestiges du mur de la face ouest. Fréquenté quotidiennement autrefois, ce tennis est maintenant déserté, la sécurité n'étant plus suffisante en ce point.

On peut continuer la promenade au delà de la tour, mais il faut, pour cela, bien connaître les petits sentiers qui circulent entre les jardins. Si l'on continue à suivre la berge, le chemin ne tarde pas à descendre à flanc de coteau pour rejoindre le lit de la rivière qu'il remonte. Divers sentiers viennent alors s'embrancher sur la route principale, se dirigeant vers Chêlla, vers les jardins d'*Es-Souïssya*, etc., etc.

4^e Vers Salé.

On remarque, toute la journée, jusqu'au coucher du



DEMOULIN Sc.

Photographie CAVILLA.

L'EMBARCADÈRE POUR SALÉ

soleil, un mouvement considérable de va-et-vient entre Rabat et Salé. Ce sont les commerçants indigènes de cette dernière ville qui ont leurs magasins à Rabat et s'y rendent; un grand nombre de femmes qui vont vendre de la laine filée ou des broderies de soie sur l'un des deux marchés; les paysans d'une rive qui ont affaire sur l'autre et apportent leurs produits soit sur des ânes, soit sur des mulets ou des chameaux; des notables des tribus voisines qui viennent, à cheval, pour s'entretenir avec l'un des *qâid*, acheter des étoffes pour leurs femmes, s'approvisionner en cartouches ou en menus objets, etc., etc.

Pour se rendre à Salé en venant de Rabat, on sort par *Bâb El-Behar*, de la face est, et l'on se trouve aussitôt sur une petite plage semée de grandes roches plates que la marée découvre en se retirant. Là se trouvent quantité de barques de toutes dimensions, les unes destinées à ne prendre que les simples piétons, d'autres pouvant passer aussi les ânes, avec leur chargement, les moutons, les chèvres et les bœufs; d'autres enfin qui reçoivent les mulets, chevaux et chameaux avec leurs charges.

C'est un spectacle assez curieux que d'assister à l'embarquement d'une mule récalcitrante ou d'un chameau peureux : le passeur saisit une jambe de l'animal à embarquer et tire dessus jusqu'à ce qu'il rompe l'équilibre de la masse, aidé en cela par le propriétaire qui pousse des cris en frappant la bête apeurée jusqu'à ce qu'elle saute dans l'embarcation. On voit aussi des chevaux et des mules habitués à passer fréquemment et qui sautent seuls dans le bac avec beaucoup d'adresse.

Le passeur rame debout, à l'avant de son embarcation, en faisant face à la marche, à l'aide de deux avirons grossiers. Il n'y a pas de gouvernail.

Le courant, dont le sens varie suivant la marée, est souvent très violent et fait dériver les barques dans de fortes proportions. Il arrive même, si le passeur manque de pra-

tique de son art, qu'il soit entraîné jusque sur la barre et chaviré par les grosses lames. Dans ce cas, nombre de passagers ne s'en tirent pas ¹.

A mesure que l'on s'éloigne de la rive gauche, on a, de Rabat, une très belle vue, fort pittoresque, les maisons semblant accrochées au bord de la falaise rocheuse à pic, sauf dans le voisinage de la douane qui est presque à fleur d'eau. La *Qaça*, avec ses fortifications imposantes et ses murs croulants couronnés de verdure, fait un effet merveilleux.

En arrivant sur la rive droite, les embarcations s'échouent par l'avant sur un fond de sable, et l'on doit encore parcourir de cinq à sept cents mètres dans le sable d'or, suivant le moment de la marée, pour atteindre les remparts de Salé. De ce côté, ils sont en partie cachés par la verdure et les jardins.

Plusieurs chemins traversent ce banc de sable; l'un d'eux, qui a une direction nettement ouest-est, conduit à l'angle sud-ouest de la ville. On est arrêté là par une forte digue ou jetée, dirigée du nord-est au sud-ouest, et qui protégeait, au temps jadis, l'ancien port de Salé contre les grandes lames ².

Le port des célèbres pirates salétins ³ s'étendait le long de cette digue, à l'est, et se trouve aujourd'hui complètement à sec. Seules les plus fortes marées de l'année parviennent à l'immerger. Une vieille mahonne et quelques barques échouées fort avant dans la terre ferme, sont là

1. Il y a deux ans, on vit chavirer de la sorte une grande barque portant près de vingt personnes. C'étaient presque toutes des femmes qui ne savaient pas nager et qui trouvèrent la mort dans cet accident.

2. A supposer qu'elles aient pu se faire sentir jusque-là, ce qui se pouvait si le banc de sable n'existait point à une époque lointaine.

3. A ce sujet, consulter la *Revue des Deux Mondes* du 15 février 1903 qui contient un article de H. de Castries, intitulé *Le Maroc d'autrefois*.

comme des témoins laissés par l'Océan pour indiquer l'emplacement du port qu'il a déserté.

Les hauts remparts de Salé empêchent malheureusement de se rendre un compte exact de la topographie de cette ville. On serait tenté de lui attribuer une importance de beaucoup supérieure à la réalité, car plus de la moitié de l'enceinte est occupée uniquement par des jardins maraîchers, des vergers et des prairies.

5^e *En remontant l'Oued Bou Regrag.*

Charmante promenade que celle qui consiste à remonter la rivière en barque. Elle offre, malheureusement, de réels dangers à cause des pillards *Za'er* et *Zemmoûr* des rives gauche et droite, toujours prêts à enlever quelque personnage de marque pour en obtenir une forte rançon. Il n'y a pas encore très longtemps, une barque, montée par des Européens fixés à Rabat, fut attaquée en plein jour, lorsqu'elle venait à peine de dépasser la pointe sud-est de l'enceinte intérieure.

L'un des Européens qui s'y trouvaient fut emmené, les autres ayant pu s'enfuir, et le captif ne put recouvrer sa liberté que plusieurs jours après, contre forte rançon. Encore fallut-il recourir à l'intervention du représentant de la France à Rabat, aidé d'un *qâid* influent de la région.

Depuis, le *makhzen* a interdit aux embarcations de dépasser la pointe sud-est de l'enceinte intérieure en remontant le fleuve. On peut, il est vrai, passer outre à cette défense, par laquelle le *makhzen* a voulu simplement dégager sa responsabilité.

Pour faire cette promenade, il faut, comme pour la précédente, se rendre à *Bâb El-Behar* et prendre un canot du plus faible tirant d'eau possible; profiter en outre de la pleine marée montante.

On défile, tout d'abord, entre Rabat et Salé, beaucoup plus près de la première de ces villes qui vous domine de toute la hauteur de ses berges. La falaise qui supporte les tanneries du quartier d'*Ouqqaça* est légèrement surplombante, formant abri au-dessus d'une partie de la plage.

Dans cette sorte de caverne est installée une *mendjera* منجرة, ou chantier de construction de canots ; les *nejjara*, ou charpentiers, ont simplement profité de la disposition naturelle des lieux qu'ils n'ont nullement modifiés, et rien ne décèlerait leur présence, si ce n'étaient les carcasses de canots en construction ou les nombreuses embarcations échouées pour être calfatées et réparées.

On passe ensuite devant le *Mellah* et le cimetière de *Sidi Makhlouf*, installé sur la pente de la berge, hors les murs. C'est là que l'on enterre les Musulmans morts *extra muros*, en particulier les marins naufragés, aucun cadavre ne devant franchir l'enceinte de la ville¹.

Puis on double une sorte de digue ruinée qui s'avance de quelques mètres dans la rivière, où elle paraît s'être brisée brusquement et effondrée. Elle se termine, à sa partie supérieure, haute de trois ou quatre mètres au-dessus de l'eau, en forme de canal. C'est ce qui semblerait justifier la tradition déjà rapportée, aux termes de laquelle ces vestiges seraient ceux d'un aqueduc qui devait emmener à Salé les eaux d'*Aïn R'eboula*.

Cette ruine constitue la limite sud-est assignée aux canots ; les pêcheurs, gens trop pauvres pour exciter les convoitises, n'hésitent pas à la franchir pour aller plus haut pêcher les aloses qui abondent à certaines époques de l'année.

1. C'est là une superstition généralement observée dans tout le Maroc. Remarquons toutefois qu'on n'hésite point à introduire en ville des têtes de décapités pour les faire saler par les Juifs et les exposer.

Ayant doublé ce cap, on défile devant l'ancien port de Salé, complètement envahi par les alluvions déposées sur la rive droite, tandis que la rive gauche continue à présenter des berges rocheuses à pentes rapides jusqu'un peu avant d'arriver à hauteur de la tour *Hasan*.

A partir de ce point, la pente devient plus douce et les alluvions se sont déposées sur la rive gauche, à l'inverse de ce que nous observions tout à l'heure. Elles envahissent complètement le lit de l'Oued qu'elles rejettent fortement à l'est, contre la rive droite moins envahie par les dépôts.

L'Oued se divise là en un très grand nombre de bras qui découpent ce sol marécageux en une infinité d'îles et de terres aux contours tortueux.

Une végétation de marais extrêmement drue et variée règne sur cette plaine basse et abrite tout un monde d'oiseaux aquatiques : bécassines, bécasses, courlis, pluviers, canards, grues, etc., etc.

Deux bras de l'Oued, seulement, ont quelque importance : le principal est le plus à l'est, à toucher la rive droite dont il longe, d'assez près, les berges hautes et broussailleuses pendant quatre à cinq cents mètres ; puis il s'en éloigne insensiblement pour prendre une direction nord-sud, d'abord, nord-est sud-ouest, ensuite, et il vient toucher la rive gauche trois kilomètres plus loin.

L'autre bras important se trouve à peu près à égale distance des deux rives et suit une direction nord-sud presque rectiligne, pour se perdre dans les alluvions cinq à six cents mètres avant de rejoindre le bras principal.

Ce deuxième bras est appelé, par les indigènes *Es-Sâqïa*, le canal ; il ne peut livrer passage qu'à un seul canot, vu son peu de largeur.

C'est celui que choisissent les chasseurs, parce qu'il les mène au milieu du marais ; il présente, en outre, un autre avantage qui a bien son importance : c'est qu'étant également éloigné des deux rives, il vous met à l'abri des coups

de fusil qui pourraient partir de l'une ou de l'autre. Elles sont, en effet, séparées à cet endroit par une distance de deux kilomètres, environ, et l'on sait que les Arabes n'aiment point tirer de loin.

Pendant une partie de l'année, toutes ces terres de dépôt sont recouvertes à marée haute.

Les indigènes ont creusé partout de larges fossés, principalement sur la rive gauche, afin d'y retenir l'eau de mer et d'en retirer le sel par évaporation. Ces marais salants sont appelés *El-Melâleh* الملاح (mellaha ملاحه, au singulier).

Chaque fossé s'appelle *haoud* حوض, pluriel *ahouâz* أحواض. Celui qui exploite le sel se nomme *melâlhi*, pluriel *melâlhiâ*;

melâlhi ملالحي, pluriel *melâlhiâ* ملالحيه.

Arrivé à l'extrémité de la *sâqïa*, on peut descendre sur le sol et continuer la promenade à pied en se rapprochant de la rive gauche; cette partie de l'excursion n'est possible que quand la marée n'est pas trop haute, sans quoi on serait arrêté à tout instant par des canaux secondaires.

On peut, de la sorte, rejoindre le chemin qui longe la rive gauche au pied de la berge et se rendre à Chêlla, ou continuer à suivre la rivière jusqu'aux beaux jardins d'orangers qui se trouvent un peu plus loin.

Ces jardins sont la propriété du *qâïd* de Rabat, d'où leur nom *Es-Souïssya*, qui est tiré du nom patronymique de sa famille.

Ces jardins ont, de tout temps, constitué un but de promenade pour les Européens fixés à Rabat. Il s'y rendaient, soit par le fleuve, soit par terre. Mais l'insécurité n'ayant

1. A ce sujet lire *Les salines de Tanger*, par René-Leclerc, dans *Archives marocaines*, vol. V, n° II, p. 276 et seq.

cessé de croître depuis trois ans, le propriétaire de ces jardins, lui-même, n'ose plus s'y rendre.

Tels sont, autour de Rabat et dans un rayon de trois à quatre kilomètres, les points les plus remarquables.

L. MERCIER.

L'ADMINISTRATION MAROCAINE A RABAT

Au Maroc, l'administration indigène n'est réellement organisée et ne fonctionne à peu près régulièrement que dans les milieux qui sont le plus en contact avec les Européens. De ce fait, Tanger est le modèle du genre. Dans les autres grands centres, on voit se simplifier les rouages de la machine administrative; les services empiètent les uns sur les autres ou se confondent; l'autorité, sous toutes ses formes, tend à se concentrer uniquement entre les mains d'un seul fonctionnaire (*qâïd*, pacha, gouverneur) qui devient rapidement un tyranneau et n'hésite point, à l'occasion, à tenir tête à son souverain, s'il se sent assez fort pour cela.

Des études détaillées ont déjà été publiées ici même, et donnent un tableau très fidèle de ce qu'est l'organisation du *makhzen* à Tanger¹ et à *El-Qçar El-Kebîr*².

Il reste, cependant, intéressant d'étudier les caractères particuliers de l'administration à Rabat, et il en sera de même pour beaucoup d'autres points, en raison des nombreuses variations locales qui modifient le régime général.

Le *qâïd* de Rabat a des attributions notablement différentes de celles du pacha de Tanger, et une autorité mieux

1. Voy. dans *Archives marocaines*, n° 1, *L'administration marocaine à Tanger*, par G. Salmon; *Les impôts marocains*, par G. Michaux-Bellaire.

2. Voy. *Archives marocaines*, vol. II, n° II, p. 36 et seq.

assise, semble-t-il, que celle du *qäüd* d'El-Qçar. De même, les fonctionnaires de la douane sont, à Rabat, placés seuls à la tête de tous les services financiers, sauf celui des biens *habous*. D'autres fonctionnaires, au contraire, tels que l'*amin el-moustafad*, jouent un rôle moins important que leurs collègues de Tanger. Il y a bien d'autres différences encore. Elles sont souvent de peu d'importance et ne se manifestent que dans les détails. Il faut donc, pour les saisir, ne pas craindre quelques redites, inévitables dans un exposé détaillé.

§ 1. — *Le Qäüd.*

Au point de vue administratif, tous les pouvoirs sont concentrés entre les mains du *qäüd*, qui se trouve être le chef militaire en même temps que l'administrateur de la ville même de Rabat, et de son *haouz* ou territoire. Son autorité, il est vrai, n'est pas très solidement assise à l'extérieur des murs de la ville et une grande partie de la région qui lui est soumise en droit, ne l'est point en fait.

Ce *haouz* de Rabat commence le long de la rive sud de l'Oued Boû Regrâg et va jusque dans le voisinage de *Fedâla*. Il comprend les tribus suivantes :

1° الولالة *El-Oulâla* ;

2° المعاضيد *El-Ma'âdîd* ;

3° الاعشاش *El-A'châch* ;

4° البغراء *El-Foqrâ'* ;

5° اولاد سيدي موسى بن علي *Oulâd Sidi Mousa ben 'Aly*.

subdivisée en الحشاشنة *El-Khechâchna*, الحمادنة *El-Hamâdna*, الفدادرة *El-Qedâdra* et السلامنة *Es-Selâmna*, toutes placées sous l'autorité directe du *qâïd* de Rabat :

6° الوداية *El-Ouidâya* ;

7° القبابجة *El-Guebâbja* ;

8° النويبات *En-Nouïfât* ;

9° اللمانة *El-Lemmar'a* ;

10° المحارزة *El-Mehârza*,

ces cinq dernières ayant chacune son *qâïd*, comprises néanmoins dans le *haouz*.

Les fonctions de *qâïd* sont souvent réservées par le Sultan au plus offrant des candidats qui viennent intriguer, pour les obtenir, au siège de la cour. Mais, à Rabat, ces fonctions sont restées, depuis fort longtemps, l'apanage d'une seule et même famille, celle des Souïssy.

Le *qâïd*, quelquefois appelé pacha¹ par le peuple, est là comme intermédiaire entre le Sultan et ses sujets, d'une part, entre ses sujets et les puissances étrangères, d'autre part.

Représentant du Sultan, il en reçoit les honneurs et accomplit les actes souverains ; c'est ainsi que, le vendredi, il se rend à la mosquée dite *Djâma' Moulay Slimân* جامع مولاي سليمان, escorté par son *makhzen*² et les troupes de la place, musique en tête, afin de diriger la prière.

1. Officiellement il n'a pas droit à ce titre.

2. Le mot *makhzen* désigne ici les hommes d'escorte qui constituent, en quelque sorte, la garde du *qâïd*.

Il perçoit la *hedya* هدية, seul impôt direct auquel soient astreints les citadins, et la *frîda* ' فريدة, sorte d'imposition arbitraire que le gouvernement lève sur les populations rurales toutes les fois qu'il est à court d'argent.

En fait, cette *frîda* a remplacé les impôts réguliers du *zekât* زكاة et de l'*achour* عشور. Perçue d'une façon arbitraire et payée souvent plusieurs fois de suite par la même tribu, il n'est pas rare que sa levée provoque la rébellion ouverte des gens à qui on prétend l'imposer.

En ce qui concerne les citadins, ils emploient aussi le mot *frîda* pour désigner la quote-part incombant à chaque artisan de corporation dans la *hedya* de sa corporation. C'est l'*amin* de la corporation qui rassemble toutes ces *frîda* pour les remettre au *qâïd*. L'*amin* de la douane remet aussi à ce fonctionnaire, toutes les fois qu'il en est requis, le

produit des droits d'importation ou *a'achâr* اعشار, qu'il a perçus directement, et le produit des taxes des portes et marchés qu'il a perçus par l'intermédiaire de l'*amin el-moustafâd* et de ses agents, ainsi que nous le verrons plus loin en détail.

Tout cet argent sera transmis par les soins du *qâïd* (après prélèvement de ce qu'il s'appropriera pour lui-même) à l'*amin el-oumanâ'* (ministre des finances) de Fès².

A cet effet, le *qâïd* doit organiser, de temps en temps, un convoi sur Fès en réquisitionnant les bêtes de somme nécessaires et en les faisant escorter par les soldats réguliers et le *makhzen*.

En raison de l'insécurité des routes, ces convois ont lieu

1. Comparez *ferda*, *Archives marocaines*, n° 1, *Les impôts marocains*.

2. A Tanger, les *oumanâ'* de la douane font directement leurs envois d'argent à Fès, sans passer par l'intermédiaire du pacha.

le plus rarement possible; encore faut-il obtenir, à prix d'or, le *ksâ'* ¹ كساء des notables *Za'er* et *Zemmour* qui se trouvent dans la région comprise entre Fès et Rabat.

Pendant les séjours du Sultan à *Dâr El-Makhzen* de Rabat, le souverain perçoit directement la *hedyâ*; dans ce cas, le *qâïd* la lui apporte en compagnie d'une délégation de notables.

Il accompagne de même, en principe, tout notable de la ville ou de la portion du *haouz* qu'il administre directement, ayant sollicité et obtenu une audience du Sultan. Il doit, d'ailleurs, se tenir constamment à la disposition de ce dernier, lui offrir des présents personnels et s'efforcer d'anéantir les intrigues ourdies contre lui par ses rivaux ou ses ennemis.

C'est dire que le *qâïd* ne jouit des avantages de sa situation et parfois même de l'existence qu'à la condition que le Sultan ne soit point à Rabat.

En ce cas il est maître chez lui à peu près à la façon dont l'était un grand seigneur en son fief au moyen âge, dans toute l'étendue où son autorité n'est point contestée, où ses abus de pouvoir sont supportés.

Un autre frein cependant vient le gêner et l'obliger à une certaine régularité d'allures: c'est la présence des représentants des puissances, consuls de carrière ou agents consulaires, qui interviennent toutes les fois qu'il y a lieu pour empêcher l'oppression par le *qâïd* des sujets européens et de leurs protégés ou censaux indigènes. On voit même souvent des Musulmans qui ne sont ni protégés ni censaux, avoir recours contre le *qâïd* à l'influence des agents européens qui n'hésitent point à tenter une démarche

1. Le mot *ksâ'* désigne un genre de protection usité dans toutes les régions qui ne sont point soumises à l'autorité du makhzen. Voir à ce sujet *Arch. mar.* n° 1, p. 137-38; vol. VI, n° III, p. 433 et suiv.

auprès de ce personnage, s'il y a une injustice trop flagrante ou un acte trop arbitraire à craindre de sa part.

Mais le rôle du *qâid* est surtout militaire et policier. A lui la charge de défendre Rabat et son *haouz* contre les incursions audacieuses des *Za'er* et des *Zemmoûr*; à lui de maintenir la sécurité et le bon ordre en ville.

Comme chef militaire, gouverneur de la place de Rabat, le *qâid* commande aux forces suivantes :

1° Environ deux cents fantassins réguliers ou *عسكر المشى* *'asker el-mechî*, seuls représentants d'un *labor* ou bataillon qui n'existe que sur le papier ;

2° Un nombre restreint d'artilleurs ou *طبيعة* *lobdjia* ;

Ces troupes sont instruites par un sous-officier indigène de la mission militaire française, résidant à Rabat.

3° Environ 1 500 fantassins et 50 cavaliers désignés sous le nom de *Et-Touârga* *التوارقة*, et dont nous étudierons l'organisation plus loin. Destinée à la seule défense de la ville et plus particulièrement de *Dâr El-Makhzen*, cette troupe n'est que dans une certaine mesure à la disposition du *qâid* :

4° Un groupe de deux cents *Ouidâya*, environ, tous à pied, chargés de la garde de la *Qaçba* et des batteries qui s'y trouvent.

Soit environ deux mille hommes, dont deux cent cinquante seulement de troupes régulières non montées et n'ayant pas de destination spéciale, de rôle défini et restreint.

En tant que policier, le *qâid* a un *makhzen* de quarante hommes, dont quatre cavaliers seulement et trente-six *mekhazanya* à pied. Sept ou huit de ces derniers sont employés auprès des représentants des puissances, du délégué français au contrôle des douanes pour le service de la Dette marocaine, etc., etc. Le *makhzen* est placé sous la direction d'un

chef de *makhzen* à cheval, qualifié مشاوري *mechdoury* ou préposé au *mechoudr*. Le *mechdoury* ne touche point de solde. Il doit se tenir sans cesse à la disposition du *qâid*, à sa porte par conséquent. Tout ordre du *qâid* à son *makhzen*, toute demande ou réclamation du *makhzen* au *qâid* passent obligatoirement par son canal. Aussi n'est-il pas besoin de dire qu'il sait abuser de cette situation et remédier à l'absence de solde par des profits illicites.

Comme origine, ces *mekhazanya* sont recrutés dans les tribus suivantes : *Ouilaïya* (les quatre cavaliers), *Guebâbha*, *Oulâlda*, *Lemmâr'a*, 'Agbân.

Les seuls cavaliers ont une solde qui est de trente *ougya* par mois et par homme, plus les rations de leur monture.

En ce qui concerne le service à fournir par le *makhzen*, il est le suivant :

Tous les *mekhazanya* disponibles se tiennent dans le voisinage de la محكمة *maḥakma* ou prétoire du *qâid*, afin d'être prêts à exécuter ses ordres sans retard.

Ils ont la police des marchés et de la ville, où ils doivent empêcher toute rixe et tout scandale sur la voie publique, en arrêtant les délinquants. Ils arrêtent aussi toute personne que leur désigne le *moḥtaseb* comme coupable d'avoir fraudé sur certaines marchandises, ou d'avoir voulu les vendre à un autre prix que celui fixé le matin par ce fonctionnaire. Enfin ils opèrent toutes arrestations ou mises en liberté prescrites par le *qâid* ou par le *qâdî*.

Ils transmettent aux particuliers tous les ordres et toutes les communications du *qâid*, ce qui leur donne droit à une

سخرة *sokhra* ou rémunération, payable par la personne avisée. Cette *sokhra*, qui constitue leur principal revenu, n'a quelque importance que s'ils sont porteurs d'une lettre du *qâid* donnant solution à une affaire pendante ; elle varie

alors, selon la générosité du donateur, de une *basila* à un *douro* ou même plus.

Les *mekhazanya* peuvent être chargés d'un courrier, commandés pour servir d'escorte à un voyageur isolé ou pour accompagner un convoi, etc., etc.

Pendant les séjours du Sultan à Rabat, on désigne toujours un certain nombre d'entre eux pour conduire à *Dār El-Makhzen* toutes les délégations qui s'y rendent et, notamment, celle qui porte la *hedya* au souverain ¹.

Enfin et surtout, les *mekhazanya* constituent, pour le *qāid*, une escorte d'honneur dans tous ses déplacements.

Le *mechdoury* précède alors le *qāid*; il est à cheval, sa carabine winchester sur la cuisse. Les autres *mekhazanya* montés l'entourent et les piétons suivent en courant.

Tous, à part le *mechdoury*, ne sont armés que du *boï habba* بوجبة, ancien fusil à pierre dont la batterie a été remplacée par une batterie plus moderne à capsule ².

C'est dans ce cadre et suivi des fantassins réguliers, musique en tête, que le *qāid* se rend le vendredi à l'heure de l'*'acer* (trois heures et demie après midi) à *Djāma' Moulay Slimān* pour y diriger la prière. A son retour, le *makhzen* et les *'askers* s'échelonnent depuis la mosquée jusqu'à la porte de la *maḥakma* du *qāid* et forment la haie. Au passage de ce haut fonctionnaire, ils le saluent par une inclinaison de

1. En ce dernier cas, il est naturel que des *mekhazanya* accompagnent la délégation puisqu'elle a pour chef le *qāid*.

2. L'idée et l'exécution de cette transformation reviennent, paraît-il, aux Anglais qui ont fourni au *makhzen*, il y a quelques années, un grand nombre d'armes de ce modèle. C'est, en quelque sorte, la transition visible et matérielle entre l'emploi du fusil arabe بوشعر *boï chefeur* et celui des armes modernes à tir rapide.

Des troupes, les fusils *boï habba* n'ont pas tardé à passer aux mains des particuliers. On en voit beaucoup chez les indigènes de l'intérieur et sur toute la côte occidentale.

tête et prononcent la même formule qui est usitée pour le Sultan :

الله يبارك في عمر سيدنا *Allah ibàrek fi' amor sidnà*

« que Dieu bénisse infiniment les jours de notre maître ! »

Telles sont les fonctions multiples qui incombent aux *mekhazanya*. Elles sont si étroitement sous la dépendance du *qâid* que je n'ai pas cru pouvoir en différer l'examen.

Appelé à juger et à transmettre au *makhzen*, au besoin, les réclamations d'ordre administratif et les pétitions qui lui sont soumises par tous les sujets, tant musulmans qu'israélites ou étrangers, le *qâid* tient ses audiences chaque jour, dans sa *mahakma*, de neuf heures du matin et de deux à cinq heures du soir. Il est presque toujours assisté, dans ces audiences, de son *khalifat*, homme à la parole aisée et à l'esprit avisé, s'entendant à merveille pour payer de bonnes paroles les quémandeurs gênants et trouver des moyens dilatoires afin de retarder une décision qui ne lui agréé point.

Toute communication que le Sultan veut faire à son peuple est adressée au *qâid*. Celui-ci la transmet par la voie du

brîh ¹ برىح, ou proclamation verbale.

Il n'existe point de *berrâh* برّاح, ou crieur public appointé; c'est l'*amîn* de la corporation des *dellâl* (crieurs à l'encan) ou l'homme désigné par lui pour le remplacer, qui en remplissent les fonctions. C'est, pour eux, une *kolfa* كلمة ou charge inhérente à la profession.

Le *qâid* de Rabaï touche des *oumanâ'* une solde men-

1. Au sujet du *brîh*, cf. *Archives marocaines*, vol. VI, n° III, p. 411-412.

suelle de cent *réaux douros* ¹ (cinq cents *basîta*) ; son *kha-*

1. Devant fournir, dans la suite de cette étude, le chiffre de la solde d'un grand nombre de fonctionnaires et employés, je crois utile de donner, d'ores et déjà, le tableau du système monétaire employé à Rabat.

Les pièces de monnaie sont les mêmes que celles que l'on peut voir à Tanger ; toutefois la pièce en bronze de *'achr oudjouh* عشر وجوه n'a pas cours et la valeur du *methqâl* مثقال n'est plus la même.

A Rabat, le change est toujours plus élevé qu'à Tanger de 1 pour 100 ou 2 pour 100. Le change du *hasany* sur le franc est, en moyenne, de 165 environ, ce qui donne, pour le *réal douro*, une valeur approximative de 3 fr. 03.

Le *réal* ريال contient : 2 *nouçf réal* نصيب ريال (pièce d'argent) ;

Ou : 4 *rbou' réal* ربع ريال (pièce d'argent) ;

Ou : 5 *basîta* بسيطة, pl. بسائط (la *basîta* se compose de 2 doubles *guerch* ou 4 *guerch*) ;

Ou : 14 *methqâl* مثقال, pl. مثافل (le *methqâl* se compose de 1 *guerch* plus 12 *mouzouna*) ;

Ou : 20 *guerch* قرش, pl. قروش (pièce d'argent) ;

Ou : 140 *ouqya* وقية, pl. اواق (l'*ouqya* se compose de 4 *mouzouna*) ;

Ou : 560 *mouzouna* موزونة (petite pièce de bronze).

En d'autres termes, ces pièces correspondent, par rapport au *réal*, aux valeurs suivantes par rapport à la pièce de cinq francs :

<i>réal</i>	5 fr.
<i>nouçf réal</i>	2,50
<i>roub</i> (abréviation de <i>rbou' réal</i>).	1,25
<i>basîta</i>	1
<i>methqâl</i>	0,35
<i>guerch</i>	0,25
(il y a des pièces de deux <i>guerch</i> , 0 fr. 50.)	
<i>ouqya</i>	0,035
<i>mouzouna</i>	0,0089

lifal reçoit, de la même source, cinquante *réaux douros* (deux cent cinquante *basifa*). C'est là la partie licite de leurs revenus, sinon la plus importante.

§ 2. — *La Police.*

a) Police en ville.

Nous avons vu que, pendant le jour, la police en ville est faite par les *mekhazanya* du *qäüd*. Ce sont eux qui interviennent dans les discussions et emmènent les parties devant l'autorité compétente (*qäüd*, *qäüli*, *mohltaseb*, consuls, etc., etc.) ou en prison, s'il y a lieu ; inutile de dire que toute incarcération ou mise en liberté donne lieu aux trafics les plus éhontés qui fournissent aux *mekhazanya* le plus clair de leurs revenus.

Lorsqu'une *mehalla* est de passage, elle forme des postes de garde et des patrouilles qui coopèrent aussi à la police de jour. Leur rôle est, plus spécialement, de veiller sur la bonne tenue relative de leurs frères d'armes lâchés en ville et de les empêcher de se livrer à tous les excès.

Pendant la nuit, la tranquillité est assurée par le دور *dour*, ou patrouille, que dirige un fonctionnaire spécial, non rétribué, il est vrai, et qualifié فايد الدور *qäüled-dour*, ou chef de patrouille¹.

Les ذوارة *dououära*, gens du *dour*, ne sont autres que des

Enfin, il existe la pièce de bronze de *kham*s oudjouh خمس وجوه ou cinq centimes, que l'on considère, dans la pratique, comme valant cinq *mouzouna*.

1. Cf, *Archives marocaines*, I, p. 10 et 11.

mekhazanya du *qâïd* et des *'asker* désignés chaque jour pour ce service et en nombre variable, selon les circonstances (une douzaine d'hommes en tout, en moyenne). Ils doivent être tous réunis, avant dix heures du soir, devant la maison du *qâïd ed-dour* en trois groupes égaux, appelés chacun رباة *rebâ'a*. A dix heures, le *qâïd ed-dour* sort et s'assure, en faisant l'appel, que tous les *dououâra* sont là au complet ; après quoi les trois *rebâ'a* الرباع se séparent et vont patrouiller chacune dans la portion de la ville qui lui est assignée.

La première a la police de ce qui se trouve entre *El-Oubira* et *Es-Souïqa*.

La deuxième circule dans la partie centrale de la ville, ainsi que dans sa région sud-est.

La troisième passe dans la portion qualifiée *Ez-Zendqi* الزنافي, les rues, c'est-à-dire toute la portion nord-est de la ville.

Le *qâïd ed-dour* se tient pendant ce temps près de la prison, où vient le trouver chaque *rebâ'a* si elle a fait une arrestation, pour retourner ensuite à son poste et patrouiller jusqu'à quatre heures du matin.

Les trois *rebâ'a* reçoivent, en guise d'instructions, l'ordre d'intervenir dans les bagarres possibles, d'arrêter les voleurs, les auteurs de scandales, les ivrognes, et de les conduire en prison.

Le *qâïd ed-dour* ne reçoit aucune rémunération, pas plus que ses auxiliaires, pour ce service en somme pénible. Aussi en profitent-ils pour extorquer de l'argent, par tous les moyens, aux individus qu'ils arrêtent. Autant que possible et à moins de fautes exceptionnellement graves, il y a arrangement amiable entre le chef du *dour* et la personne arrêtée qui, moyennant un léger sacrifice, se voit relâcher.

Si elle n'y consent pas de gré, en débattant la somme à payer sou par sou, on l'y contraint par la violence. Le pot de vin obtenu est partagé entre le *qâïd ed-dour* et ceux de ses auxiliaires qui ont opéré l'arrestation.

Il n'existe pas, à proprement parler, de police des mœurs spéciale et c'est encore le *dour* qui est chargé de ce service. La prostitution est, en effet, sévèrement interdite, en théorie; il est, dès lors, très concevable qu'elle puisse offrir au *qâïd ed-dour*, à ses *dououâra*, et même au *qâïd* de la ville et à ses lieutenants et auxiliaires, une source abondante de revenus. Si une prostituée refuse ses faveurs ou une partie de ses bénéfices à son amant ou à un ami de ce

dernier, l'un ou l'autre se constitue aussitôt le *بياع* *biyâ'* (dénonciateur) de l'imprudente. Il court informer le *dour*

que la *فاسدة* *fâsda* (prostituée) une telle se trouve à tel endroit. Les *dououâra* prévenus s'y rendent aussitôt et arrêtent la malheureuse, à moins qu'elle ne consente d'emblée à payer trente ou quarante réaux douros, prix de sa liberté. Cette somme sera partagée en portions très inégales: la plus grosse destinée au *qâïd* de la ville et à ses auxiliaires, une autre assez importante destinée au *qâïd ed-dour* et le reste réparti entre les *dououâra* ayant pratiqué le simulacre d'arrestation et le *biyâ'*. Dans le cas où la malheureuse femme s'obstine à refuser tout sacrifice d'ar-

gent, on la traîne chez une négresse que l'on appelle *العريفة* *el-'arîfa* (l'expérimentée) et dont la maison sert de prison aux femmes. C'est pourquoi cette prison est ordinairement

qualifiée *دار العريفة* *Dâr El-'Arîfa*, la maison de la *'arîfa*. La femme incarcérée chez la *'arîfa* y reste séquestrée jusqu'à ce qu'elle vienne à composition et se rachète par une véri-

table rançon qui sera partagée comme nous l'avons vu plus haut, la geôlière recevant en outre sa part.

Toutes les prisonnières de la *'arîfa* doivent se nourrir elles-mêmes. La geôlière s'empresse, d'ailleurs, de partager leurs repas et de vivre à leur compte. A chaque mise en liberté elle reçoit un bon pourboire. Sur ordre du *qâûl*, elle doit administrer la bastonnade, soit sur la plante des pieds, soit sur le derrière de celle de ses pensionnaires qu'on lui désigne.

Les incarcérations donnent d'ailleurs lieu aux mêmes trafics honteux à la prison des hommes. Celle-ci se compose d'un vaste bâtiment sis entre *جامع التيجانية Djâma' Et-Tidjânya* et *جامع النجار Djâma' En-Nejjâr*, divisé en deux parties : l'une, de construction ancienne, dite *الحبس البالى El-Habs El-Bâly*, ou l'ancienne prison ; on y enferme les meurtriers et les condamnés à une détention de longue durée, qui sont alors chargés de fers ; l'autre, dite *الحبس الجديد El-Habs El-Djedid*, la prison neuve ; on y met les détenus ordinaires ou ceux qui ont soudoyé les geôliers pour sortir de la vieille prison.

Les geôliers, ou *حباسة habbâsa*, sont au nombre de quatre. Ils reçoivent une solde de dix-neuf *methqâl* par gardien et par mois et se partagent le *حق الحبس Haqq el-habs* et les mille revenus illicites qu'ils savent se procurer par divers moyens.

b) Police *extra muros*.

Hors la ville et dans sa banlieue immédiate, la sécurité n'est nullement assurée : les *Za'er* et les *Zemmoûr* viennent

faire leurs mauvais coups en plein jour jusqu'à la tour *Hasan*, à cinq cents mètres de l'enceinte intérieure, et même jusque sur le marché du dimanche (*Souq El-Had*) qui confine à cette même enceinte. Quant aux berges et au lit de l'*Oued Bou Regrâg*, la sécurité y est si précaire qu'il est interdit aux barques de remonter la rivière au delà de la pointe sud-est de l'enceinte intérieure.

En principe, les Européens ne devraient franchir l'enceinte intérieure qu'avec un soldat ou *mekhazeni* d'escorte. Inutile de dire qu'ils passent outre à cette interdiction : ils savent fort bien, avec leurs domestiques indigènes et leurs armes perfectionnées, se constituer une défense suffisante pour que les bandits ne se risquent même point à les attaquer. A ce prix, ils peuvent se promener entre les deux enceintes, chasser dans l'Oued, sortir même des remparts extérieurs et visiter Chêlla, toutes choses dont s'abstiennent les citadins indigènes s'ils n'y sont point obligés par leurs affaires.

Il y a, cependant, un semblant d'organisation de la police entre les deux enceintes et aux portes de l'enceinte extérieure.

Voici quelles sont les mesures prises pendant le jour :

Bâb El-'Aloû, de l'enceinte intérieure, et *Bâb Tâmesna*, de la face ouest de l'enceinte extérieure, sont gardées chacune par un petit poste de soldats réguliers. On sait, au surplus, de quelle façon les soldats marocains comprennent leur consigne, et nous n'avons pas besoin d'insister sur le peu d'efficacité de ces postes, au point de vue du maintien de la sécurité.

Bâb El-Hadîd, à la face sud de l'enceinte extérieure, est gardée par les *Touârga*.

Bâb El-Mellâh reçoit, pour la nuit seulement, une garde de deux ou trois *'asker*.

Il y a, en outre, un poste de six à huit montagnards *Djebala* des *Bent Mestara* et *Bent Mezguelda*, qui se tient à

l'angle sud-est que fait l'enceinte extérieure avec l'Oued. Cet endroit, en effet, bien qu'assez élevé, offre une pente un peu moins abrupte que le reste des berges et commande une dépression entre Rabat et Chêlla, route naturelle vers *Bâb El-Hadîd*. Il est même probable que plusieurs attaques des *Zemmour* se sont produites par là, car le *makhzen* a fait placer, dans l'angle même, une ou deux vieilles pièces de campagne. Sans artilleurs ni munitions à proximité, ces pièces semblent plutôt un épouvantail à moineaux qu'un redoutable engin de destruction. Enfin, ce point est encore plus important par la vue qu'il permet de découvrir sur Chêlla, ses environs immédiats, les salines de l'Oued et les berges de la rive droite.

Armés du long fusil à pierre tétouanais ou du *boû habba*, les gardiens placés là offrent plus de garanties et sont plus guerriers, par tempérament, que les *'asker*. Ils « *rac-courcissent* » les longues heures de la journée en s'exerçant à la cible, et il est rare que l'on passe dans leurs parages sans entendre les détonations régulières de leur tir et le sifflement de leurs balles.

Ils sont commandés par un شيخ الرماة *cheïkh er-remât*, ou prévôt des tireurs, de même origine qu'eux, et ont pour mission de surveiller les mouvements des campements voisins de la ville et de prévenir cette dernière de se tenir sur ses gardes, en cas de danger.

Chaque gardien reçoit trois *guerch* et le *cheïkh er-remât* un demi-réal douro par jour, solde payable par les *oumana'* de la douane. En outre, le *makhzen* doit leur fournir de la poudre et des munitions à peu près à discrétion.

Pendant la nuit, chaque porte de l'enceinte intérieure est gardée par un petit poste composé également de montagnards *Djebala*. Ces montagnards reçoivent un ربع ريال *rbou' réal* par nuit de garde. On les désigne sous le nom de

بيّانة *biyāta*, mot qui s'applique non seulement à eux, mais à tous les gardiens de nuit.

A ce propos, nous ne pouvons nous empêcher de faire remarquer que les *Djebala*, par leurs qualités de courage, d'endurance, de régularité et d'adresse au tir, se sont fait au Maroc, du moins sur toute la côte, une spécialité du métier de gardiens, au point qu'on voit le *makhzen* les employer de préférence à ses soldats réguliers. Ils paraissent réunir toutes les qualités que l'on peut souhaiter trouver chez un fantassin.

Enfin j'ajouterai, pour compléter cette étude sur l'organisation de la police officielle locale, que chacune des portes des deux enceintes a son *bououâb* بواب ou portier pris, en principe, parmi les artilleurs.

Toutefois, *Bâb El-Hadîd*, dont la garde incombe aux *Touârga*, a pour portier un *Tourouguy*.

Chaque *bououâb* reçoit, des *oumanâ'* de la douane, une solde de soixante *ougya* par mois ; il ferme la porte qui lui est confiée au coucher du soleil et va en remettre la clef au *qâïd*.

Aussi le voyageur imprudent qui arrive aux remparts après le *mor'reb* n'a-t-il aucune chance de pénétrer en ville jusqu'au lendemain matin, à moins qu'il jouisse de la faveur du *qâïd* et qu'il l'ait fait prévenir à l'avance de l'heure probable de son arrivée. En ce cas, le *bououâb* attendra le retardataire en tremblant, car, avec les ténèbres, les *djenoun* (génies) et les brigands envahissent la campagne jusqu'au pied des murs. Pour ce dérangement, il est d'usage que le voyageur qui l'occasionne remette un bon pourboire au portier.

Le lendemain, aux premières lueurs de l'aube, chaque portier va reprendre sa clef chez le *qâïd* et rouvre la porte dont il est chargé.

On voit, par cet exposé, que les forces de police seraient,

en somme, suffisantes pour assurer une sécurité à peu près complète, s'il y avait entre elles un peu plus de cohésion et d'unité de direction.

Tous les rouages de la machine existent et ont, séparément, la résistance et la forme voulues : ce qui manque, c'est le mécanicien ¹.

c) Police particulière.

En outre de la police officielle et régulière, il y en a une autre, due à l'initiative des particuliers : j'en place ici l'étude, afin d'épuiser ce chapitre et de ne point être obligé d'y revenir plus loin.

A l'extérieur de la ville, les propriétaires ruraux font garder leurs champs et leurs jardins par des *Djebala* dont le salaire est variable, mais peu différent de celui des gardiens officiels mentionnés plus haut.

A l'intérieur, la police des particuliers ne fonctionne que la nuit, pour prévenir les vols dans les boutiques et les incendies.

Les *biyâta* qui composent cette police intérieure sont de pauvres gens, de toutes origines, dont bien peu sont armés, la plupart d'entre eux n'ayant entre les mains qu'un simple bâton.

Chaque *biyât* a pour mission de surveiller les magasins du quartier qui lui est confié, ainsi que d'ouvrir et de refermer la ou les portes de ce quartier à toute réquisition. Dès que les boutiques sont closes, le *biyât* passe tout le long, frappe sur le cadenas de chaque boutique et en

1. On peut étendre cette observation à toute la machine gouvernementale marocaine, et non pas l'appliquer seulement à l'administration locale de tel ou tel point.

secoue la porte pour s'assurer qu'elle est bien fermée. Si elle cède, il va prévenir en hâte le propriétaire négligent et se fait remettre un pourboire.

Voici la liste des *biyâta* employés à Rabat :

1 pour *Bâb Er-Rahba*, ainsi que les rues des *Haddâdîn* et *Çebbâr'in*.

1 pour *Souq Eç-Çabbâl*.

1 pour *Souq El-Kherrâzin*.

1 pour *Souq El-Fekkhârîn*.

1 pour *Es Souq El-Fouqy*.

1 pour *Es-Souq El-Tahty*.

1 pour *Bou Qroun*.

1 pour *Es-Souîqa*.

1 pour *El-Khiyâtîn*.

1 pour *El-Guezâ*.

1 pour *El-Ousa'a*.

Soit, au total, onze *biyâta*.

Le premier cité dans cette liste touche un *methqâl* par boutique commise à sa garde et par mois.

Les autres touchent, suivant les quartiers ou marchés considérés, une somme qui varie entre une demi-*basîta* et un *methqâl* par boutique confiée à leur garde et par mois.

Nous devons à la vérité de reconnaître qu'en ville du moins, et grâce à toutes ces mesures de précaution, la sécurité est très grande pendant la nuit.

Il est bien rare qu'un vol se produise ; plus rares encore sont les agressions. La nuit amène dans ses sombres plis le grand silence et le grand calme qui règnent sur toutes les villes d'Orient en l'absence du soleil.

Dans les rues que seule la lune se charge d'éclairer, on voit bien peu de passants. Ils défilent, silencieux avec leur petite lanterne allumée, appelés à sortir par quelque affaire urgente ou par quelque fête intime.

De temps en temps, les lents appels du *mouedhdhin* ou les cris des *biyâta* qui s'interpellent pour éloigner le som-

meil et les fantômes, viennent seuls troubler le calme de ces belles nuits.

La circulation n'est d'ailleurs pas des plus aisées, car, aux inconvénients résultant de l'obscurité, s'ajoute l'obstacle des nombreuses portes de quartiers : fermées dès sept heures du soir, elles ne s'ouvrent point aisément et l'on doit faire preuve de beaucoup de patience quand on en a plusieurs à faire ouvrir sur son trajet.

Dans l'exposé qui précède, j'ai montré en quoi consiste l'organisation de la police *intra* et *extra muros* ; je crois donc venu le moment de parler des *Touârga*, contingents dont le rôle est important et nettement défini dans la défense de la place de Rabat.

§ 3. — *Les Touârga.*

1° Origine et composition.

Les *Touârga* توارقة (au singulier تروقي) constituent une sorte de milice ou tribu militaire qui a la garde du *Dâr El-Makhzen*, de la mosquée de la *Sounna* et de toutes leurs dépendances à Rabat.

Ils sont principalement de deux origines : les *'Abid El-Bokhâry* عبيد البخاري, et les gens du Soûs ou *Ahl Soûs* اهل سوس.

a) *'Abid El-Bokhâry.*

On sait que la première initiative de la création d'une sorte d'armée régulière au Maroc remonte à *Moulay Isma'il*, quatrième prince de la dynastie des *Chorfa filâla*.

A cet effet, il fit rassembler, à différentes reprises, tous

les esclaves nègres, hommes et femmes, qui se trouvaient dans les principaux centres du royaume et s'en constitua une garde noire jouissant de privilèges considérables¹.

Après la mort de ce sultan, cette garde noire, d'instrument docile qu'elle était entre ses mains, devint une puissance des plus redoutables, formant un État dans l'État, nommant et déposant les rois et se livrant, dans le pays, aux pires violences.

En 1775, notamment, les *'Abid* se révoltèrent, parce qu'ils ne voulaient point voir distraire de leurs contingents de Meknâs mille hommes qui devaient être affectés à la garnison de Tanger. Ils acclamèrent comme sultan El-Yazîd, fils du véritable souverain, envoyé pour les réduire. Mais une rencontre entre révoltés et fidèles fut défavorable aux premiers. Peu après, à l'arrivée de son père, Moulay Moham-med, El-Yazîd prenait la fuite, les *'Abid* faisaient leur soumission et étaient affectés à Tanger, El-'Araïch et Rabat².

b) *Ahl Soûs*.

On désigne sous le nom de *Ahl Soûs* اهل سوس des contingents originaires de diverses tribus du Soûs ou de tribus sahariennes limitrophes du Soûs et dont une fraction s'appelait probablement *El-Toudrğa*, nom qui s'étendit ensuite à l'ensemble³.

1. Cf. *Istîqā*, vol. IV, p. 26 et 27. — E. Mercier, *Histoire de l'Afrique septentrionale*. — E. Aubin, *Le Maroc d'aujourd'hui*. — Ez-Ziani, trad. Houdas, etc., etc.

2. E. Mercier, *ibid.*, vol. III, p. 409 et 410.

3. Je n'ai pu recueillir aucune donnée précise sur l'origine de ce nom qu'il ne faut, en tous cas, point confondre avec celui de *Toudrğ*, pluriel de *Târgui*.

Les *Ouidiya* entraient pour une notable part dans la formation du corps de *Touârğa*. Ils n'étaient pas, à proprement parler, originaires du Soûs, mais du *Sahara* et c'est à la suite d'années de sécheresse

La concentration de ces différents contingents à Rabat trouve sa justification dans l'importance que les sultans successifs ont judicieusement attachée à cette place¹.

Néanmoins, une tradition populaire justifie d'une autre façon la formation du corps des *Touârga* ; nous la rapportons à titre de curiosité :

Moulay 'Abd Er-Rahmân ayant fait construire la mosquée nommée *Djâma' Es-Sounna* جامع السنة, en dehors de la première enceinte de Rabat, les 'Oulamâ de cette ville allèrent en corps trouver le Sultan et lui exposèrent que la prière prononcée dans cette mosquée n'était point valable,

qu'ils furent contraints de venir s'installer dans le Soûs et de s'y répartir parmi les différentes tribus locales. *Istiğâ*, vol. IV, p. 24 et 25. — E. Mercier, *ibid.*, vol. III. — E. Aubin, *ibid.*

1. Sur l'origine des contingents appelés *Ahl Soûs*, cf. *Istiğâ*, p. 105 *in fine* et p. 106 : « Pendant l'année 1182 (1768), le Sultan Sidi Moḥammed ben 'Abd Allâh envoya son cousin germain Moulay 'Ali ben El-Fedîl et son secrétaire Aboû 'Othmân Sa'îd Ech-Chelîḥ El-Guezoûly dans le pays de Soûs pour rassembler les esclaves du *makhzen* qui s'y trouvaient. Il envoya également son nègre El-Mahdjoûb, fils d'un de ses *qâid* (?), vers la région de Taṭa, Aqqa et Tichint, dans les pays du sud-est, pour y rassembler les esclaves s'y trouvant.

« Ils revinrent avec deux mille esclaves du Soûs et leurs enfants, et deux mille esclaves du sud et leurs enfants. Le Sultan les fit s'établir en dehors de Merrâkech jusqu'à ce qu'il les eût complètement armés et vêtus. Il mit à leur tête le qâid El-Mahdjoûb précité, puis, s'étant rendu à Rbaṭ El-Feth, il fit couper les jardins d'Agdâl qui se trouvaient à l'extérieur de la ville, y installa les esclaves et fit construire pour eux les maisons, le *mesjid*, la medersa, le bain et le marché (que l'on peut y voir maintenant).

« Il leur adjoignit deux mille cinq cents Ouidâya qu'il fit venir des tribus.

« Tous ces contingents furent inscrits au divan en regard des 'Abid et des Ouidâya de Meknâsa.

« Il les combla de présents pour les retenir dans cette place qui est l'une des citadelles de l'Islam. »

du fait que l'édifice était construit dans un endroit désert, *extra muros*.

Cette mauvaise raison, qui ne repose, croyons-nous, sur aucune prescription religieuse ¹, dissimulait, en réalité, la crainte des gens de Rabat qui n'osent franchir même l'enceinte intérieure de la ville isolément, à cause des pillards *Za'er*.

Elle trouva néanmoins crédit auprès du Sultan qui, pour que la prière y fût valable, résolut de peupler les abords de la mosquée. A cette fin, il fit venir de Meknâs partie des *'Abd El-Bokhârî*, puis il appela également les *Ahl Souïs*, et forma du tout un corps unique qu'il affecta à la garde de *Djâma' Es-Sounna*. L'ensemble de ces contingents divers fut désigné du nom de l'une des fractions qui le composaient, les *Touârga*.

Plus tard furent commencés les travaux de construction de *Dâr El-Makhzen*. Moulay El-Hasan les continua, fit bâtir l'enceinte du *Mechoudâr* et les *benâïq* (بنيفة, pl. بنايف) ou cabinets des ministres, et créa de beaux jardins, augmentant ainsi le domaine confié à la garde des *Touârga*.

La partie de ce domaine qui avoisine la mosquée de Sidi Mohammed ben 'Abd Allah a pris elle-même le nom de *Touârga*, par extension.

2° Organisation, commandement.

Dans leur ensemble, les *Touârga* forment une véritable tribu militaire dont tous les guerriers sont mariés avec des femmes de la tribu même ou, plus rarement, de Rabat et de Salé.

1. Puisqu'en effet bien des mosquées sont édifiées en pleins champs, et que les *meçalla* ou oratoires sont toujours hors les murs des villes.

Tous les *Touârga*, femmes et enfants compris, sont inscrits sur un *kounnâch* (registre) spécial, tenu par l'*amin ed-diouâna*¹.

Les enfants nouveau-nés, quel que soit leur sexe, doivent y figurer sans retard ; c'est donc une sorte de contrôle du corps des *Touârga*, servant de base à l'*amin ed-diouâna* pour payer la solde de cette milice.

Les *Touârga* ne sont pas soumis au même régime que les *'asker*, et, notamment, ils échappent complètement aux instructeurs étrangers. Ils font simplement partie du *guich*, tribus militaires ne payant aucun impôt, mais pouvant être mobilisées en entier à tout instant pour former un noyau solide, autour duquel viennent se ranger les hordes des auxiliaires fournis par les tribus *nouaïb*².

Les *Touârga* ne peuvent, sous aucun prétexte, quitter le service du Sultan auquel ils se doivent leur vie durant.

Mais rien ne les empêche d'utiliser comme ils l'entendent leurs loisirs, qui sont nombreux. C'est ainsi que, lorsqu'ils ne sont pas de garde à *Dâr El-Makhzen*, ils peuvent exercer toute sorte de professions, telles que marins des mahonnes, artisans, ouvriers de tout genre, etc., etc.

Beaucoup d'entre eux emploient une bonne partie de leurs économies à acheter et à faire teindre de la laine que leurs femmes fileront ou dont elles feront des tapis.

Tout ce monde vit par familles dans des *nouaïl* ou huttes, qui forment deux groupements principaux à l'intérieur de la grande enceinte du domaine de *Dâr El-Makhzen*, l'un des groupes occupant l'angle nord-est de cette enceinte,

1. C'est parce que ce registre est confié à l'*amin ed-diouâna* qu'on l'appelle, à tort croyons-nous, *kounnâch el-marsa*, registre du port.

2. Pour l'explication détaillée du fonctionnement du *makhzen* et de l'armée, voir E. Aubin, *ibid.* — Ch. René-Leclerc, *L'armée marocaine dans Bulletin de la Société de Géographie d'Alger et de l'Afrique du Nord*.

près de la porte dite *Bâb El-Tahtya* باب التحتية, en face de *Djâma' Es-Sounna* : c'est le groupe des *Bouâkhir*¹.

L'autre groupe occupe l'angle sud-est de la même enceinte, près *Bâb El-Fouqya* باب البوذية, porte des supérieurs², et se compose des *Ahl Sou's* proprement dits.

Les *Touârga* qui viennent à mourir sont tous enterrés dans le voisinage de la *meçalla*, c'est-à-dire en dehors et au sud de l'enceinte extérieure de la ville, non loin de *Bâb El-Hadid*.

Leurs enfants mâles commencent à participer au service effectif et à porter les armes dès l'âge de la puberté (de 15 à 16 ans).

Au point de vue administratif, l'organisation est embryonnaire : formant un effectif total de quinze cent cinquante guerriers environ³, les *Touârga* se divisent en cavaliers et fantassins.

On ne compte qu'une cinquantaine de cavaliers, recrutés dans toutes les fractions qui forment l'ensemble des *Touârga*, mais principalement parmi les *Ouidâya*. Leurs chevaux sont rachetés et nourris par le *makhzen*.

Les fantassins sont quinze cents, cadres compris ; ils sont de deux catégories : les *Fouqâniyin* ou *Fouqya* (بوفانيين ou بوفية), supérieurs, originaires d'une tribu *makhzen* et qui peuvent être encore propriétaires de biens dans leur

1. Ce mot est le pluriel brisé de *Boukhâry*. Étant d'origine servile, les *Bouâkhir* ou *Bouâkher* sont appelés التحتية, c'est-à-dire « les inférieurs » ; telle est, du moins, l'explication qui nous a été fournie sur le nom de *Bâb El-Tahtya*, qui signifierait « porte des inférieurs ».

2. Le nom *El-Fouqya* signifierait en effet « les supérieurs » et s'appliquerait aux contingents d'origine libre.

3. Chiffre du *kounndeh*.

tribu (ce sont essentiellement les *Ahl Souïs*), et les *Tahtā-niyin* ou *Tahtya* (تحتانية ou تحتانيين). *inférieurs*, qui ne sauraient se rattacher à aucune tribu *makhzen*, étant d'origine servile (ce sont essentiellement les *Bouākhir*).

A part cette distinction qui n'a son importance qu'au point de vue de la solde, les fantassins forment un vaste *labor* ou bataillon, subdivisé en compagnies ou *mia*, qui comprennent chacune quatre *arbā'* (quarts) ou escouades de vingt-cinq hommes.

L'ensemble de ces contingents, cavaliers et fantassins, relève d'un commandant en chef appelé *Qāid Et-Touārga* فايد التوارقة. Il est assisté d'un *khalifat* pour les deux armes, d'un *qāid mia* par compagnie et d'un *moqaddem* par escouade.

L'armement est hétérogène, comme celui de tous les autres contingents marocains : les cavaliers ont un *boû hofra* بوحفرة, ou Martiny Henri, pour le service, et un *boû habba* ou fusil à piston¹ pour le jeu de la poudre, plus le sabre marocain plus ou moins recourbé et dont le fourreau se compose de deux plaques de bois réunies par une gaine en cuir ; les fantassins ont des fusils de tous modèles : Gras modèle 74, Martiny Henri, Remington, etc., etc.

La solde est désignée par le mot *mouna* مونة, parce qu'à l'origine ce n'était qu'une distribution de vivres sans argent.

Les cavaliers n'y ont pas droit et ne touchent absolument que les rations de leurs chevaux ou leur valeur en espèces ; quant aux fantassins, il y a lieu de distinguer :

Les *Fouqya*, étant censés avoir des biens dans leur tribu, touchent dix *oudjouh* par homme et par jour seulement.

1. A ce sujet, voir plus haut, p. 357, note 2.

Les *Tahtya*, n'ayant point de biens, touchent, par jour, dix *oudjouh* par chaque membre de leur famille, femmes et enfants compris.

Cette somme est absolument dérisoire, puisqu'on ne leur fournit point de vivres en nature. Il est vrai que, lors de la création des *Touârga*, elle était à peu près l'équivalent de 0 fr. 60 de notre monnaie actuelle ; et le *makhzen* ne serait plus lui-même s'il se permettait de modifier une institution ancienne et s'il se croyait tenu, envers ses créanciers du moins, de leur compenser les variations du cours de sa monnaie.

Le *qâïl* général a la même solde que celui de la ville, c'est-à-dire cent douros par mois.

Les *qâïd mia* touchent douze *ougya* par jour, soit deux douros et demi par mois.

Les *moqaddem* reçoivent sept *ougya* et demi par jour, soit à peine huit *basîta* par mois.

Tous ces chefs sont montés et leurs chevaux appartiennent au *makhzen*, qui fournit les rations.

La modicité extrême de ces soldes suffit à indiquer qu'elles ne sont pas, pour leurs titulaires, la seule, ni même la principale source de revenus.

3^e Rôle des *Touârga*.

Au point de vue purement militaire, le rôle des *Touârga* se réduit à bien peu de chose et leur service n'est point chargé, tant s'en faut : ce sont plutôt des *mekhazanya* ou gens d'armes que des soldats, et leur rôle paraît être uniquement défensif¹. Ils sont simplement là pour repousser à l'occasion les attaques et les coups de main des *Za'er*

1. Au surplus, il dépendrait entièrement de l'esprit d'initiative de leur chef qui aurait, à l'occasion, carte blanche pour l'orienter comme il l'entendrait, aucun règlement restrictif n'existant pour le gêner.

contre la ville de Rabat, et, en temps normal, leur rayon d'action ne s'étend pas au delà de l'enceinte extérieure.

En outre, les *Touârqa* sont plus spécialement chargés de garder le quartier de *Dâr El-Makhzen*, ses dépendances, la porte *Bâb El-Hadîd* et *Djâma' Es-Sououna*. A cet effet, ils fournissent une escouade de vingt-cinq fantassins en armes, commandés par un *moqaddem*. Cette garde est renouvelée chaque jour.

Enfin, ils fournissent aussi les escortes des voyageurs notables isolés, des convois du *makhzen*, etc., etc.

Les cavaliers, outre ce service d'escorte, sont chargés des courriers ou messages importants et du *la'b el-khil* (fantasia), mais cette dernière fonction est plutôt pour eux un divertissement qu'une charge. Ils ont, à cet effet, un fusil spécial et rustique, ainsi que je l'ai déjà dit.

En ce qui concerne plus spécialement les *Ouidâya*, j'ai dit plus haut (p. 355) qu'un groupe de deux cents d'entre eux était affecté à la défense de la *Qaça* de Rabat et des batteries qui s'y trouvent. Le gros de leur tribu est installé à *Qaçbet Temâra*, à un peu plus d'une heure de marche de la ville, sur la route de Casablanca. Cette garnison est censée assurer la sécurité sur cette route, mais elle n'y apporte ni la régularité ni la vigilance désirables.

§ 4. — La Douane.

Anciennement tout le commerce de la région de Rabat se faisait à Salé, où se trouvait le port des deux villes, à la pointe sud-est des remparts de la seconde, soit à quinze cents mètres, environ, de la mer, sur la rive droite de l'*Oued Bou Regrag*. Là aussi était l'arsenal des fameux pirates Salétins.

L'emplacement était d'ailleurs merveilleusement choisi, bien abrité des vents dominants, hors la vue des bâtiments

qui se trouvaient en mer, grâce à un méandre de la rivière, et protégé par une belle jetée contre le courant rapide de la marée montante.

Les pirates, sur des embarcations à faible tirant d'eau, franchissaient aisément la barre ¹ et pouvaient venir s'emboîser sous le canon même de la place, à le toucher.

Les avantages que devait offrir un tel port sont encore si évidents que tous les Européens fixés à Rabat caressent l'espoir lointain que des travaux importants seront entrepris un jour pour le restaurer ; beaucoup même voudraient y voir l'emplacement marqué pour un futur port de guerre, lorsque le Maroc sera ouvert à la civilisation et aux idées modernes.

Mais le lent travail de l'*Oued Bou Regrag* est le seul facteur dont on oublie de tenir compte dans ces projets ; sous l'influence de la barre, les eaux de la rivière déposent continuellement sur la rive droite les alluvions dont elles sont chargées. Elles ont ainsi patiemment comblé l'ancien port et combleraient aussi bien le nouveau, si on l'établissait au même endroit.

Toujours est-il qu'actuellement tout le commerce se fait à Rabat, dont le port dessert les deux villes et l'arrière-pays.

J'ai déjà décrit le port lui-même et l'établissement de la douane, qui comporte d'immenses entrepôts fort bien construits ². Il ne reste donc plus qu'à parler des douaniers.

1. La barre aurait été, paraît-il, beaucoup moins redoutable que de nos jours jusqu'en 1755. Le tremblement de terre de Lisbonne, qui se produisit cette année-là, aurait complètement modifié les conditions de la navigation sur les côtes marocaines, en soulevant les récifs et en augmentant les barres qu'on y remarque. Cf. Joseph Canal, *Géographie générale du Maroc*, p. 146.

2. Ces entrepôts sont appelés *heriân ed-diouâna* ; il n'y a aucun droit à acquitter, jusqu'à ce jour, pour les marchandises qu'on y dépose ; devant eux se trouve le mât où l'on hisse le drapeau chérifien lors de l'arrivée et pendant le séjour en rade des bateaux.

Le personnel se compose de deux *oumanâ'* indigènes et d'un *amîn* français, dont le titre est « délégué du contrôle des douanes pour le service de la Dette marocaine ».

Deux *'adoul* ou greffiers leur sont adjoints pour tenir les différents *kounnâch* ou registres de comptabilité.

Enfin, un employé subalterne est chargé d'ouvrir les colis et de les peser pour la vérification ; c'est le *moul el-mizân*

مولى الميزان, ou préposé à la balance.

En principe, le personnel doit être étranger à la ville où il exerce ses fonctions, afin qu'il ne soit point soupçonné de partialité ; mais, dans la pratique, la vénalité de toutes les charges produit de nombreuses dérogations à cette loi.

Rabat et Salé sont précisément deux pépinières d'*'adoul* et de fonctionnaires de toute catégorie, et il se glisse toujours quelqu'un d'entre eux parmi les agents des douanes locaux.

Les attributions des *oumanâ'* sont principalement les suivantes :

Perception des *a'achâr* ou droits de 10 pour 100 sur toutes les marchandises d'importation, *ad valorem*, selon l'estimation qu'ils en font, exception faite pour un certain nombre de produits¹ ;

Entraves à la contrebande, saisie des marchandises prohibées ;

Payement des fonctionnaires du *makhzen*, à l'exception de ceux dont le traitement est prélevé sur les fonds des biens *habous* ; payement des chefs des diverses troupes pour eux-mêmes et pour leurs subalternes ;

Tenue du registre-contrôle des *Touârga* (*kounnâch el-marsa*) ;

Réception des recettes provenant des *mekous* ou taxes diverses, après qu'elles ont été centralisées entre les mains de l'*amîn el-moustafâd* ;

1. Cf. *Archives marocaines*, n° I, *Les impôts marocains*,

Délivrance de *nefoula* ou quittances pour exonérer les marchandises qui, ayant déjà payé les droits d'entrée, sont rechargées pour un autre port marocain ;

Contrôle et direction des adjudications de fruits provenant de biens *habous* et de la mise en location aux enchères de ces biens, selon les indications du *naïdher* ;

Mise en adjudication des perceptions des différentes taxes (*mekous*) :

Versement au *qâid*, contre quittance, de toutes les sommes disponibles qu'il réclame pour les expédier au siège du gouvernement, etc., etc.

Afin d'avoir quelques garanties de l'intégrité de ses fonctionnaires des douanes, le *makhzen* leur sert une solde mensuelle considérable qui devrait les mettre à même de résister aux tentations journalières :

Les *oumand'* indigènes de Rabat ont chacun huit réaux douros de solde journalière, qu'ils n'ont qu'à prendre sur les recettes.

Leurs *'aloul* reçoivent chacun quatre réaux douros par jour.

Enfin, le *moul el-mizân* reçoit une rémunération quotidienne d'un douro.

§ 5. — *Le matériel¹ et le personnel du port.*

Ayant déjà parlé du port à propos de la douane, je crois bon d'épuiser ce chapitre avant de passer à un autre ordre d'idées.

On sait qu'en raison de la barre, qui est particulièrement dangereuse à Rabat, tous les bateaux sont obligés de mouiller

1. Je rappelle pour mémoire l'existence d'une grue de quarante tonnes et celle de deux ou trois autres appareils du même genre, mais de force moindre, qui ornent les quais de la douane : on ne s'en sert jamais.

au large. Cette circonstance entraîne naturellement l'emploi d'embarcations qui puissent aller chercher les marchandises à bord et les amener à quai.

Les Marocains ont adopté, à cet effet, un type de mahonnes qui répondent bien aux exigences contradictoires de leur destination : s'il faut, en effet, qu'elles puissent contenir une grande quantité de marchandises, afin d'avoir moins de voyages à faire, elles doivent néanmoins avoir un faible tirant d'eau et conserver des qualités nautiques suffisantes pour être aisément dirigeables et bien se relever à la lame, toutes choses nécessaires pour passer la barre.

Leurs mahonnes, qu'ils nomment indifféremment du mot arabe *قارب* *qàreb* (pluriel *قوارب* *qouàreb*), ou du mot dérivé de l'espagnol *barkassa* (collectif *barkus*), sont, il est vrai, un peu lourdes, mais cela leur assure une bonne stabilité. La proue et la poupe sont semblables ; le gouvernail, très large, les différencie seul. Elles ne sont pontées qu'à l'avant et à l'arrière sur une longueur de trois à quatre mètres. L'intervalle entre ces deux ponts reçoit les marchandises, par-dessus lesquelles se placent les bancs mobiles des rameurs que l'on nomme *بحري*, pluriel *بحرية*, *bahry*, pluriel *bahrya* (marins).

Chaque mahonne peut porter de vingt à vingt-cinq tonnes de marchandises. On les charge de façon variable, selon l'état de la barre.

Elles sont construites et réparées sur place ; le chantier ou *منجرة* *mendjera* (menuiserie) d'où elles sortent, est situé à la douane même, entre deux corps de bâtiment. La mise en chantier d'une nouvelle mahonne est décidée par l'*amin el-diouana*, selon les besoins du commerce local.

Tous les frais de construction sont supportés par le Sultan, qui est seul propriétaire de ces embarcations. Cha-

cune d'elles lui revient à environ quinze cents douros (sept mille cinq cents *basifa*).

Le bois de chêne employé pour les couples et la charpente proprement dite provient de la forêt de Ma'amoûra. Quant à celui de la coque, il vient d'Europe où il a déjà subi la macération convenable. Les avirons viennent aussi d'Europe.

Les constructeurs, appelés *نجارة* *nejjara* (charpentiers), sont au nombre d'une quinzaine environ, dont un tiers fourni par Salé et deux tiers fournis par Rabat : ils comptent au nombre des *bahrya*.

Ils ne travaillent que par beau temps, le chantier étant en plein air, avec des périodes de chômage très longues : aussi la construction d'une mahonne demande-t-elle de quatre à six mois ; c'est à peu près le temps que chacune d'elles dure en service, si l'on tient compte de celles qui se brisent sur la barre ou sont échouées au loin par les fortes marées ¹.

Les *nejjara* reçoivent des salaires variés, selon leurs aptitudes : les meilleurs d'entre eux touchent un réal douro par journée de travail. Ils jouissent d'une grande réputation, et c'est de Rabat, principalement, que l'on tire les constructeurs, ou tout au moins les chefs de chantiers ², pour les autres ports marocains.

1. On ne fait aucun effort pour ramener les mahonnes emportées par les grandes marées, puisque c'est le Sultan qui en supporte la perte !

2. Peut-être ces derniers se sont-ils fidèlement transmis des traditions, des secrets de leur art remontant à l'époque où la piraterie florissait dans les *pays barbaresques* et notamment à Salé. Cependant on sait, de façon précise, que les meilleurs constructeurs, comme les meilleurs auxiliaires de ces fameux pirates, étaient des renégats chrétiens. Cf. H. de Castries, *Le Maroc d'autrefois*, dans *Revue des Deux Mondes*, 15 février 1903, et aussi Jurien de la Gravière, *Les Pirates barbaresques*.

Les mahonnes ne sont pas peintes ; elles reçoivent seulement une légère couche de goudron ou *فيطران* *qitran*.

Il y en a huit en service à Rabat et une en chantier, généralement. Pendant le chômage, elles sont mouillées dans l'Oued, entre Rabat et Salé, à hauteur du quartier d'*Ouqqâça* de la première de ces villes. Il y a là un fond qui varie de trois à sept mètres, paraît-il.

Il faut que le temps soit relativement beau pour que les mahonnes puissent sortir, c'est-à-dire qu'il n'y ait point de vent ou seulement des vents d'est ou nord-est peu intenses. Encore la barre peut-elle être mauvaise, même par temps calme, lorsque les vents d'ouest soufflent au large, très loin. Il se forme alors une houle très longue, dont les rouleaux se brisent avec fracas sur toute la côte occidentale et qui interrompt toute communication avec la terre.

Le commandement des huit mahonnes et de leurs équipages est confié au capitaine de port ou *reis el-marsa*, assisté de son lieutenant ou *khalifat*.

En principe, tous deux sont recrutés parmi les chefs d'équipage des mahonnes, ce qui implique une connaissance pratique approfondie des conditions de la barre, de l'influence des vents sur elle et du régime des marées. Mais, en réalité, les deux postes de *reis el-marsa* et de *khalifat* sont à l'encan, de même que toutes les autres fonctions du *makhzen*.

Ces deux personnages sont seuls maîtres de décider s'il y a lieu de sortir, pour les mahonnes, étant donnés l'état de la barre et les conditions atmosphériques du moment.

Si l'on peut tenter la sortie à *la rigueur*, ils arment une mahonne d'essai à trente-deux rameurs pris parmi les volontaires de tous les équipages et auxquels ils promettent une rémunération proportionnée aux dangers à courir. La tâche de barrer cette mahonne d'essai et de commander l'équipage incombe alors au *khalifat*. A lui de s'approcher prudemment de l'endroit dangereux, de faire lever les rames

pour attendre une lame et de ne la franchir que quand elle a commencé à déferler, ou de prendre l'initiative de rebrousser chemin si l'entreprise est réellement trop périlleuse.

Le *khalifat* est, en somme, l'intermédiaire entre le *reïs el-marsa* et les chefs d'équipage de mahonnes, ou entre le *reïs el-marsa* et les capitaines des navires en rade. C'est pourquoi il doit toujours monter dans la première barcasse qui sort, se rendre à bord, voir la quantité de marchandises à enlever et s'entendre avec le capitaine.

Le *reïs el-marsa* et son *khalifat* ne sont responsables en aucune manière soit vis-à-vis du Sultan pour la perte des barcasses, soit devant les chargeurs ou les compagnies de navigation en cas d'avarie des marchandises, soit, enfin, devant les familles des marins en cas d'accident.

Leur solde fixe est : pour le *reïs el-marsa* trente réaux douros par mois (150 *basila*), et pour son *khalifat* quinze réaux douros (75 *basila*). Ils ont, en outre, une part sur le prix du transport effectué par chaque mahonne, ainsi que nous le verrons plus loin.

L'équipage d'une de ces embarcations comporte, en temps normal, seize rameurs, à raison d'un homme par aviron. Tous, en principe, doivent être originaires de Rabat ou de Salé, dans la proportion de deux tiers pour Rabat et un tiers pour Salé. Il y a des équipages uniquement composés de Salétins et d'autres de *Rbâtyin*, ce qui crée entre eux une sorte d'émulation et de rivalité¹.

1. Les citadins de chacune de ces villes nourrissent, vis-à-vis de ceux de l'autre, des sentiments peu bienveillants qui tiennent tant à l'esprit de particularisme qu'à des traditions et souvenirs historiques ou légendaires ; aussi entend-on fréquemment citer le proverbe suivant :

عمر السلاوى ما يكون مع الرباطى حبيب
ولو كان يجرى الواد بالحبلى والرملة زبيب

« Le Salétin ne sera jamais l'ami du Rbâty, quand bien même la rivière coulerait du lait et les sables se transformeraient en raisins secs. »

En outre de ces rameurs ou *bahrya*, l'équipage comporte deux ou trois aides, dont l'un parcourt les bancs en enjam-bant les rames pour renfoncer les tolets qui sortent, et un maître d'équipage qui tient le gouvernail, appelé pour ce fait *مولى الدمان* *moul ed-demân*. C'est ce dernier qui com-mande les *bahrya* de son embarcation et juge de la quantité de marchandises qu'il peut charger, selon l'état de la mer ; il signale au *khalifat* les réparations à faire à sa mahonne, s'il y a lieu.

Pendant le trajet du port au bateau, son rôle consiste surtout à encourager ses hommes, à détourner leur attention du danger en l'attirant sur lui-même, à les hypnotiser en quelque sorte¹, tout en continuant à gouverner. Debout à l'arrière et la barre en main, il invoque à très haute voix les noms des saints locaux ; chaque nom est salué par une longue acclamation des marins, à l'unisson. A mesure que l'on approche de la zone dangereuse, les invocations et réponses se font plus pressantes et se changent en véritables hurlements ; sans perdre de vue les grosses lames, le *moul ed-demân* étudie son équipage ; dès qu'il lit la crainte sur le visage de l'un des marins, il l'interpelle durement, l'en-

1. Il est à remarquer que, toutes les fois que les Arabes ont à affron-ter un danger ou à accomplir un acte pénible ou douloureux, ils s'excitent et s'étourdissent au préalable, de façon à agir en quelque sorte inconsciemment ; tel est le cas pour les *'Aïssâoua*, *Hamâdeha*, etc., etc. au moment où ils se livrent à leurs exercices ; tel est le cas pour les guerriers qui chantent et s'invectivent au commencement du combat, pour le cavalier qui jette un cri strident en lançant son cheval à la charge, etc., etc.

C'est, en somme, l'inverse de ce qui se passe chez les Européens qui cherchent, avant toute chose, à garder leur calme et leur sang-froid, sauf dans quelques cas exceptionnels (charge en fourrageurs par exemple, encore les cris que l'on pousse dans ce cas sont-ils desti-nés à impressionner l'ennemi, plutôt qu'à encourager les cavaliers exécutants).

courage ou l'invective, selon son inspiration du moment, frappe du pied et multiplie les imprécations et les grimaces jusqu'à ce que le danger soit passé.

Voici un exemple de ces invocations du *moul ed-demân* (M. D.) et des réponses de l'équipage (E.) :

M. D. — يَارَبِّي غَثِّ الْمُسْلِمِينَ. — O mon Dieu ! Secours les Musulmans !

E. — يَارَبِّي. — O Mon Dieu !

M. D. — أَمُولَايْ عَبْد الْفَادِرْ جُكَّنَّا. — O Moulay 'Abd El-Qâder, délivre-nous !

E. — أَمُولَايْ عَبْد الْفَادِرْ. — O Moulay 'Abd El-Qâder !

M. D. — أَسِيدِي الْحَاجَّ عَبْد اللَّهِ الْيَابُورِي غَثَّا. — O Sidi El-Hâdj 'Abd Allah El-Yaboûry, secours-nous !

E. — أَمِينَ يَا اللَّهُ. — Ainsi soit-il, ô Dieu ! Etc., etc.

On invoque de même *Sidi Mousa Ed-Doukkâly*, *Sidi Hichâm Ould Moulay 'Abd Allah* et les autres saints des deux villes.

Une fois la barre franchie et la zone des grosses lames déferlantes passée, les rameurs ralentissent leur cadence qu'ils avaient accélérée en arrivant aux premiers rouleaux, et ils

adressent à Dieu des actions de grâces par la formule : الْحَمْدُ

« Dieu soit loué pour notre salut ! »

Les *moualîn ed-demân* et leur *bahrya* n'ont point de solde fixe ; ils ne sont payés que sur le prix des transports effectués par leur mahonne.

Le partage de ce prix a donc lieu par mahonne, une fois prélevée la part d'un tiers qui revient au gouvernement, il est fait dans des proportions telles que la part revenant

à chaque marin soit égale au tiers de celle du *reïs el-marsa* et que les parts à affecter au *khalîfal* et au *moul ed-demân* soient chacune de la moitié de celle du *reïs el-marsa*.

Le prix du transport des marchandises est de 1 *guerch* et demi par quintal, du bateau au quai de la douane (soit 0 *basîla*, 355), ce qui met le transport de la tonne à 3 *basîta* 55 centimes (environ 2 francs 15 centimes).

Pour les passagers, s'ils sont nombreux et que la barre soit aisément franchissable, ils paient un demi-réal douro par personne (2 *basîla* 50), bagages compris. Si la barre est mauvaise, ce prix est généralement doublé. Enfin, quand un passager seul est à terre et qu'il veut s'embarquer, on profite de ce concours de circonstances, si une mahonne est obligée de sortir pour lui seul, pour lui demander un prix exorbitant.

La manipulation des marchandises, du bord à la mahonne, est faite concurremment par l'équipage de cette dernière et les marins du bord.

De la mahonne à quai et aux différents bureaux de la douane, elle est faite par la corporation des *hammâla* ou portefaix, dirigés par leur syndic. Ce dernier, que l'on désigne sous le nom de *کراکجی* *karâkdjy*, traite à forfait avec les commerçants pour la manipulation de leurs marchandises à terre, et il paye les *hammâla* selon les conventions qu'il a conclues avec eux.

§ 6. — *Perceptions diverses.*

Les perceptions des différentes taxes ou *mekous*, sont mises en adjudication, ainsi que nous l'avons dit plus haut, par les soins de l'*amîn ed-diouâna*, une fois par an.

L'adjudicataire doit payer séance tenante, à titre de cau-

tionnement, les deux douzièmes du montant de la dernière enchère. Celle-ci est divisée en douze parties égales ou mensualités, payables chacune par tiers tous les dix jours entre les mains de l'*amin el-moustafâd*.

Le cautionnement ne vient en déduction que des deux dernières mensualités de l'année.

Généralement la perception de toutes les taxes est exploitée par une ou plusieurs sociétés de six à huit commerçants l'une, qui se rendent adjudicataires des perceptions.

C'est à ces sociétés qu'il appartient d'organiser comme elles l'entendent le service de la perception, en plaçant des

auxiliaires à leur solde (مكاريين, *mekâriyîn*) aux portes de la ville, sur les marchés et en tous lieux utiles ; ces auxiliaires reçoivent, en général, une rémunération de deux *basîta* par jour. Ils sont assistés, partout où le besoin s'en fait sentir, d'un *mekhazeny* du *qâïd* qui doit leur prêter main forte dans l'exercice de leurs fonctions. Ce *mekhazeny* reçoit de la société adjudicataire une *basîta* par jour.

Pour justifier des perceptions, les *mekâriyîn* tiennent un registre ou *kounnâch ed-dâkhel* où toute taxe perçue doit être inscrite. Ce *kounnâch* n'a point de caractère authentique, étant, seulement pour les adjudicataires, un moyen de contrôle de leurs employés.

a) Droits des portes.

Le mot *meks* s'applique plus spécialement aux droits que les marchandises doivent acquitter en franchissant la porte d'une ville : c'est, en quelque sorte, l'octroi. Ce droit est perçu tant sur les entrées que sur les sorties, à moins de présentation d'une *nefoula* indiquant que la taxe a déjà été payée.

A Rabat, on perçoit de la manière suivante :

Une demi-*basîta* par chameau chargé d'orge ;

Une *basîta* par chameau chargé de toute marchandise autre que l'orge ;

Un *guerch* par mule chargée d'orge ;

Deux *guerch* par mule chargée de toute marchandise autre que l'orge ;

Un demi-*guerch* par âne chargé d'orge ;

Un *guerch* par âne chargé de toute marchandise autre que l'orge ;

Une *basîta* et demie par chameau chargé de marchandises de mer¹.

En outre, une décision récente et peu appliquée dans la pratique oblige les gens de l'intérieur entrant en ville à laisser leurs fusils à la porte et à payer un *guerch* pour les reprendre au retour.

C'est sous le portique des portes de l'enceinte intérieure que se tiennent les agents percepteurs du *meks*.

b) Droit d'abattoir.

On perçoit des bouchers, sur toute bête qu'ils abattent, une taxe dite *meks el-qardjoula* مكس الفرجولة, ou droit de gorge², c'est-à-dire droit d'égorgement.

Cette taxe se paie comme suit :

Par bœuf abattu, deux *basîta* ;

Par mouton abattu, une *basîta* ;

Par chèvre abattue, un *methqâl*.

1. On appelle marchandise de mer, سلعة البحر, tous les produits étrangers importés dans le pays par voie de mer et destinés à s'y répandre.

2. Cf. G. Salmon, *Archives marocaines*, vol. II, n° II, p. 44. « Les droits d'abattoir ou plutôt d'égorgement (*gorjouma*)... »

c) *Droit sur les bêtes de somme vendues.*

On appelle *Souq El-Hâfer* سوق الحافر (marché au sabot) celui où se vendent les bêtes de somme : chevaux, mulets et ânes ¹.

Par chaque bête vendue il est perçu un droit d'un *guerch* par réal douro du prix de vente ; cette taxe est supportée moitié par l'acquéreur et moitié par le vendeur.

Un *beïtâr* بيطار, ou vétérinaire, se tient sur le marché et examine les animaux vendus, s'il en est requis, pour s'assurer qu'ils n'ont aucun vice rédhibitoire ; il perçoit une *basîla* par bête examinée.

Deux *'adoul* sont également à la disposition du public pour rédiger les actes de vente, moyennant la rémunération qu'on veut bien leur donner.

Il s'est formé, à Rabat, une société de commerçants indigènes qui a affermé le *meks el-hâfer* seul.

d) *Droit sur les bœufs vendus.*

Ce droit est perçu au *Souq El-Beqer* سوق البقر, ou marché aux bœufs. Il est d'une *basîla* par bœuf ou vache vendus, payable moitié par le vendeur et moitié par l'acquéreur.

e) *Droit sur les peaux.*

Ce droit est perçu au *Souq El-Djeld* سوق الجلد, ou mar-

1. Les chameaux se vendent sur le même marché et dans les mêmes conditions ; c'est pourquoi nous avons choisi la rubrique « droits sur les bêtes de somme vendues ».

ché aux peaux. Il est de deux *ouqya* par *methqâl* du prix de vente.

f) *Droit sur les tapis.*

Les tapis *zerbya* et *hanbal* (حنبل et زربية) si réputés de Rabat se vendent aux enchères sur le marché des étoffes et objets provenant d'Europe ou *qaisarya* فيسارية. Sur chaque tapis vendu il est perçu un droit d'un *guerch* par réal douro.

g) *Droit sur les autres ventes.*

Enfin, sur tous les autres marchés, il est perçu un droit d'une *mouzouna* par *methqâl* du prix de vente de chaque objet.

§ 7. — *L'Amin El-Moustafâd*¹.

Nous avons déjà vu que le produit de toutes les taxes est concentré entre les mains de l'*amin el-moustafâd* امين المستفاد, et que, à cet effet, les adjudicataires de la perception font avec lui des règlements de comptes partiels tous les dix jours.

L'*amin el-moustafâd* remet à toute réquisition à l'*amin ed-diouâna* et contre reçu signé de lui, le produit de ses encaissements, déduction faite de ce qu'il est autorisé à garder pour faire face aux dépenses de son service.

Il prélève sur les droits d'abattoir ou *meks el-qardjoula* les sommes nécessaires à l'entretien sommaire de la ville ; il

1. Sur le rôle de ce fonctionnaire et des suivants, cf. G. Salmon, *Archives marocaines*, n° I, p. 27 et seq.

emploie à l'enlèvement des ordures cinq ou six âniers qui travaillent à la journée et que l'on appelle مكارين *mekâriyin* (loués) pour ce fait. Ces employés reçoivent vingt-quatre *ouqya* par jour et par homme, plus une *basîta* par âne.

Les ordures sont jetées dans une crique, au bord de la mer, au sud-ouest de la ville, entre celle-ci et la batterie Rothemburg (*Bordj Djedid*).

Si l'*amin el-moustafâd* était consciencieux, il pourrait entretenir en ville une grande propreté. Mais le service de nettoiemment est fait de façon fort irrégulière, suspendu complètement pendant les pluies et jusqu'à ce que la boue ait séché : aussi la ville est-elle horriblement sale quand il pleut, et c'est dans une couche de boue liquide de dix centimètres que les bêtes de somme pataugent, au milieu de la chaussée, éclaboussant les passants.

L'*amin el-moustafâd* reçoit un traitement de quatre cent-cinquante *basîta* par mois ; il est choisi par le *makhzen* parmi les commerçants honorables de la ville et sur la proposition du *qâid*.

§ 8. — *Le Mohtaseb*¹.

Le *mohtaseb* محتسب, que les gens de Rabat appellent presque tous *moutahasseb* متحسب, est un fonctionnaire très important, choisi parmi les commerçants les plus aisés, les plus expérimentés et les plus honnêtes ; il est

1. N'ayant remarqué aucune différence entre les fonctions de *mohtaseb* à Tanger et à Rabat, je n'ai donné à ce paragraphe que peu de développement. Je renvoie donc le lecteur curieux de détails à G. Salmon, *L'administration marocaine à Tanger*, dans *Archives marocaines*, n° 1.

nommé par le Sultan et reçoit une lettre d'investiture ou *dhahîr* ظهیر.

Il a la police des marchés au point de vue de la fraude, notamment en ce qui concerne les teintures employées dans l'industrie, et la surveillance des produits alimentaires.

Il fixe, chaque jour, le prix des denrées de première nécessité, en s'inspirant du cours des marchés, et fait emprisonner les commerçants qui vendent à un prix différent de celui qu'il a fixé ou ceux qui falsifient et sophistiquent leurs produits par des moyens frauduleux.

Il est d'usage à peu près général que le *mohtaseb* et les principaux fonctionnaires reçoivent, chaque matin, par les soins de l'*amin* de chaque corporation de l'alimentation, un échantillon de leurs produits; à Rabat, le *mohtaseb* actuel a une telle réputation de probité qu'il passe pour avoir fait cesser cet usage¹ qui permettait aux hauts fonctionnaires de vivre à peu de frais.

Ses appointements mensuels sont, comme ceux de l'*amin el-moustafâd*, de quatre-vingt-dix réaux (450 *basîta*).

§ 9. — *Le Qâdî et les 'adoul.*

En raison des superstitions qui ont cours chez les Arabes relativement aux fonctions de *qâdî*, il n'est point d'usage de demander à les remplir; la question est même assez controversée de savoir si l'on doit forcément les accepter quand on vous les offre².

1. On cite le nom d'un *mohtaseb* parce qu'il fait simplement son métier sans en trafiquer, curieux fait à noter et qui donne une idée de la probité des fonctionnaires marocains, en général.

2. Voir à ce sujet Houdas et Martel, *La Tohfa d'Ebn 'Acem*, p. 4, note 4.

Aucun homme n'oserait avouer, au Maroc, qu'il se prépare en vue

Quoi qu'il en soit, il y a toujours, dans chaque ville, au moins un homme réputé pour sa connaissance du droit et de la religion, sa probité, son impartialité; un homme qui répond, autant que possible, à la définition que donne *Sidi Khelil* de celui qui est apte à exercer les fonctions de juge : *'اهل الفضاء'* ¹.

C'est cet homme que le Sultan désignera, sur la foi des renseignements qui lui seront fournis, pour être nommé *qâdî*, se bornant à ratifier le choix tacite du public.

Le Sultan lui enverra donc un *dhahir* d'investiture qu'il pourra accepter ou refuser.

Le *qâdî* est le chef de l'organisation judiciaire, si toutefois ce terme n'est point trop pompeux pour désigner une chose aussi peu organisée; c'est lui qui choisit les *'adoul* parmi les *faqîh* de la localité, qui désigne le *mouftî*, le *bou maoudrith*, etc., etc.

La compétence du *qâdî*, en tant que juge, est des plus étendues; toutefois, il ne juge, en matière de simple police et en matière criminelle, que les causes que le *qâdî* veut bien lui confier ².

Il ne délivre aucun jugement écrit, n'en tient pas registre et n'a droit à aucune rémunération de la part des

d'exercer les fonctions de *qâdî*; ce serait en effet comme s'il déclarait être volontairement candidat aux châtiments éternels. Mais il n'y a là qu'une simple attitude hypocrite qui cache souvent de grandes convoitises.

En Algérie, nos indigènes sont parvenus à ne plus tenir compte de ces préjugés ridicules, puisque dès leur entrée à la Medersa ils posent, par ce fait même, leur candidature aux fonctions de magistrat.

1. Cf. *Mokhtaçar*, chap. du juge : *'اهل الفضاء عدل ذكر'*, etc., etc.

2. Il y a là l'un des nombreux exemples de confusion des pouvoirs et de conflits d'autorité dont fourmille l'organisation administrative marocaine, faute d'avoir nettement défini le rôle de chaque fonctionnaire en particulier.

parties en procès. Le seul cas où les règlements lui accordent une indemnité, c'est lorsqu'il agit comme liquidateur et non plus comme juge ; il intervient, en effet, dans les successions (ترايك, pluriel تراك) pour en faire l'inventaire et la liquidation. Il lui revient alors une part de deux pour cent sur le montant total de l'héritage.

Pour en dresser l'inventaire, il est assisté de deux *'adoul* qui reçoivent, ensemble, une part égale à la sienne.

Le *qâdî* rend ses jugements chez lui, de vive voix et à huis clos. Il n'est point obligé, pour cela, d'être assisté d'un autre juriste et de délibérer avec lui¹.

Comme aucune trace durable ne subsiste de ses jugements, dont la fidèle exécution implique l'entière bonne foi des parties, celles-ci peuvent se garantir réciproquement cette entière bonne foi en demandant au *qâdî* de leur faire rédiger une *lebârîa* تبارية, ou quittance réciproque, si le jugement peut être exécuté séance tenante.

A cet effet, le jugement reçoit, au préalable, son exécution ; puis les parties sont envoyées devant un *'adel* que désigne le *qâdî* et chez qui elles sont conduites par un *mekhazeny*, mis à la disposition de ce magistrat². Le *mekhazeny* informe verbalement l'*'adel* que le procès pendant entre un tel et un tel a été jugé, que le jugement a été exécuté et que les parties s'en délivrent quittance réciproque. L'*'adel* en prend acte écrit, sans autres détails le plus souvent, et

1. On remarquera que cette façon de rendre les jugements est contraire, à plus d'un titre, à la lettre et à l'esprit de la loi musulmane ; elle laisse le champ libre à tous les abus, le *qâdî* étant libre d'agir selon son bon plaisir, sans contrôle aucun.

2. Ce *mekhazeny* prend alors le nom de *mou'douïn ech-cherâ'* معاون الشرع, auxiliaire de la justice, huissier. C'est ce qui correspond à l'*'aoun* عون des *maḥakma* d'Algérie.

chaque partie peut retirer un exemplaire de cette quittance. Cette quittance lui permettrait, à l'occasion, de faire rejeter tout nouveau recours de son adversaire sur le même litige.

Si, au contraire, les plaideurs ou l'un d'entre eux ne sont point satisfaits du jugement, ils ont la faculté d'interjeter appel par-devant un autre *qâdî*, et, en dernier ressort, de soumettre la cause au Sultan ¹.

Si l'affaire à lui soumise est très embrouillée, le *qâdî* invite les plaideurs à lui fournir un mémoire ou *مقال* écrit. Les parties font alors rédiger chacune son *maqâl* par un *'adel* de son choix et reviennent le déposer entre les mains du juge.

Celui-ci renvoie le prononcé du jugement à une prochaine audience pour étudier la cause et délibérer.

Il arrive aussi que le litige porte sur un point de droit fort délicat et qu'on ne puisse le trancher sans prendre l'avis de jurisconsultes éclairés. En ce cas, le juge invite les parties à lui produire une consultation juridique ou *feloua*. Lorsque l'une des parties apporte sa *feloua*, le *qâdî* l'examine, et, s'il la juge peu concluante, il la perce d'un trou et invite l'intéressé à en produire une autre. Si, au contraire, la *feloua* lui semble basée sur des considérants indiscutables, il bâtit sur elle son jugement.

Ainsi que je le disais plus haut, le *qâdî* a compétence universelle; pour les vols, il condamne le délinquant à la prison et à la restitution. Il peut, à cet effet, l'obliger à s'acquitter par le versement d'une mensualité dont il détermine le montant et surveille le paiement régulier jusqu'à extinction de la dette.

Les meurtriers sont mis aux fers à *el-habs el-bâly* et y restent parfois fort longtemps.

1. Cf. G. Salmon, *loc. cit.*

Quand un meurtre se produit en ville, le *qâdî* commet deux *'adoul* afin d'aller sur place faire les constatations légales et en rédiger procès-verbal.

Le *qâdî* désigne aussi, pour aider la justice, dans certains cas spéciaux, deux accoucheuses âgées, expérimentées et présentant des garanties de moralité. On les nomme alors

gouâbel-el-qâdî فوابل القاضي, les accoucheuses du *qâdî*.

Elles sont chargées d'examiner toute jeune fille accusée d'être enceinte au moment de se marier et toute femme, divorcée ou veuve, qui voudrait se remarier à la fin de son retrait de viduité (عَدَّة). Elles assistent les *'adoul* qui viennent constater un meurtre commis sur une femme.

Les *gouâbel* reçoivent deux douros pour chaque examen médical auquel elles se livrent; cette rémunération incombe, en général, aux parents de la personne visitée.

Quant au *qâdî*, il touche, à titre d'appointements, trente *methqâl* par mois sur les fonds *habous*, plus cent réaux douros à titre d'indemnité de fonctions¹.

Les *'adoul* sont au nombre de quarante. C'est le *qâdî* qui les désigne parmi les *scqîh* qu'il juge les plus dignes de remplir ces fonctions. Quatre d'entre eux sont employés à l'administration des biens *habous*. Ils reçoivent, de ce chef et sur les biens *habous*, une solde qui varie entre vingt et quarante *methqâl* par mois, selon leurs capacités, plus un tant par expédition.

Un autre *'adel* est employé à la douane qui lui paie sa solde, ainsi que nous l'avons vu plus haut.

Quant aux trente-cinq autres, ils n'ont pas d'appointements fixes et ne vivent que du produit des actes qu'ils rédigent, produit qui dépend de la générosité de leurs clients, puisqu'ils ne sont régis par aucun tarif.

1. C'est ce que l'on désigne sous le nom de اجرة التكليف.

Les actes qu'ils sont appelés à rédiger sont, principalement, des notoriétés, ou شهادات *chéhâdât*, pour établir toute espèce de faits juridiques, des *lebâriât* ou quittances réciproques, des *maqâlât* ou mémoires, des actes de mariage et de divorce, etc., etc.

Enfin, ils rédigent aussi les pièces authentiques relatant toutes les opérations à faire entre résidents européens et indigènes musulmans. Les pièces de ce genre prennent le nom de عقد المخالطة *'ayd el-moukhâlata*, acte de relations commerciales ¹. La seule expédition que l'on en fasse est remise à l'Européen, qui la déchire une fois terminée l'opération entreprise.

§ 10. — Le Mouftî.

Le *mouftî* est un *faqîh* âgé, expérimenté et très versé dans la science du droit, de façon à pouvoir fournir sur un point juridique donné des consultations ou interprétations.

C'est le *qâdî* qui choisit le *mouftî* parmi les jurisconsultes les plus réputés.

Les *fetoua* rendues par le *mouftî* sont destinées à éclairer la religion du *qâdî* et à lui fournir des arguments pour motiver ses jugements.

Chaque *fetoua* est payée par la partie qui l'a sollicitée, selon son appréciation personnelle, car elle n'est astreinte à aucun tarif régulier.

Au surplus, les plaideurs qui désirent une *fetoua* ne sont

1. De la même forme on a tiré le mot *mekhâlet* مخالط, qui désigne le censal, l'associé agricole. — Cf. dans *Archives marocaines*, vol. III, n° III, G. Salmon et L. Bruzeaux, *Contribution à l'étude du droit coutumier...*

nullement tenus de s'adresser au *moufti* officiel; ils peuvent avoir recours aux lumières de tout *faqîh* jouissant d'une certaine réputation comme juriste.

Il est à remarquer qu'à la différence de ce qui se passe en Algérie, la maison du *moufti* n'offre point refuge aux femmes qui, étant en instance de divorce sur leur demande, redoutent des violences de la part de leur mari, non plus qu'aux femmes accomplissant leur retrait de viduité (عَدَّة) à la suite d'un veuvage ou d'un divorce.

Dans des cas de ce genre, le *qâdî* se contente de prescrire le transfert de la femme dans une famille honorable de ses amis, maison que l'on désigne alors sous le nom de *dâr eth-theqa* دار الثقة, la maison (des gens) de confiance¹.

Le *moufti* reçoit, de l'administration des *habous*, un traitement fixe de vingt-quatre *methqâl* par mois.

§ 11. — Le *Nâdher*.

Le *nâdher* est choisi par le Sultan, pour gérer les biens *habous*, parmi les commerçants les plus avisés, les plus intègres et les plus pieux de la ville. Il doit, en outre, être assez âgé afin d'offrir plus de garanties de moralité, et, pour le mettre à l'abri des tentations mauvaises, il lui est alloué un traitement de quarante-cinq réaux douros (225 *basîla*) par mois, à prendre sur les fonds dont il a la gestion.

1. On voit (cf. G. Salmon, *loc. cit.*) que la même expression دار الثقة est prise dans deux sens totalement différents à Tanger et à Rabat. Dans la première de ces villes, cette expression s'applique à la prison des femmes où l'on n'enferme guère que les filles publiques, — aussi a-t-elle un sens plutôt désavantageux, — tandis qu'à Rabat elle évoque l'idée de parfaite honorabilité des gens à qui on peut confier une femme pour sauvegarder son honneur.

Il est le grand chef temporel de tout le clergé officiel et des employés du culte, sauf ceux qui relèvent de *zaouya* autonomes.

En outre, il gère les biens *habous* et consigne les actes de sa gestion sur le *kounnâch el-ahbâs* كُنَّاشِ الْاِحْبَاس, ou registre des *habous*, aidé en cela par quatre 'adoul¹.

Il ordonne de procéder aux réparations ou reconstructions nécessaires aux édifices du culte, aux biens *habous* non loués, aux *sqâqi* سَقَاقِي, ou fontaines publiques, aux conduites d'eau aux bains maures, et en acquitte les dépenses.

Il subvient, s'il y a lieu, aux frais d'entretien des « jardins de la mosquée » عَرَاصِي الْجَامِع, ou «jardins habousés», et donne l'ordre de procéder à la vente aux enchères des fruits et autres produits en provenant, ainsi qu'à la mise en location, aux enchères publiques, de tout ce qui est susceptible d'être loué².

On nomme 'arâçt el-djâma' les jardins suivants :

1° 'Arçet Belr'âzy, عَرِصَة بِالْغَازِي

2° El-'Arça El-R'âzya, الْعَرِصَة الْغَازِيَة

3° El-'Arça Er-Rahmânya, الْعَرِصَة الرَّحْمَانِيَة

4° Djenân Es-Soultân, جَنَان السُّلْطَان

Dans chacun de ces jardins, il y a un *rebbâ* رَبَّاع, ou fermier, percevant le quart des fruits chaque année.

Souvent on emploie aussi des journaliers payés sur les

1. Voir ci-dessus, p. 397 ('adoul).

2. Voir ci-dessus, p. 379 (attributions des oumanâ').

fonds *habous*. Les fruits sont vendus à l'encan au fur et à mesure de leur maturité, et le partage se fait sur le prix de vente entre l'administration des *habous* et ses *rebbâ'a*.

Tous les *hammâm* ou bains maures, sauf celui des *Chorfa d'Ouezzân*¹, sont *habous*; on y perçoit :

Par homme, six *oudjouh*;

Par femme, trois *ougya*;

Par enfant de plus de quatre ans, cinq *oudjouh*.

§ 12. — Le *Boû Maouârith*².

Le *boû maouârith* *بو موارث* a des fonctions multiples et assez difficiles à définir. Il est chargé, entre autres choses, de faire enterrer les gens qui meurent dans la ville, s'ils y sont étrangers, et de gérer les biens des veuves, ainsi que ceux des orphelins jusqu'à leur émancipation.

Il prélève une *ougya* sur toute somme que sa gestion l'appelle à manier, tant en recette qu'en dépense.

L. MERCIER.

1. On le nomme *Hammâm Ech-Chorfâ'* *حمام الشرفاء* ou *حمام دار* *الضمانة Hammâm Dâr Ed-Demâna*. J'ai déjà donné la liste de ces *hammâm* dans *Notes sur Rabat et Chella* (*Archives marocaines*, vol V, n° I).

2. Je me suis borné à quelques mots sur le *boû maouârith*, M. Salmon ayant déjà étudié en détail le rôle de ce fonctionnaire. Cf. *Archives marocaines*, n° I, *L'administration marocaine à Tanger*, et t. II, n° II, *El-Qçar el-Kebîr*.